

# L'EFFORT DE DEMAIN

## LES GRANDS PROBLÈMES ÉCONOMIQUES

HENRY URBAN

# L'EFFORT DE DEMAIN

## LES GRANDS PROBLÈMES ÉCONOMIQUES

AU LENDEMAIN DE LA GUERRE,
QUE FAUDRA-T-IL FAIRE, QUE FAUDRA-T-IL ÉVITER ?
QU'EN PENSENT LES AUTEURS LES PLUS AUTORISÉS
QUI SE SONT OCCUPÉS DE LA QUESTION ?

PARIS
LIBRAIRIE ACADÉMIQUE
PERRIN ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS
35, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 35
1917

AU COLONEL D'ÉTAT-MAJOR THIRY

Mon cher ami,

*Vous avez bien voulu insister pour que je publie les notes que nous avons prises au cours de nos lectures relatives à la situation de notre Pays après la guerre. Espérant faire œuvre utile, j'ai accepté votre proposition ; mais je tiens avant tout à m'excuser de signer ce livre : la plus grande part vous y est due ; sans votre concours et le long travail d'analyse que vous avez bien voulu fournir depuis plusieurs mois, jamais je ne serais arrivé au bout de notre programme commun.*

*Je suis convaincu que tous, industriels, commerçants et financiers trouveront dans ces notes, non seulement quelques critiques pour le passé, mais aussi de précieux conseils pour l'avenir. Il en naîtra, j'en suis certain, des réflexions dont le résultat ne peut que contribuer au relèvement de notre Pays.*

*La guerre aura été une rude leçon pour beaucoup d'entre nous. Cette leçon doit être profitable et elle le sera d'autant plus que les économistes de valeur auxquels nous avons cru utile de nous adresser pour nous documenter, ont analysé dans tous leurs détails les intéressants problèmes qui nous préoccupent. Les*

*notes que nous avons prises permettent à tous de se faire une idée de l'importance des questions qui se présentent et, en les publiant, j'ai songé aussi à l'utilité qu'il y a de mettre ceux de nos amis, retenus par les devoirs militaires, à même de se documenter en peu de temps sur tout ce qui se prépare et s'étudie en vue de la paix prochaine. Ils seront heureux, j'en suis sûr, de voir que l'on s'est préoccupé de leur retour à la vie normale en leur facilitant, dans la mesure du possible, l'étude des grands problèmes que la guerre a brutalement posés et de la solution rapide desquels dépend la résurrection d'abord et la prospérité ensuite de notre pauvre Belgique, si impitoyablement dévastée !*

*Notre programme n'est pas complexe ; il tient en quelques mots :*

*« Au lendemain de la guerre que faudra-t-il faire et que faudra-t-il éviter ?*

*« Qu'en pensent les auteurs les plus autorisés qui se sont préoccupés récemment de la question ? »*

*J'espère que nous atteindrons notre but et que, sans avoir trop présumé de nos forces, nous aurons ainsi apporté notre modeste contribution à l'œuvre de restauration prochaine qui nous attend.*

*Bien affectueusement à vous,*

*Henry* Urban.

Paris, le 15 avril 1917.

# INTRODUCTION

De toutes les nations attaquées par l'Allemagne, c'est la Belgique qui aura le plus grand effort à faire pour renaître à la vie économique. Que faudra-t-il mettre en œuvre à cet effet ?

S'il est difficile de faire lire par chacun les nombreux ouvrages parus depuis quelques mois sur l'après-guerre, il est néanmoins indispensable que tous, quelles que soient nos fonctions dans la vie normale, nous soyons à même de tirer profit des durs enseignements de la guerre. Le but de cet ouvrage est simple : résumer en quelques pages les idées directrices contenues dans les ouvrages si intéressants que nous avons eu la chance de pouvoir analyser ; choisir principalement celles qui nous ont semblé applicables à la Belgique, et, enfin, en tirer quelques conclusions qui pourront servir de base aux réflexions de tous ceux qui ont à cœur de contribuer au relèvement de notre Patrie.

Dans cet ordre d'idées, nous examinerons successivement la politique commerciale générale,

les méthodes de la grande industrie, l'aide souhaitable de la marine marchande, les ressources que peuvent offrir les colonies.

Cet examen nous amènera à envisager l'importance primordiale que prendront les questions financières en général et les finances de l'Etat en particulier ; une saine politique financière étant surtout indispensable au lendemain de crises profondes comme celle que nous traversons.

Nous constaterons ainsi que, dans la renaissance de la Belgique, le crédit et les banques auront un rôle des plus importants et c'est ce *rôle des Banques* que nous examinerons enfin plus particulièrement.

Près d'un an s'est écoulé depuis la réunion de la grande conférence économique des Alliés à Paris. Convaincu, dès cette époque, de l'importance que prendraient les établissements de crédit, je rédigeai une modeste étude sur *Les Banques après la guerre.* Elle me valut des appuis et des encouragements qui dépassèrent mes espérances.

Malheureusement, l'importance et le nombre des problèmes à résoudre augmentent de jour en jour par le prolongement de la guerre. Bien que vaincre l'ennemi soit, à l'heure actuelle, le but principal de tous les efforts, on aurait souhaité voir la conférence des Alliés préciser quelque peu le programme des ententes économiques futures.

Il est intéressant de citer ici quelques lignes de l'ouvrage de si haute actualité : *Vers la Démocratie nouvelle*, par Lysis :

« Après la conduite de la guerre, il n'y a pas d'œuvre plus urgente à accomplir que de grouper tous les bons citoyens autour d'un programme répondant aux extraordinaires nécessités auxquelles nous aurons à faire face aussitôt la paix conclue.

« Le sort de notre pays doit se jouer, en effet, surtout après la victoire. Avec une population diminuée de ses éléments les plus valides, avec le devoir de subvenir aux besoins d'une multitude de veuves, d'orphelins, de pauvres héros estropiés, avec une richesse publique détruite dans la proportion d'un quart ou d'un tiers, avec le passif inouï que va nous léguer la guerre et dont nous devrons prélever sur nos budgets la fabuleuse annuité, nous aurons encore vingt années de retard industriel à regagner sur les Allemands. »

Le remarquable travail de Lysis contient également un cri d'alarme qui est bien à sa place en tête de ce livre :

« Le plus désolant est que cette situation n'est pas encore comprise en France où l'on continue beaucoup à s'occuper de conférence économique des alliés, d'ententes douanières, d'organisations de congrès ou d'expositions, etc. Non que ces tentatives ne soient très utiles et très dignes

d'être encouragées, mais nous dirions, si le mot ne dépassait pas notre pensée, qu'elles sont en dehors de la question. On paraît réellement croire que le succès industriel des Allemands est, avant tout, le résultat de leur activité commerciale et qu'il nous suffira, pour les égaler, de nous organiser comme eux sur ce terrain ; mais pour vendre, il faut d'abord être à même de produire avec un bas prix de revient.

« Il ne faut pas tomber dans l'illusion qu'il est possible d'organiser un blocus de l'Allemagne en temps de paix, alors qu'on le fait si difficilement pendant la guerre ; ni s'imaginer qu'on peut demander indéfiniment aux consommateurs d'être assez patriotes pour acheter les produits alliés à des prix élevés, alors qu'on offrira les marchandises allemandes à meilleur compte dans les pays neutres.

« Des procédés aussi artificiels n'auraient évidemment qu'un temps, et l'on ne peut voir en eux, en mettant les choses au mieux, qu'un moyen d'avoir du répit pour s'organiser.

« Il est temps vraiment de regarder la vérité, il est temps de reconnaître et de crier au pays que même la victoire la plus complète étant remportée, nous sommes un peuple perdu si nous ne faisons pas l'effort qu'il convient pour nous élever techniquement au niveau des Allemands.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

« Voyons les choses comme elles sont. Les Alle-

mands seront battus mais vraisemblablement pas détruits. Ils n'auront plus leur empereur, mais ce sera pour eux un progrès. Cependant ils auront toujours leurs chemins de fer, leurs canaux, leurs ports ; ils auront toujours leurs usines, leur personnel technique. Ils auront toujours leur outillage, leurs méthodes, leur organisation qu'ils ont encore perfectionnés pendant la guerre et qu'ils continueront, n'en doutez pas, à développer sans cesse. Quelles que soient les charges énormes que la guerre laisse sur leurs épaules, ils auront, en un mot, tout ce qu'il faudra pour se mettre au travail et pour produire, tandis que nous devrons tout créer chez nous.

« Il existe un mot qui répond aux conditions dans lesquelles nous allons être après la guerre et dont nous éprouvons un peu de gêne à nous servir, parce qu'on en a pas mal abusé dans les discussions d'idées, et qu'il présente aussi l'inconvénient d'éveiller des souvenirs de violence ou de changement politique dépourvus évidemment de tout lien avec les questions que nous avons à résoudre.

« Mais ce mot est le seul dont nous disposons, et puisque nous avons fait des réserves qui ne permettent pas de se méprendre sur son sens, il n'y a plus, somme toute, de danger à l'employer. Disons donc que la transformation à opérer dans notre mentalité démocratique, après la guerre, doit constituer ce qu'on appelle historiquement une révolution. »

Les discours, les conférences et les publications sur l'après-guerre se font nombreux, parfois même contradictoires. Serons-nous surpris, incorrigibles, par la Paix comme nous le fûmes par la guerre ? Débarrassés du cauchemar actuel, n'oublierons-nous pas de tirer parti des leçons du passé pour retourner avec ardeur aux luttes politiques d'antan et aux horizons bornés des concurrences jalouses et particularistes ?

Certains d'entre nous et non des moins clairvoyants le craignent.

Sans nous laisser gagner par cette vague de scepticisme qui submerge trop souvent les idées neuves ou celles qui osent s'attaquer à la routine, terminons cette courte introduction par les mots qui devraient figurer en grandes lettres en tête de chacune des pages qui vont suivre :

POURVU QU'ON LE FASSE !

---

# BIBLIOGRAPHIE

Les ouvrages ci-après ont, au point de vue de notre pays, attiré spécialement notre attention parmi tous ceux que nous avons analysés.

Nous y avons puisé la plupart des citations qui constituent notre travail :

Biard d'Aunet. — *Pour remettre de l'ordre dans la maison*. Payot et Cie, 1916.

Daniel Bellet, I. — *Comment payer les frais de la Guerre?* Recueil Sirey, 1915.

Daniel Bellet, II. — *Le commerce allemand, apparences et réalités*. Plon-Nourrit, 1916.

Berrogain. — *L'expansion du commerce extérieur et l'organisation Bancaire*. Delagrave, 1916.

V. Cambon. — *Notre avenir*. Payot et Cie, 1916.

Hauser. — *Les méthodes allemandes d'expansion économique*. Armand Colin, 1916.

A. Huart. — *Finances de guerre comparées*. Giard et Brière, 1916.

Liesse. — *L'organisation du crédit en Allemagne et en France*. Pages d'histoire n° 58. Berger-Levrault.

Millioud. — *La caste dominante allemande*. Recueil Sirey, 1915.

A. Pingaud. — *Le développement économique de l'Allemagne contemporaine*. Pages d'histoire n° 106. Berger-Levrault.

Riesser. — *Preparation et conduite financière de la guerre*. Payot et Cie, 1916.

(Au cours des citations, le nom seul de l'auteur servira de référence, sans répéter le titre de l'ouvrage.)

D'autres travaux très intéressants ont paru au sujet des questions de l'après-guerre, en dehors de ceux auxquels nous avons eu recours. Si nous avons été amenés à ne pas les citer ou y puiser des extraits, ce n'est nullement dans l'intention de les négliger; mais nous n'aurions pu y arriver qu'en dépassant les limites que nous nous étions imposées.

Nous tenons à remercier les auteurs qui ont bien voulu nous autoriser aimablement à recourir à leurs ouvrages et à les appliquer à la Belgique : la plupart d'entre eux ont joint à leur autorisation des vœux et paroles de sympathie pour notre pays dont nous leur sommes sincèrement reconnaissants.

---

# L'EFFORT DE DEMAIN

---

## CHAPITRE PREMIER

### CE QUE SERA LA VIE ÉCONOMIQUE APRÈS LA GUERRE

I. Durée de la crise. — II. Forces à mettre en action pour résoudre la crise. — III. Méthodes allemandes. — IV. La crise économique se compliquera d'une crise alimentaire. — V. Mesures prises par le « Board of trade » pour concurrencer les produits allemands. — VI. Organisation des transports. — VII. Conclusions du chapitre premier.

### I

#### DURÉE DE LA CRISE

On se figure assez communément que la fin de la guerre amènera également la fin de nos épreuves et que la vie économique, aussi bien que notre vie domestique, renaîtra, comme par enchantement, dès le traité de paix, sans modifications profondes :

Écoutons ce qu'en pense M. Biard d'Aunet[1] :

La crise économique durera plusieurs années en Europe, prolongeant la crise aiguë créée par la déclaration de guerre, mais sous une autre forme, celle

1. Biard d'Aunet, p. 4.

d'une relative impuissance, contraste singulier avec l'impression de délivrance et de liberté d'action qui sera partout ressentie, sensible même chez les peuples vaincus.

Ce malaise universel aura pris sa source dans la difficulté de reconstituer les capitaux détruits et dans celle de réorganiser les rapports d'échange entre les nations. A ces difficultés d'ordre général, lesquelles ne pourront être surmontées qu'à la suite de persistants efforts, s'en ajouteront d'autres entraînant d'immédiates perturbations, menaçant la stabilité sociale, réclamant d'énergiques remèdes. On n'y trouvera d'abord que des palliatifs, les seuls remèdes efficaces étant le travail, la sagesse et la persévérance.

## II

### FORCES A METTRE EN ACTION POUR RÉSOUDRE LA CRISE

La condition primordiale pour revenir à une vie économique intense et prospère, sera de coordonner tous les efforts en vue d'une organisation d'ensemble du Commerce et de l'Industrie, le commerce constituant le complément indispensable, le véhicule — en quelque sorte — de l'industrie.

L'une et l'autre de ces deux branches de l'activité économique devront, plus que jamais, s'inspirer du principe de l'organisation rationnelle de toute entreprise humaine : *tirer le maximum de rendement et de profit des hommes, des choses et des événements*. (Comme l'exprime lapidairement la théorie américaine bien connue, dite Système Taylor.)

C'est l'observation rigoureuse de ces principes qui a fait la fortune de l'industrie allemande.

M. V. Cambon s'exprime à ce sujet de la manière suivante[1] :

La puissance et la prospérité de l'industrie allemande ne reposaient pas sur tels ou tels avantages ou mérites isolés, mais sur un faisceau de forces parallèles et de même sens qui grossissait d'années en années au point de devenir irrésistible.

L'ardeur au travail, l'orientation méthodique de l'effort, la profusion et la diversité de l'enseignement théorique et pratique, l'étude réfléchie des problèmes que la production doit résoudre, l'application de la science à toutes les branches des spéculations humaines et conséquemment l'abolition de l'empirisme et de la tradition, le calcul incessant, dans toute opération, du rendement maximum, et l'emploi immédiat des méthodes de travail et des appareils capables de l'obtenir, la recherche instante de produits nouveaux destinés à détrôner la concurrence chez les consommateurs du monde entier ; cette conception qu'une industrie n'est pas un immeuble où l'on s'installe, ni une station où l'on fait halte, mais un train en marche avec accélération ininterrompue du mouvement, la généralisation de cette mentalité dans tous les cerveaux, chez tous les fonctionnaires comme chez les particuliers, chez les savants universitaires comme chez les ouvriers d'usine, dans les écoles comme dans la presse, la coordination disciplinée des éléments qui concourent au but assigné à l'effort national : tels étaient ces moyens.

Outillage public, solution des questions sociales, perfectionnement du matériel de production, recherche des applications scientifiques, mises au point

1. V. Cambon, p. 27 à 29.

laborieuses, investigations patientes, tout progressait de front.

## III

### MÉTHODES ALLEMANDES

Citer ici M. Biard d'Aunet est spécialement utile[1] :

En y regardant de plus près, on s'apercevra que les immenses progrès commerciaux, réalisés par nos voisins de l'Est en une période de trente à quarante années, tiennent à des causes qui n'ont rien d'accidentel. A la société moderne, les Allemands, pour faire leur fortune, ont adapté des méthodes modernes. Ils ont institué chez eux, d'une part, un enseignement commercial pratique et à très bas prix, de l'autre, un enseignement supérieur des sciences appliquées à l'industrie, qui n'est égalé en aucun pays du monde. Ils se sont expatriés, pour s'assimiler, jusque dans les détails, tous les procédés du maniement des affaires dans chaque pays. Ils ont compris, avant toute autre nation, la nécessité d'aller au-devant des désirs et des goûts des acheteurs, modifiant, même au prix de lourds sacrifices, leur matériel de fabrication pour produire les articles demandés. Ils ont poursuivi des recherches scientifiques longues et coûteuses qui ont abouti à les rendre absolument maîtres du marché de certains produits de grande vente. Il en est ainsi, par exemple, des teintures pour soieries et autres tissus et pour papiers peints. Ayant deviné aussi avant les autres l'avenir réservé à l'article « bon marché », ils ont exposé de gros capitaux pour le produire et y sont parvenus, répondant ainsi à un besoin qui grandissait. Ils ont

1. Biard d'Aunet, p. 43.

su se résigner à de minimes bénéfices, pour conserver, puis étendre, puis accaparer la clientèle, visant à vendre le plus et le plus vite possible, afin de renouveler sans cesse leurs fonds de roulement. Ils ont créé des banques, méritant les noms d'établissements de *crédit*, dont la principale occupation n'était pas de drainer l'épargne pour la convertir en papier étranger. Enfin, pendant toute cette période, la sollicitude de l'Etat s'étendit, constante et ingénieuse, sur les producteurs et les négociants, elle prenait la forme d'une assistance indirecte (comme les combinaisons de tarifs de chemins de fer en vue de l'exportation) plutôt que celle de primes pécuniaires destinées à combler des déficits d'exploitation, ou de relèvement de tarifs douaniers réagissant sur les prix de revient et rendant plus difficile l'accès des marchés extérieurs. L'action de la diplomatie impériale s'est toujours exercée en faveur de l'extension du commerce ; un service consulaire pourvu de ressources suffisantes, récompensé selon ses mérites, protégeait, avec une vigilance dont on ne lui savait jamais mauvais gré, les intérêts des sujets allemands.

Ils ont eu le tort, nous en avons déjà fait la remarque, de « forcer le pas » pendant les dernières années. Les industriels ont pris, et provoqué, trop de commandes. Les commerçants ont voulu trop vendre, les banques ont trop prêté et trop facilement. Mais ce ne sont pas les fautes des commerçants, ni même des banquiers allemands, qui ont conduit l'Empire à la mauvaise situation économique où il se trouvait en 1914. C'est l'erreur du gouvernement impérial, qui a associé l'industrie de la guerre à l'industrie industrielle. M. André Liesse l'a très bien expliqué dans ses belles conférences de 1914-1915 au Conservatoire des Arts et Métiers. L'Etat allemand a eu une conception radicalement fausse de la véritable puissance d'une nation mo-

derne, en adoptant la formule d'une économie politique « nationale ». Ainsi, ne voulant connaître des problèmes économiques que ceux qui s'appliquaient à l'Allemagne, il a préparé la ruine de l'impérialisme militaire en le mettant au service de l'idée absurde de l'impérialisme industriel.

## IV

### LA CRISE ÉCONOMIQUE SE COMPLIQUERA D'UNE CRISE ALIMENTAIRE

Ici encore les indications de M. Biard d'Aunet sont intéressantes[1] :

A la crise commerciale et industrielle viendra s'ajouter une crise plus redoutable, parce qu'elle atteindra directement les classes pauvres et de condition modeste : celle de l'alimentation. Tout le monde en souffrira, parce que les marchés de grande consommation sont des vases communicants où le niveau des prix monte ou descend suivant la demande et l'offre.

Les réserves disponibles des pays grands producteurs seront donc très diminuées, sinon totalement épuisées par les achats des belligérants. En sorte que, à la fin de la guerre, ou même avant, la demande de la consommation ne trouvera plus devant elle, ou à peu de choses près, que les disponibilités de la dernière récolte. Le niveau des prix, surélevé de l'accroissement du taux des frets, ne peut manquer, en de telles circonstances, de se tenir fort au-dessus de la moyenne ; et cet état de choses durera jusqu'à ce que la production, les besoins et les réserves dis-

1. Biard d'Aunet, p. 11.

ponibles aient retrouvé un équilibre se rapprochant des conditions antérieures à la guerre.

Ce que nous venons de dire du blé s'applique avec des modalités diverses aux autres céréales et à la majorité des produits d'alimentation courante. L'état de guerre, là où il existe, arrête ou ralentit dans des proportions analogues l'activité de presque toutes les industries agricoles et pastorales. Le « déficit alimentaire » devient donc, en cas de conflagration européenne, une menace inquiétante. La question du blé n'en est qu'un élément. L'Angleterre, par exemple, qui importe pour 2 milliards de céréales, importe en totalité pour 6 à 7 milliards de produits destinés à l'alimentation du peuple anglais. L'Allemagne n'achète que pour 450 millions de blé et importe (en temps ordinaire) pour 4 milliards de matières d'alimentation. La France — déduction faite de l'exportation — en achète pour plus d'un milliard et demi.

Après la guerre, nos deux principales alliées, la Russie et l'Angleterre, conserveront, quant aux produits de l'agriculture, surtout quant aux céréales, leur situation, l'une de grande exportatrice, l'autre de grande importatrice. La première profitera de la hausse des cours, que seule limitera la pénurie de ses clients ; la seconde en souffrira, dans la mesure de cette hausse, son déficit alimentaire n'ayant pas augmenté. La France subira, comme l'Angleterre, les effets de l'élévation des prix, mais sur un chiffre d'importation sans précédents, parce qu'elle aura beaucoup moins produit et beaucoup plus consommé.

Pour l'ensemble des matières d'alimentation à recevoir du dehors, en vue de satisfaire aux besoins normaux de la population française, il faut s'attendre à une dépense supplémentaire de 2 à 3 milliards.

Si on ajoute à ces achats indispensables ceux de matériel et d'outillage également nécessaires à la remise en état de nos usines et manufactures, à la

reconstitution d'un stock de matières premières, et si on tient compte de l'inévitable perte au change qu'entraînent les excès d'importations, l'intensité de la crise qui suivra la conclusion de la paix apparaît à nos yeux comme un problème redoutable.

## V

### MESURES PRISES PAR LE « BOARD OF TRADE » POUR CONCURRENCER LES PRODUITS ALLEMANDS

La belle étude de M. Berrogain sur l'après-guerre au point de vue financier est à citer ici[1] :

Toutes les nations ayant participé à la guerre en sortiront appauvries financièrement et toutes chercheront à récupérer, sur les marchés étrangers, l'or et l'argent qu'elles auront perdus pendant leurs années de lutte. Nous devons nous attendre à une lutte économique très sévère, dont sortiront victorieux les pays dont la préparation aura été la plus énergique. Nos concurrents de demain, neutres, alliés ou ennemis d'aujourd'hui, se préoccupent également de résoudre le problème à leur avantage et il est utile d'étudier leurs préparatifs avant d'examiner la ligne de conduite que nous avons à suivre.

En Angleterre, la théorie du libre-échange est l'objet de vives polémiques ; nombreux sont les partisans d'une union douanière entre les nations alliées, et aussi de l'établissement de droits de douane destinés à empêcher les produits allemands de venir concurrencer la fabrication anglaise.

Le *Board of Commerce*[2], de son côté, a fait établir un relevé, avec leurs prix et conditions de vente,

1. Berrogain, p. 12.

2. Berrogain, p. 13.

des produits vendus par l'Allemagne, sur les marchés étrangers au détriment des produits similaires anglais. Il les a classés et catalogués et les fabricants du Royaume-Uni étudient, avec documents à l'appui, les moyens propres à leur permettre de réoccuper sur ces marchés la place qui leur a été enlevée.

Nous devons nous préoccuper grandement de cette question. Les enquêtes économiques créées et appuyées par le Gouvernement faciliteront à ce point de vue les études individuelles. Il serait désirable que leurs rapports généraux soient publiés à bref délai et mis gratuitement à la disposition de tous nos industriels, commerçants et financiers.

## VI

### ORGANISATION DES TRANSPORTS

M. Daniel Bellet s'est occupé spécialement de cette importante question [1] :

A la vérité le bon marché des produits, quand ils atteignent le consommateur, n'est pas seulement fait du bon marché de la fabrication; il intervient dans le prix de vente un facteur considérable, c'est celui des transports. Par suite, ce prix des transports doit être abaissé autant qu'il est possible, quand on veut que la clientèle s'élargisse. A ce point de vue, les Allemands n'ont point négligé la question, tant s'en faut. Et l'on considère volontiers que leur réseau de voies navigables et leur réseau de chemins de fer ont été pour beaucoup dans leurs succès à l'étranger.

1. Daniel Bellet, II, p. 95.

Pour ce qui est des voies navigables, il ne faut point parler des canaux proprement dits ; car bien que le pays se présente dans des conditions toutes spéciales, ne nécessitant que fort peu d'ouvrages d'art, offrant des plaines immenses où les biefs mêmes sont assez peu nombreux, la voie d'eau réellement artificielle ne fournit jamais que des transports d'un prix assez élevé, si l'on tient compte de tout, et tout d'abord de la lenteur du transport, de l'immobilisation des marchandises transportées. Le problème est absolument tranché aujourd'hui.

Il est vrai qu'il existe en Allemagne un réseau ferré, et dont du reste la multiplicité des lignes est due plutôt à des considérations militaires, guerrières, qu'à des préoccupations commerciales ou industrielles. Néanmoins il est bien certain que cette multiplicité des voies ferrées, se présentant sous l'apparence de lignes le plus souvent à deux ou même à quatre voies, facilite étrangement aux produits de l'industrie l'atteinte des ports d'exportation. Il ne faut pas croire toutefois que les conditions d'exploitation du réseau ferré de l'Etat allemand soient pour les expéditeurs, consommateurs de transports, supérieures aux conditions que la même clientèle peut trouver sur les réseaux des compagnies en France ou en Grande-Bretagne par exemple. L'Etat allemand est assez volontiers très dur avec sa clientèle, lui imposant des clauses draconiennes de fourniture de matériel, des délais ; dispositions sur lesquelles nous ne pouvons insister, mais qui ne font pas du réseau allemand un des facteurs vrais de la prospérité du commerce extérieur germanique.

L'Etat a établi des tarifs d'exportation dont nous reparlerons, et dont le commerce pouvait bénéficier directement mais qui n'étaient point sans coûter au contribuable allemand, puisque, en dépit des apparences, le réseau ferré d'Etat de l'Allemagne n'accuse point du tout les bénéfices apparents dont il s'enor-

gueillit. Les tarifs spéciaux d'exportation peuvent être logiquement combinés; quoique vraiment l'on ne voie pas très bien pourquoi les entreprises de chemins de fer transporteraient à des prix de faveur exceptionnels, qu'elles n'accordent pas à la satisfaction des besoins intérieurs, les marchandises destinées à être vendues au client étranger.

Le tarif d'exportation est légitime et vraiment utile, tant qu'il se tient dans les limites où il reste un bénéfice pour l'entreprise de transport par voie ferrée : que son tarif soit un tarif établi jusqu'au port ou à la frontière terrestre, ou qu'il soit combiné avec un tarif maritime dans lequel la compagnie de chemins de fer aura sa part de recette. En fait, dans les tarifs d'exportation allemands, et pour les établir, on n'a jamais tenu compte de ce qu'il fallait pour assurer une rémunération suffisante à la portion du transport se faisant sur rails nationaux.

Ce qui le montre bien, ce sont les exemples très caractéristiques et les réclamations de comités industriels que M. Maurice Millioud a enregistrés au passage : le transport d'une quantité de houille qui coûtait par exemple 64 marks pour une distance de 260 kilomètres, quand il s'agissait seulement d'alimenter la consommation intérieure, ne se payait plus que 37 marks pour atteindre un port à destination de l'exportation et du consommateur extérieur. Il est assez peu vraisemblable que ce prix de 37 marks ait été suffisant pour rémunérer avec un certain bénéfice le transport de cette houille sur cette distance identique, dans les deux cas de 260 kilomètres ; ou alors l'Etat allemand aurait bien dû faire payer moins cher à sa clientèle nationale !

Sans doute l'existence d'un seul réseau, dans un pays déterminé, diminue-t-elle un peu les frais de transport, parce qu'il n'y a plus à tenir compte des tarifs de soudure entre les différents réseaux ; mais, par ailleurs, quand il s'agit d'un réseau d'Etat,

l'économie assurée de la sorte est largement compensée, si encore une fois on tient compte de tout, par suite de ce fait démontré à mille reprises du prix de revient plus élevé sur les chemins de fer d'Etat que sur les chemins de fer privés.

Cette question est spécialement importante et urgente pour la Belgique. Le réseau de l'Etat y sera, sinon à refaire complètement, en tous cas à réorganiser de fond en comble.

Il faudra que cette réorganisation se fasse industriellement et au profit de notre expansion commerciale. Peut-être sera-t-elle l'occasion de modifications radicales dans l'organisation de nos chemins de fer, dont, à juste titre, les méthodes d'exploitation avaient soulevé avant la guerre bien des protestations.

## VII

### CONCLUSIONS DU CHAPITRE PREMIER

De tout cela, nous pouvons et devons retenir que :

1° La crise actuelle ne prendra pas fin brusquement avec la guerre. Sa durée dépendra uniquement de l'énergie et de l'initiative dont témoignera l'ensemble de ceux qui participent à la vie économique du Pays.

Capitalistes, industriels, commerçants et ouvriers, renonçant si possible aux rivalités d'antan, devront se prêter une aide mutuelle et s'inspirer du principe de l'organisation rationnelle de toute entreprise humaine, à savoir :

« Tirer le maximum de rendement et de profit des hommes, des choses et des événements. »

« Collectivité » et « organisation » sont d'après nous les grands mots à retenir. Collectivité d'efforts et d'intérêts, organisation du travail et du rendement.

2° Pour arriver à ce maximum de rendement, il faudra mettre en œuvre, réformer, perfectionner ou spécialiser :

*a*) L'enseignement professionnel et commercial, tant théorique que pratique ;

*b*) L'empirisme en y substituant la science ;

*c*) L'outillage dans toutes ses branches ;

*d*) La recherche de produits nouveaux ;

*e*) La recherche de marchés nouveaux dans le monde entier.

3° Loin de copier servilement l'Allemagne, la vie économique de ce pays durant ces vingt-cinq dernières années peut néanmoins nous fournir des indications précieuses tant sous le rapport des méthodes à adopter que sous celui des fautes à éviter.

4° La crise alimentaire dont tous les pays belligérants souffriront pendant un temps, — peut-être assez long — après la guerre, sera plus particulièrement intense en Belgique dont toutes les réserves auront pris le chemin de l'Allemagne.

Il nous faudra donc importer des denrées alimentaires. Or, nous devrons limiter au minimum nos importations si nous ne voulons pas encore

appauvrir le pays ; il nous sera d'ailleurs difficile de payer ces importations, ne disposant pas d'une quantité suffisante d'or, ni de marchandises à exporter suppléant à l'or. Force nous sera donc d'organiser l'alimentation de la population du pays de façon à réduire au minimum l'aide à demander à l'étranger, sous forme d'opérations financières ou de crédits extérieurs.

5° La reconstitution de la fortune de la Belgique, dépendant pour ainsi dire exclusivement de l'excédent des exportations sur les importations, l'organisation des transports, tant terrestres que fluviaux et maritimes, y jouera un grand rôle.

Il faudra obtenir des pouvoirs publics et des sociétés de transports la réduction au minimum compatible avec une bonne exploitation des tarifs de chemins de fer et des frets. Les produits tant naturels que manufacturés ne pourront s'implanter sur les marchés étrangers que si, à quantité égale, ils peuvent être offerts à des prix moindres que ceux de leurs concurrents.

Les tarifs et les frets doivent non seulement être les moins élevés possible, mais encore faut-il que les moyens de transport soient abondants, mis rapidement et en tout temps à la disposition des exportateurs.

---

# CHAPITRE II

## LA POLITIQUE COMMERCIALE

I. Droits protecteurs. — II. Le Gouvernement et les marchés extérieurs. — III. Organisation des services consulaires. — IV. Rôle de la grande Presse. — V. Politique commerciale de l'Allemagne. — VI. La concurrence allemande future. — VII. Conclusions du chapitre II.

### I

### DROITS PROTECTEURS

Tout changement brusque, dit Pingaud, introduit dans la politique commerciale d'un pays, a pour premier effet d'en troubler profondément l'économie publique par le désaccord qu'il amène entre les habitudes anciennes et la règle nouvelle.

Malgré ce grand principe, nous voyons, de divers côtés, préconiser l'établissement de droits protecteurs, même prohibitifs, à l'égard des produits allemands. Serait-ce la bonne politique commerciale à suivre pour un pays, comme la Belgique, qui ne pourrait rompre que très difficilement toutes ses relations commerciales avec l'un quelconque de ses voisins ?

Etienne Lamy ne le pense pas, même pour la France, quand il dit[1] :

Même si un peuple pouvait — et cela n'est pas — se passer absolument des autres, une muraille de Chine ne serait pas la bonne gardienne de la richesse française. Le gain en affaires est la partie du prix qui dépasse les dépenses du vendeur. Que les Français soient les uns pour les autres les clients forcés et uniques, les vendeurs pourront accroître leur fortune par le gain prélevé sur les acheteurs, et comme la plupart seront tour à tour acheteurs et vendeurs, leur fortune individuelle variera par ces transactions. Mais par ces changements où certains Français gagneront ce que perdront d'autres Français, la richesse de la nation ne sera pas changée. Et comme cette richesse, qui ne croîtrait pas, devra suffire à des charges croissantes, les ressources de la France, par cela seul qu'elles n'augmenteront pas, se trouveront réduites. Et pour peu que — résultat ordinaire de la protection et suite vraisemblable de la guerre — le coût de la vie augmentât, un appauvrissement sans compensations serait le sort de tous les Français.

La vérité s'impose donc : les particuliers n'ont chance de compenser le vide fait dans leurs ressources par la guerre, et la nation ne peut accroître sa richesse que grâce aux gains faits par les Français sur les étrangers. Ce n'est pas dans la modestie de désirs paresseux que les Français trouveront la sûreté du lendemain, c'est dans la renaissance de leurs ambitions. Pour échapper à la médiocrité croissante de leur vie recluse sur leur propre sol, il leur faut reprendre une grande place au dehors.

Ainsi la destinée nous refuse les amoindrissements, elle nous contraint, pour ne pas déchoir, à grandir.

1. Biard d'Aunet, préface E. Lamy, p. x.

Il n'y a pour rehausser notre fortune française qu'un moyen, c'est la chercher chez les autres. Et pour obtenir les tributs offerts par des débiteurs volontaires, en échange de nos produits, il faut que ces produits s'offrent en abondance, qu'ils soient supérieurs et coûtent peu.

Il n'est pas probable que les Alliés en arrivent à conclure entre eux une union douanière complète : chaque Etat conservera sa pleine indépendance de tarifs. Mais l'on peut augurer que, sans aucune vue protectionniste, dans un but purement fiscal, les pays belligérants seront induits à demander de l'argent à leurs douanes, tous se trouvant fort obérés.

On ne pourrait toutefois nier que les droits de douane aient des répercussions économiques :

Un exemple typique est cité par le vicomte d'Avenel dans la *Revue des Deux Mondes* : « la taxe de 33 p. 100 de la valeur, que l'Angleterre impose aux objets de luxe, non pour les empêcher d'entrer, mais simplement pour empêcher l'argent de sortir, a eu pour conséquence de susciter *dès maintenant* la création de certaines industries, notamment celle des articles pour pianos, qui n'existaient pas en Grande-Bretagne. »

L'entente conclue entre les Alliés pour se vendre et s'acheter *de préférence* les uns aux autres, dans la limite de leurs besoins, ce qu'ils peuvent se fournir, n'exclut pas le droit pour chacun d'eux de vendre à d'autres les produits dont l'écoulement total ne pourrait s'effectuer en pays alliés ; ensuite, des droits élevés n'em-

pêcheront pas l'introduction de ces denrées en Allemagne et il ne saurait être question nulle part de prohibitions qui iraient à l'encontre des intérêts qu'elles prétendent servir en créant chez nous la pléthore ou la disette, l'avilissement ruineux des prix ou leur exagération factice, destructive de la concurrence, du progrès et du bien-être général.

D'autre part, il est très peu probable qu'après s'être tenus à l'écart des combats militaires, les pays neutres consentent davantage à se jeter dans la bataille économique. La neutralité leur aura été trop profitable pendant la guerre pour qu'ils consentent à la rompre après la paix.

Au surplus, on ne peut en temps de paix demander aux neutres de fournir la preuve que tous les articles qu'ils offrent ont bien été fabriqués exclusivement par leurs nationaux ou avec des matières provenant de leur sol. Avant la guerre, pour échapper aux prohibitions des tarifs douaniers français, les Allemands venaient établir leurs usines en France et pouvaient prétendre que les articles qu'ils produisaient ainsi étaient des articles français mis en vente par des sociétés françaises. De même après la guerre, si un pays neutre est admis par l'Entente au bénéfice du tarif minimum, c'est chez ce neutre qu'ils iront établir leurs usines et ils écouleront leurs produits comme étant de provenance neutre.

La Belgique n'a pas une production en céréales ni un cheptel suffisants pour se nourrir seule, d'où obligation de recourir tout au moins à des

neutres. Quelle sera la position de ceux-ci vis-à-vis de l'Entente ?

Il faut également penser que le pays peut désirer se créer des marchés ou se procurer des matières premières dans les pays neutres, lorsqu'il ne peut pas les trouver chez les nations de l'Entente.

Enfin, une autre question importante, c'est la réorganisation de l'industrie dans les pays alliés pour se procurer les produits manufacturés dont l'Allemagne avait le monopole.

En réalité, il faudrait que chaque pays allié sache ce qu'il vaut par lui-même et que, sur la base de cette connaissance, se produisent les ententes particulières nécessaires.

Il nous est né d'ailleurs un concurrent, sinon nouveau, du moins plus puissant qu'il ne l'était avant la guerre et avec lequel incontestablement il faudra compter.

Ce concurrent, presque nouveau venu sur le marché de l'exportation, c'est l'Amérique du Nord. Voyons ce qu'en pense M. V. Cambon[1] :

La lutte après la guerre sera chaude sur le marché mondial entre les industriels européens et les industriels américains, parce que ces derniers profitent de l'*inaction commerciale* forcée de notre industrie pour faire de la propagande et de la représentation dans tous les pays.

L'esprit d'entreprise et l'audace des Américains sont extraordinaires. Leur proverbe est : « Ne vous

1. V. Cambon, p. 210.

endormez jamais en pensant qu'une chose est impossible, parce que vous seriez réveillé par le bruit que fait votre voisin en train d'accomplir cette chose-là. »

De cette leçon d'audace, nous devrons tirer profit, car sur le terrain commercial international comme sur le terrain militaire, se protéger, c'est-à-dire se défendre, est une politique passive qui ne mène pas loin. Le vrai succès n'est possible qu'à ceux qui attaquent.

## II

### LE GOUVERNEMENT ET LES MARCHÉS EXTÉRIEURS

Biard d'Aunet analyse à ce propos l'action gouvernementale[1] :

La meilleure part de l'activité du ministère des Affaires étrangères devra être employée au service du commerce. Elle ne se manifestera pas seulement par des négociations diplomatiques, mais aussi par des investigations et des études spéciales, par l'examen des meilleurs modes de diffusion des renseignements utiles, des encouragements à l'émigration de la jeunesse commerciale et des procédés les plus efficaces d'assistance aux tentatives sérieuses, ayant pour objet la conquête progressive des marchés extérieurs.

Le ministre aura besoin du concours de plusieurs de ses collègues notamment de ceux du commerce, des finances, et de celui qui aura dans ses attributions la marine marchande. Il sera aux prises avec l'esprit fiscal et l'esprit bureaucratique, opposés

1. Biard d'Aunet, p. 79 et 80.

à ceux d'expansion et d'initiative qu'il représentera. D'où la nécessité d'une documentation précise et complète sur les affaires de la France au dehors que ses agents pourront seuls lui procurer.

Tout cela suppose une organisation parfaitement coordonnée, utilisant au maximum, d'une part, les compétences, le zèle et l'expérience du personnel et, d'autre part, les facilités assurant la recherche des informations, la rapidité de leur transmission, le contrôle de leur exactitude. Les subventions aux œuvres françaises existantes devront être largement augmentées. De nouvelles créations : écoles, collèges, instituts, établissements sanitaires et de bienfaisance, chambres consultatives de commerce, laboratoires scientifiques, journaux publiés en langue française ne tarderont pas à surgir, réclamant un concours dont le refus a, jusqu'à présent, paralysé de généreuses initiatives. Enfin, l'organisation du service de propagande de la pensée française, de laquelle on peut attendre d'excellents résultats, entre autres celui d'abaisser le prestige injustifié de la culture allemande, nécessitera, sous des formes diverses, des dépenses, moins considérables sans doute, mais tout aussi impératives que les autres.

## III

### ORGANISATION DES SERVICES CONSULAIRES

De toutes parts l'organisation des services consulaires a été l'objet de critiques et de conseils nombreux ; voici ce qu'en dit Biard d'Aunet [1] :

Remplacer, pour nos postes consulaires (sauf les agences) l'idée de *poste* par l'idée de *région*, chaque

1. Biard d'Aunet, p. 88, 89 et 90.

région étant délimitée, autant que possible, suivant des considérations d'ordre économique.

Dans le système actuel, un consul ne connaît guère que sa résidence. Souvent faute de ressources suffisantes, il vit dans un cercle étroit, où ne se rencontrent ni les principaux négociants et industriels de la ville, ni les hommes politiques en vue, ni les hauts fonctionnaires. Il puise dans les relevés de la statistique officielle et dans les feuilles locales les éléments de ses rapports. C'est peut-être parce qu'on n'y trouve pas la trace d'opinions fondées sur l'observation personnelle que ces documents sont rarement consultés. Notre agent reste absorbé par le travail bureaucratique de son poste; et nullement encouragé à en sortir, il ne sait rien, ou peu de chose, de l'activité commerciale et industrielle de sa « circonscription » qu'il n'a d'ailleurs point visitée.

Ce sont là de médiocres conditions pour acquérir la connaissance des hommes, des choses et des affaires d'un pays, même d'une fraction de pays.

Les facilités de déplacement et de communications sont assez développées aujourd'hui pour qu'on puisse adopter une autre conception du « travail » consulaire, dont la résidence ne saurait être que le centre. Ce travail doit s'étendre à tout le territoire indiqué sur l'exequatur, et s'appliquer à tout ce qui intéresse la vie économique sur ce territoire (usines, manufactures, grandes exploitations rurales, ports, matériel de chemins de fer, nouvelles applications scientifiques, mines, constructions maritimes, etc.). Faite sur place, complétée, autant que possible, dans la première année de l'installation, tenue à jour par de nouvelles visites, cette étude doit constituer, pour le consul, une obligation, prévue d'ailleurs au budget sous la forme d'un minimum de frais de voyages réguliers pour chaque poste et pour chaque année.

Considérez[1] seulement que la venue en France des chefs de poste consulaires dressés comme on le propose ici, très au courant de toutes les particularités et des affaires de leurs régions, peut être fort utile aux négociants et aux industriels français. Il ne faut pas les autoriser à venir. Il faut les appeler, par ordre, à Paris, au moins tous les deux ou trois ans. D'abord pour rendre compte de leur mission, et en détail; fournir des notes complétant les renseignements de leurs rapports sur les points les plus intéressants. On les invitera ensuite à aller causer avec le ministre du commerce ou avec ses directeurs compétents; puis à se mettre pendant quelques jours à la disposition du public commercial à Paris. Après quoi, tournée dans les centres industriels et commerciaux français que la région où résidait le consul intéresse particulièrement : entrevues, conversations, discussions, conférences publiques ou privées, etc. Tout cela tait avec soin, préparé avec méthode, ne pourra avoir que d'excellents résultats, surtout si on laisse à l'agent entière latitude pour dire ce qu'il a vu et ce qu'il sait.

Le plus précieux de ces résultats ne sera peut-être pas d'apporter à nos hommes d'affaires un complément d'informations, dont ils ont pourtant besoin, mais d'apprendre à l'agent la contre-partie nécessaire de son métier d'informateur, à savoir les procédés, les possibilités, les habitudes et même les préjugés, qui gouvernent en France les initiatives du commerce et de l'industrie. En même temps, ce contact avec les personnes compétentes permettra de mieux apprécier les capacités et les connaissances utiles de chacun de nos agents, sur lesquelles les bureaux du Département ne sont en général que médiocrement renseignés.

En résumé, pour répondre aux besoins de l'ère

1. Biard d'Aunet, p. 92 et 93.

nouvelle, il faudrait deux réformes essentielles :

1° La concentration des activités, des capacités et des travaux du personnel en faveur du développement des intérêts économiques français, assurée par la fusion des carrières diplomatique et consulaire en un seul corps hiérarchisé, discipliné, soustrait à toute influence parlementaire, et travaillant dans le même esprit et sous une même direction.

2° L'organisation de ce travail ayant pour objet principal l'étude des régions où les agents sont envoyés et l'observation des changements qui s'y manifestent ; d'autre part, l'organisation des moyens pratiques par lesquels notre commerce et notre industrie pourront profiter de ces observations et de ces travaux.

Les mêmes critiques s'appliquent malheureusement à notre pays où l'insuffisance des budgets rend plus difficile une solution forcément coûteuse.

Nous estimons cependant indispensable d'y songer sérieusement, de faire ensuite les sacrifices nécessaires sans hésitation en ne perdant pas de vue que de la reprise et de l'accroissement de nos exportations, et de cela uniquement, dépendent notre Résurrection d'abord et notre Prospérité ensuite.

## IV

### ROLE DE LA GRANDE PRESSE

M. Cambon dit très justement à ce propos[1] :

Le réformateur tout-puissant des errements actuels devrait être *la Grande Presse*. Nos quotidiens nous

1. V. Cambon, p. 56.

parlent bien de politique, de littérature, d'art, voire même de scandales divers, seulement la plupart habituent leur public à se passer des questions économiques.

Cependant la grande majorité des citoyens n'a de notions sur le monde extérieur que par son journal; elle reste donc étrangère à tout ce qu'elle n'y trouve pas. Combien serait autre la matière de votre journal s'il appliquait cette inattaquable formule : « Mesurer la place à l'importance réelle des questions. »

Les journalistes allemands, dont les gazettes ne sont pas récréatives, mais substantielles, ont coutume d'instruire leurs lecteurs des questions scientifiques, géographiques, industrielles, sociales, en passant successivement la plume à des rédacteurs occasionnels versés en ces matières.

Etre renseignés sur tout : c'est la moitié de la puissance tudesque.

## V

### POLITIQUE COMMERCIALE DE L'ALLEMAGNE

M. D. Bellet synthétise bien, comme on va le voir, la politique commerciale de l'Allemagne et son influence sur le commerce des autres puissances[1] :

Il est manifeste que l'Allemand a su développer ses échanges extérieurs, grâce à des pratiques et à des qualités qu'il est bon de connaître pour les imiter au moins en partie. Cela n'empêche pas non plus que l'Allemagne n'est pas le plus grand pays commerçant du monde. Et d'autant plus, si nous faisions porter nos comparaisons du commerce par tête sur

1. Daniel Bellet, II, p. 32.

d'autres pays en apparence secondaires, la situation qui semble si exceptionnelle du commerce allemand commencerait de pâlir de la façon la plus curieuse. C'est ainsi que, pour ce petit pays de Belgique, à la population si entreprenante en même temps que si courageuse dans tous les sens du mot ; pour ce pays que les Allemands avaient en haine à cause même de son admirable développement économique, commercial et industriel, alors que son commerce par tête aux environs de 1869 ne dépassait guère 300 francs, le chiffre correspondant, avant l'envahissement du territoire par les hordes germaniques, dépassait de beaucoup 1200 francs.

Le développement[1] si intense du commerce allemand n'avait nullement empêché celui du commerce anglais. La chose était d'autant plus curieuse que Grande-Bretagne et Empire allemand ont à peu près les mêmes principaux clients. Et M. Meuriot concluait de façon formelle, comme nous également, que la croyance à une prétendue décadence économique de la Grande-Bretagne ne serait qu'une erreur : erreur courante sans doute, mais d'autant plus grossière et dangereuse. Il insistait sur une vérité que l'on ne saurait trop mettre en lumière : qu'il n'est point du tout inévitable que le progrès d'un pays soit racheté, compensé par la régression d'un autre ; le chiffre du commerce du monde, celui d'un pays déterminé, la valeur de ses consommations, pas plus que de ses productions, ne sont aucunement une chose fixe, tout au contraire.

Les Allemands[2] ne poursuivaient pas moins « leur conquête commerciale » en Asie qu'en Amérique du Sud.

1. Daniel Bellet, II, p. 46.
2. Daniel Bellet, II, p. 64.

Nous avons déjà fait allusion à la position qu'ils s'assuraient graduellement à Hong-Kong. Nous ne rappellerons pas l'évolution de leur conquête à Kiaou-Tchéou et dont nous avons parlé ailleurs.

Dans l'ensemble, et comme le faisaient remarquer dès 1904 les représentants de la Belgique (qui avaient sans doute le pressentiment de ce que l'Allemagne devait valoir à leur pays), tandis que le continent européen était compté pour 14,5 p. 100 du commerce de la Chine, le pourcentage de l'Allemagne, à lui seul, était compris pour 9,75, alors qu'il n'était que de 4,37 en 1893 (nous laissons de côté Hong-Kong qui représente bien le commerce anglais, mais à un titre tout particulier).

C'était encore [1] un document belge, le rapport du vice-consul de Belgique à Tien-tsin, qui, en 1913, nous montrait le progrès continuel du chiffre des affaires d'exportation traitées par les maisons allemandes en Chine; ce qui confirmait la vérité de cet adage que les produits se payent avec les produits, parallélisme très intéressant entre le développement des importations et des exportations. Les Allemands avaient bien soin de recevoir les articles de la Chine en payement de leurs importations ; le plus souvent ils les plaçaient, non point chez eux, mais auprès de la clientèle étrangère.

Il est bien évident [2], sans que nous ayons à y insister, que les crédits prolongés valaient une large clientèle au commerce et à l'industrie de l'Allemagne, d'autant que, comme le disait M. Pellet, Président de la Chambre de commerce de Tunis, dans un curieux répertoire des produits austro-allemands importés en Tunisie, ces facilités de payement, cet ajournement venaient

1. Daniel Bellet, II, p. 65.

2. Daniel Bellet, II, p. 222.

se superposer à tous les avantages que le commerce allemand fournissait à l'acheteur étranger : en se pliant à ses exigences, en fabriquant suivant les échantillons envoyés, à bon marché, en indiquant tous les prix dans la monnaie du pays, en consentant de plus à l'acheteur des remises considérables par rapport au prix des catalogues, remises qui souvent n'étaient qu'illusoires par suite de la majoration préalable des prix dans ces catalogues mêmes. M. Pellet a montré que, pour ce qui était spécial à la Tunisie, une foule de maisons vendant à la clientèle tous frais payés, droits de douane inclus, et marchandise rendue chez le client, ce qui est le summum de la commodité, accordaient des termes de payement, soit de soixante jours sous 5 p. 100 d'escompte, soit de cinq, de six, de huit, de dix mois contre traite acceptée après vérification et réception des marchandises, ce qui mettait également le client dans d'excellentes conditions, sans qu'il pût y avoir pour lui aucune surprise. Il notait que parfois ces délais étaient renouvelés sans intérêt de retard ; cela ajoutait encore aux facilités de crédit, les nouveaux délais n'étant généralement accordés d'ailleurs que parce que l'on connaissait le client, comme nous le montrerons tout à l'heure par un exemple très spécial.

Ces modes de procéder, ces modalités de crédit n'étaient point sans être onéreuses pour les exportateurs allemands ; ils y trouvaient néanmoins un bénéfice, parce que leur clientèle était satisfaite de ces facilités, bien qu'elle comprît qu'elle devait les payer sous une forme quelconque. D'autre part, les choses pouvaient se faire de la sorte, à cause même de cet appui fourni par les banques au commerce et aux industries d'exportation.

Quant à admettre[1] que ce soit le fameux article 11

1. Daniel Bellet, II, p. 240.

du traité de Francfort qui, pour une part assez sensible, ait pu contribuer au développement du commerce international de l'Allemagne, cela nous semble tout à fait erroné. Il est assez facile de le montrer bien que de nombreux préjugés aient toujours cours en cette matière ; et notamment de la part des gens qui ignorent ou ne se rappellent pas que cet article 11 a été, nous l'avons dit, il faut le répéter, introduit dans le traité à la demande même de nos plénipotentiaires, aux tendances nettement protectionnistes, se trouvant en face du gouvernement allemand, dont les tendances douanières étaient au contraire nettement libérales à cette époque.

On pourrait se rendre compte déjà de l'influence vraiment nulle de cet article sur le développement commercial de l'Allemagne, en s'apercevant que les Allemands, à bien des reprises, ont fait des efforts pour éliminer des traités la fameuse « clause de la nation la plus favorisée » caractéristique de l'article 11. C'est ce qu'a montré en 1906 M. A. von Matlekovits, dans une étude sur la « Nouvelle ère de la politique douanière ». Dans son volume sur les « Embarras de l'Allemagne », M. Georges Blondel a donné lui aussi bien des preuves que beaucoup des industriels, des commerçants, des assemblées délibérantes en Allemagne ne cherchaient qu'une chose, c'était à libérer le pays, comme ils le disaient, de la clause de la nation la plus favorisée, dont ils étaient bien loin d'être satisfaits. Ils la tenaient pour une cause d'insécurité permanente ; ils ne voyaient pas les avantages qu'elle avait pu valoir réellement à l'Allemagne. Au surplus, beaucoup des innovations tentées par l'Allemagne dans ses relations douanières avec une série de pays étrangers, se sont faites sous l'influence même du désir qu'elle avait d'échapper à l'application de l'article 11, qu'elle considérait volontiers comme jouant surtout à ses dépens. Elle avait accepté cette disposition alors qu'elle était réellement libé-

rale au point de vue de son régime douanier ; dès qu'elle se livra à la volte-face de 1879 et qu'elle devint protectionniste, elle devait sentir assez lourdement l'existence de cet article 11 qui lui avait été fort léger jusqu'alors.

## VI

### LA CONCURRENCE ALLEMANDE FUTURE

Il n'est pas rare de rencontrer encore cette opinion trop répandue que l'Allemagne sera écrasée à un point tel que la concurrence de ses commerçants ne sera plus à craindre pour les Alliés.

Cette opinion n'est pas celle des auteurs qui ont approfondi les questions qui nous intéressent.

M. Berrogain dit avec beaucoup de raison [1] :

C'est une erreur de croire qu'une victoire militaire pourra anéantir la concurrence de nos voisins de l'Est. Ni les clauses les plus sévères d'un traité de paix, ni les accords les plus étroits entre alliés, n'amèneront ce résultat. On ne supprime pas un marché de 70 millions d'habitants.

Toutes les puissances européennes qui ont participé à la guerre en sortiront appauvries, et notre pays, par suite des énormes dépenses effectuées à l'étranger, n'échappera pas à cette règle.

Or, le développement du commerce extérieur sera, au début surtout, le principal réactif contre cet appauvrissement. On y remédiera aussi par le perfectionnement de l'outillage national et la mise en valeur de nos richesses naturelles, afin de faire produire au pays le maximum de nos nécessités. Le but est toujours le même : « Faire pencher la balance

1. Berrogain, p. 2.

des paiements en notre faveur. Acheter le moins possible et vendre le plus possible. »

Loin de se décourager, les Allemands font dès à présent leur *plan d'attaque* pour l'avenir. Un seul exemple le démontre :

Leur « Comité pour l'examen du Commerce d'exportation » a fait distribuer le questionnaire suivant :

1° Des tentatives ont-elles été faites en vue de remplacer les marchandises allemandes par d'autres ? De la part de quelles nations ? Pour quelles marchandises ? Sur quelles places ou dans quelles régions ?

2° Quelle méthode emploie-t-on à cet effet ? A-t-on pris des mesures législatives, ou a-t-on créé de nouvelles institutions (banques, compagnies de navigation, etc.) pour faciliter le remplacement des marchandises allemandes ?

3° Dans quelle mesure ces efforts ont-ils été couronnés de succès ? et ce succès est-il dû : *a*) à un mouvement national ? *b*) aux défauts des marchandises ou aux erreurs des commerçants allemands ? *c*) à l'impossibilité de faire venir les marchandises d'Allemagne pour renouveler les stocks épuisés ?

4° Croyez-vous qu'après la paix les anciennes et bonnes relations d'affaires pourront être reprises rapidement ou devons-nous compter sur une vive concurrence ?

Pour quelles marchandises ? et de quelles origines ?

# VII

## CONCLUSIONS DU CHAPITRE II

1° La Belgique trouverait-elle un avantage à renoncer à sa politique douanière antérieure ? Ne l'oublions pas, notre pays était presque aussi libre-échangiste que la Grande-Bretagne elle-même. Etienne Lamy nous montre plus haut tous les dangers de ce qu'il appelle « une muraille de Chine » pour la France. Combien ces dangers seraient plus graves encore pour la Belgique !

Ni l'agriculture, ni même l'industrie ne jouaient dans la vie belge un rôle comparable à celui du commerce. Grâce à sa situation entre la France et l'Allemagne, entre l'Angleterre et le continent, grâce aux routes, aux chemins de fer, aux fleuves et aux canaux qui traversent son sol dépourvu d'obstacles, grâce à l'estuaire de l'Escaut, la Belgique est avant tout un pays de *transit*. Elle ne peut vivre que par la liberté de ce transit, car si Anvers dispose pour l'alimenter de tout l'est et le nord-est de la France, notre métropole commerciale a également comme « hinterland » la Prusse rhénane, le Palatinat, le grand-duché de Luxembourg et l'Alsace-Lorraine.

Cette situation si spéciale de la Belgique vient d'être envisagée, une fois de plus, dans un mémorandum de la Ligue Navale allemande. « Au point de vue économique, dit le grand amiral von Koester, la Belgique, avant la guerre, était

un anneau presque indispensable dans la chaîne du commerce maritime allemand. Anvers était devenu pour l'industrie rhénane, thuringienne et sud-allemande, un port d'exportation, dont la place ne pourrait être prise par nos ports de la mer du Nord qu'au prix de considérables sacrifices de temps et de frets. »

Si la conclusion de la paix devait amener la formation de deux groupements aussi acharnés sur le terrain économique que sur les champs de bataille, l'on peut dire sans hésiter que le problème de la Belgique serait des plus ardus. L'on peut se demander, en effet, au prix de quels sacrifices les Alliés arriveraient à équilibrer à nouveau les commerces d'importation et d'exportation de notre pays, en même temps qu'ils devraient se priver eux-mêmes de tous leurs échanges avec l'Europe centrale.

Nous croyons pouvoir dire, sans exagération, que si telles devaient être les conséquences de la guerre, elles seraient peut-être plus dures que la guerre elle-même pour notre Pays déjà si éprouvé.

2° C'est à l'initiative privée qu'échoit le rôle principal dans la conquête des marchés extérieurs. Néanmoins, l'action gouvernementale peut y jouer un rôle des plus utiles :

Cette action devrait se manifester par la création d'un organisme complet de documentation commerciale pourvu abondamment de renseignements, d'échantillons, de types et de mo-

dèles en vue de nos exportations. Cet organisme devrait être subventionné par l'Etat jusqu'au jour où les services qu'il ne peut manquer de rendre lui permettront de couvrir ses frais généraux par les subsides qu'il obtiendra facilement des industriels et des commerçants qui l'utiliseront. Les agences de renseignements allemandes couvrent le monde de leurs réseaux : c'est auprès d'elles que, avant la guerre, nos négociants trouvaient souvent les indications que nos consuls et nos agents consulaires étaient impuissants à leur donner. Logiquement, le même organisme devrait servir à documenter nos commerçants et nos banques sur la situation des acheteurs étrangers, leur degré de solvabilité, leur honorabilité et tous autres renseignements indispensables en vue des crédits à l'exportation.

La mise sous séquestre des agences allemandes en pays alliés a été plus qu'instructive à ce sujet. En France, en Angleterre, en Italie comme dans tous les pays du monde, les agences allemandes se servaient des sujets de ces pays pour se documenter. Leur travail commercial était si parfait qu'automatiquement ces agences se transformèrent en centres d'espionnage à l'insu de leurs collaborateurs : toutes étaient subsidiées à la fois par les commerçants, les grandes sociétés industrielles et de navigation, ainsi que par les ministères du Commerce et de la Guerre !

Indépendamment de l'organisme de documentation que nous avons envisagé ci-dessus, des missions d'études fréquentes devront être

envoyées à l'étranger pour contrôler et renforcer les renseignements recueillis. Il va de soi que tous les consuls devraient être les collaborateurs principaux du bureau de documentation, se tenir en contact permanent avec lui et rester toujours à sa disposition pour lui faciliter sa tâche.

3° Cette aide gouvernementale sera surtout efficace si le département des Affaires étrangères continue ses efforts pour faire de nos consuls des agents commerciaux réellement compétents et s'il a soin de les répartir judicieusement en les chargeant chacun de l'étude d'une circonscription déterminée.

Un second facteur de succès indispensable sera la diffusion des renseignements obtenus dans les milieux commerciaux et industriels, et cela, autant que possible, par les soins des consulats.

4° La presse, de son côté, n'a pas, en général, bien rempli le rôle qu'elle pourrait jouer si utilement dans la vie économique du pays. Qu'elle diminue un peu les articles sur tel scandale mondain ou telle bande de malandrins pour augmenter les colonnes réservées aux renseignements commerciaux et aux documentations industrielles : elle rendrait ainsi un service signalé au public en général et aux gens d'affaires en particulier.

En ce qui concerne la presse financière, il n'est pas inutile de citer ici quelques lignes de l'ouvrage

de M. Jean Salèmes sur le « Moratorium, les Banques et la reprise des affaires » :

Il ne saurait être question de restreindre, même sur un point déterminé, la liberté de la presse qui est et doit rester un dogme intangible... Il s'agit simplement de rendre désormais impossibles des machinations concertées dans le genre de celles qui se produisirent dans les six mois qui précédèrent la déclaration de guerre et de mettre enfin un terme aux exploits de ces maîtres chanteurs sans scrupule qui pullulent sur la place de Paris. C'est là une œuvre de salubrité publique qu'à bien des reprises déjà ont réclamée nos journalistes les plus éminents qui, justement jaloux de la réputation de leur corporation, souffrent de voir des gens au passé incertain et souvent même douteux créer, pour faciliter la réalisation de leurs desseins, des feuilles éphémères de bas chantage.

Est-il en effet admissible que, dans les circonstances actuelles, puissent être publiés et partout répandus des journaux d'un jour, à titres et manchettes sensationnels, qui cherchent à affoler le public et à provoquer des paniques en propageant les nouvelles les plus effarantes et les plus fausses, et en portant contre tous nos établissements de crédit, sans une seule exception, les accusations les plus extravagantes et les plus viles ?... A force de se répéter et de rester impunies, ces campagnes finissent par troubler les esprits et par déterminer un état de nervosité qui n'est pas sans danger.

Combien ces critiques sont justifiées ! Elles ne visent heureusement qu'une fraction de la presse financière, mais cette fraction est d'autant plus à restreindre qu'elle cause plus de mal ! Si tous les efforts et tout le papier qui se perdent,

dans le seul but de semer la panique, s'employaient à instruire commerçants et capitalistes, à les intéresser davantage aux questions d'exportation, à les documenter sur les marchés d'outremer au lieu de n'inspirer que des inquiétudes et des méfiances paralysantes, combien le Pays tout entier en retirerait de bénéfices et de bien-être !

5° L'Allemagne était incontestablement devenue une puissance économique de premier ordre. Par quelles voies et par quels moyens ?

On peut les résumer ainsi :

*a*) Concentration industrielle et organisation scientifique de la production.

*b*) Etude systématique des débouchés.

*c*) Pénétration *commerciale* grâce à ses commis voyageurs compétents, zélés, souples et habiles ; à sa publicité adroite au moyen de prospectus et de catalogues extrêmement soignés et complets, à la création à l'étranger de journaux soit allemands soit germanophiles.

*d*) Pénétration *industrielle* par l'exportation souvent temporaire des capitaux et l'émigration des usines.

*e*) Primes d'exportation, cartels et dumping.

*f*) Action gouvernementale impérialiste mise au service de l'expansion économique.

*g*) Crédits à l'exportation et participations bancaires.

Ces procédés, joints à l'ardeur au travail et à l'orientation méthodique de l'effort, ont valu

à l'Allemagne une expansion économique que l'on peut taxer de surprenante.

Toutefois, il est consolant de dire que d'autres pays, sans avoir dû recourir à tous les procédés allemands, ont connu cependant une grande prospérité commerciale et industrielle.

C'est avec raison que Daniel Bellet cite la Belgique avec des éloges dont nous devons lui être reconnaissants.

Il n'en est pas moins vrai qu'en matière de commerce extérieur, nous avons à nous inspirer d'une partie des méthodes allemandes pour rendre les nôtres plus actives et plus rémunératrices.

6° L'Allemagne se prépare aux lendemains de la guerre, lendemains qui seront pour elle une paix d'activité acharnée et dénuée d'aménité.

Aussi ferons-nous bien de méditer les paroles suivantes parues dans l'*Information* du 2 octobre 1916 :

« Il est probable qu'un des avantages — inattendus — que l'Allemagne retire du blocus, c'est une énorme économie : elle a beaucoup moins de créances à l'étranger depuis qu'elle vit davantage sur son propre fonds ! Elle a fait des prodiges comme d'ailleurs tout pays en détresse. Nécessité est mère de l'invention. Ne nous leurrons pas sur son affaiblissement. Considérons-la toujours comme redoutable. C'est encore le meilleur moyen de nous fortifier contre elle. »

---

# CHAPITRE III

## LA GRANDE INDUSTRIE

I. La grande industrie. — II. L'industrie et la banque. — III. L'exportation au point de vue national. — IV. La grande industrie en Allemagne. — V. Conclusions du chapitre III.

### I

### LA GRANDE INDUSTRIE

Voici ce que nous trouvons dans le livre de M. Cambon, qui traite d'une façon remarquable le problème de la grande industrie[1] :

*Un cerveau unique* doit diriger une industrie, mais ce cerveau ne saurait embrasser la pleine connaissance de tous les éléments de l'exploitation ; les Allemands ont été amenés à la création d'énormes unités où la règle absolue est la *division du travail*, non seulement pour les ouvriers, mais pour les chefs.

Chaque technicien est un spécialiste de la partie qui lui est confiée, avec mission de la faire prospérer au mieux de ses capacités.

Dans chaque grande usine, il y a des hommes qui exécutent le travail du jour et d'autres qui préparent les progrès du lendemain. Ces derniers sont particulièrement chargés de se tenir au courant de toutes

1. V. Cambon, p. 39.

les nouveautés; c'est ainsi que la plupart des grandes usines possèdent une *bibliothèque* où sont reçus les ouvrages et les périodiques de tous pays relatifs aux travaux qu'elles poursuivent; les bibliothécaires sont tenus de dépouiller toutes ces littératures et d'aviser, par écrit, chaque service, des livres ou articles susceptibles de l'intéresser.

Les Allemands[1], après avoir pourvu l'individu d'une *compétence* bien définie, respectent absolument cette compétence; ils la proclament, ils en font état en toutes circonstances. Nulle décision n'est jamais prise par eux sans avoir recherché et consulté des hommes justement réputés pour leur expérience spéciale en la matière.

Il faudrait que chez nous aussi, du haut en bas de l'échelle, on reconnût une bonne fois la nécessité de la compétence.

Tous les grands hommes ont recherché les compétences. Henri IV ne se serait jamais séparé de Sully. Louis XIV, pendant la belle partie de son règne, a toujours sacrifié, chez ceux qui le servaient, la naissance aux connaissances acquises. Napoléon en avait le souci obsédant ; il n'aurait pas fait diriger sa politique par Corvisart, ni ses armées par Cambacérès. Voici un trait caractéristique : le général Lasalle, qui n'était pas la douceur en personne, étant gouverneur de Nancy, avait, un jour, gravement manqué d'égards au préfet du département. Ce dernier courut s'en plaindre à l'Empereur qui, après l'avoir écouté, lui répondit : « Vous avez certainement, et je vous donne raison, monsieur le Préfet; malheureusement, des préfets comme vous, j'en trouverai dix mille, et je ne trouverai pas, dans toute mon armée, un deuxième Lasalle. » Pouvait-on porter plus haut le culte de la compétence ?

1. V. Cambon, p. 96.

Les *conseils d'administration*[1] sont parfois des obstacles dans une société. La façon dont ils sont recrutés les vouent généralement à l'incompétence, et le peu de temps qu'ils consacrent aux affaires dont ils ont la responsabilité ne les documente guère sur leur fonctionnement. Nonobstant, ils prétendent décider par oui ou non, en quelques minutes, des questions que la direction a étudiées pendant des mois. Autant vaudrait jouer à pile ou face les déterminations.

Les conseils qui veulent diriger eux-mêmes au lieu de se borner à contrôler, provoquent l'anarchie ou sombrent dans les compétitions de personnes et la société déchoit avec eux. Interrogez l'histoire et vous reconnaîtrez qu'aucune institution humaine n'a jamais prospéré et grandi à moins d'être dirigée par un cerveau unique.

L'industrie américaine[2] a pour caractéristique un développement inouï, fantastique, des *moyens mécaniques* dans tous les domaines. Les Américains ont porté la mécanique à la hauteur d'un culte et il n'est pas, depuis le plus grand patron jusqu'au dernier des ouvriers, qui ne cherche des améliorations mécaniques dans toutes les fabrications.

C'est grâce aux moyens mécaniques[3] qu'ils emploient que les Américains, malgré les *salaires* exorbitants (30 francs minimum par jour aux automobiles Ford) obtiennent des prix de revient qui nous étonnent (une automobile Ford pesant 700 kilos coûte au détail, rendue chez le client, 475 dollars, soit moins de 2 400 francs).

1. V. Cambon, p. 42.
2. V. Cambon, p. 192.
3. V Cambon, p. 208.

L'expérience[1], non moins que le raisonnement, ont montré aux Allemands que dans les sociétés modernes, l'homme isolé est un être sans défense, que des hommes groupés n'acquièrent de la force que s'ils sont armés de connaissances et encore faut-il que ces connaissances aient un but utilitaire, car, pour eux, une théorie scientifique n'acquiert de valeur que du jour où elle est susceptible d'application ; que, d'autre part, toute entreprise doit être exploitée scientifiquement, que la force du groupe sera maxima si chacun, tout en s'élançant d'un point de départ commun, oblique vers une connaissance différente, attendu qu'il est chimérique, à notre époque, d'exiger de chaque individu qu'il embrasse le domaine entier du savoir. Ce domaine ne peut être connu, exploité et indéfiniment agrandi que si les pionniers se le partagent entre eux méthodiquement au lieu de s'efforcer vainement de le parcourir chacun en totalité, ou de se jeter tous ensemble et de s'encombrer dans le même district.

Plus le groupe est nombreux, plus les éléments devront se ramifier en avançant toujours, et les efforts de chacun profitent à la collectivité, à la condition d'être orientés et disciplinés par un chef qui contrôle et enregistre intelligemment les résultats.

## II

### L'INDUSTRIE ET LA BANQUE

M. Huart émet à ce propos des considérations qu'il convient de noter[2] :

Si les finances de l'Empire allemand se trouvaient dans un état précaire avant les hostilités, l'industrie

1. V. Cambon, p. 95-96.

2. A. Huart, p. 75 et 76.

traversait de son côté une crise sérieuse. Disposant de très larges crédits en banque, dirigeant vers l'exportation le trop-plein de leur production, syndiqués en des cartels maniant avec habileté le dumping, mais ne tenant pas suffisamment compte des variations de l'état du marché dans la fixation des prix, les entreprises se trouvaient en face d'un marché financier où l'argent à vue était onéreux et où le taux d'escompte descendait rarement en dessous de 4 1/2 p. 100. Les usines de transformation avaient une production très supérieure à la capacité d'absorption du marché intérieur et le maintien de hauts prix de vente se répercutait sur leurs frais généraux. Lorsque les débouchés extérieurs se restreignaient, une pléthore de production en résultait qui se traduisait par des fluctuations très marquées de la rémunération annuelle du capital engagé. D'autre part, les sociétés industrielles se trouvaient liées par des combinaisons d'intérêts tant à leurs clients qu'à leurs fournisseurs. Il fallait que l'organisme fût habilement conduit pour ne pas aboutir à un krach général.

La crise de 1900-1901 avait déjà marqué le danger d'une telle dépendance entre établissements de crédit et usines, entre usines et clients. Le bilan des banques allemandes de dépôt, de 1900 à 1902, indique que les radiations sur compte-courant passèrent de 3 000 000 de marks à 4 765 000 marks durant cette période, que les radiations sur participations et commandites atteignirent 4 477 000 marks en 1900 et 5 214 000 marks en 1902 tandis que les dividendes fléchirent de 116 277 000 marks à 97 256 000 marks (d'après le *Deutsche Œkonomist* du D$^{r}$ Christians); la Leipziger Bank s'effondrait par suite de la faillite de la *Trebertrocknunggesellschaft* (société pour le desséchement des drèches) en même temps que de nombreuses banques locales, ayant un portefeuille industriel grandement déprécié, se transformaient en succursales des banques berlinoises. Le système

d'interdépendance n'en continua pas moins jusqu'à la nouvelle crise de 1907 durant laquelle, les mêmes causes produisant les mêmes effets, la Reichsbank manqua de suspendre ses payements au moment précis où, au contraire, la Banque de France se portait au secours de la Banque d'Angleterre et de la place de New-York par l'envoi d'or, et le cartel de la fonte de Dusseldorf était dissous. Le taux d'escompte haussa à 7 1/2 p. 100 et les avances sur titres à 8 1/2 p. 100 tandis que l'encaisse métallique tombait à 621 millions de marks (30 novembre 1907).

La crise passée, la Reichsbank a fait des efforts pour contenir les crédits aux livres et les crédits à découvert dans des limites raisonnables. Mais elle n'y parvint pas et, lorsqu'un nouvel essor industriel se dessina au commencement de 1912, son directeur, M. Havenstein, a cru nécessaire de prévenir les banques contre leur tendance bien connue de commanditer fortement l'industrie; dans l'été 1911 les reports n'avaient-ils pas atteint 10 et 12 p. 100 et le taux d'escompte se maintenant à 5 p. 100 ne convenait-il pas de conjurer un échauffement possible du crédit ?

Il faut noter[1] qu'à ce point de vue l'Allemagne, débitrice de l'étranger pour ses matières premières et son alimentation, doit trouver le contrepoids à cette situation par une énorme exportation de produits finis. Nous avons déjà dit que c'était une usine de transformation dans son ensemble ; comme telle, elle a été très susceptible aux modifications des conditions du marché mondial ; comme telle, elle s'est trouvée placée dans une situation défavorable, ne faisant pas la loi sur le marché, mais la subissant. Cependant il est certain que si l'Allemagne n'avait pas eu d'autres embarras avant la guerre que la condition de son industrie, elle aurait aisément pu con-

1. A. Huart, p. 71 et 72.

tinuer à doubler le cap des périodes de dépression industrielle : ses principales entreprises étaient parvenues à consolider leur position et par des réserves importantes ne se trouvaient pas placées dans la nécessité de recourir sans cesse aux crédits à découvert en banque; mais, à côté de cette grande industrie — surtout développée dans les provinces rhénanes-westphaliennes et la Saxe — il y avait la moyenne industrie, la *Mittel Klasse*, qui, elle, subissait les contre-coups directs des perturbations industrielles; il y avait aussi le commerce, commerce intérieur autant que commerce d'exportation, qui pratiquait en grand le crédit à découvert. Contenu dans les limites restreintes, appliqué suivant la capacité matérielle et morale de chaque emprunteur, ce crédit est un auxiliaire précieux pour l'essor général, mais l'histoire de la crise de 1900-1901 et de la crise de 1907-1908 nous enseigne que les abus les plus blâmables se pratiquaient et créaient un état maladif chronique.

## III

### L'EXPORTATION AU POINT DE VUE NATIONAL

Nous devons citer ici tout spécialement M. Berrogain[1] :

L'importance capitale de cette question des exportations est généralement méconnue, parce qu'on n'envisage que le bénéfice et l'intérêt direct du fabricant pris isolément. En pareille matière, l'intérêt collectif de la nation est entièrement différent de celui du producteur : la partie de son chiffre d'affaires traitée à l'exportation, qui n'a le plus souvent que

1. Berrogain, p. 8.

peu d'intérêt pour lui, est de beaucoup la plus importante au point de vue national.

L'exportation des produits du sol et surtout des produits transformés par l'industrie est, en effet, le moyen normal d'introduction de l'or étranger ; elle est donc la base d'enrichissement du pays, alors même que chaque opération ne laisserait aucun bénéfice direct au fabricant, car il reste toujours, payé par l'étranger, le montant énorme des salaires, achats de matières et transports. Ici, c'est le produit brut des ventes qui rentre en jeu, et non le bénéfice.

Au contraire, un pays dont l'industrie se bornerait à assurer la consommation intérieure, irait s'appauvrissant rapidement par ses propres achats, comme nous le voyons en ce moment par la baisse continue de nos changes depuis l'arrêt de nos exportations. Et il importe relativement peu, au point de vue de la richesse publique, que les prix payés par le consommateur soient un peu plus ou un peu moins élevés, puisque pour la consommation intérieure les écarts se répercutent et se retrouvent dans les taux des salaires et les prix des marchandises diverses.

L'Etat et les grandes associations de producteurs, solidairement intéressés à la prospérité nationale, doivent donc concourir pour aider et encourager par tous les moyens, les commerçants et industriels disposés à exporter leurs marchandises. Le producteur se décidera au besoin à abaisser ses prix jusqu'aux dernières limites possibles en sacrifiant une partie ou même, dans les périodes de crise, la totalité de ses frais généraux, arrivant ainsi à des prix qui sembleront n'avoir aucun rapport avec ceux du marché intérieur.

L'observation peut-être même exagérée de ces principes avait conduit les Allemands à se constituer de véritables monopoles : heureuse-

ment le monde est en train de s'en affranchir.

Un consortium entre les Alliés, exigeant un capital de 400 millions de francs, est dès à présent à l'étude pour les industries chimiques et des matières colorantes ; il prévoit la création d'usines internationales dans les centres houillers d'Angleterre, de Belgique et de France, dès maintenant choisis, d'où sortiront les éléments premiers à répartir parmi les différents pays de l'Entente. Les fabriques qui les recevront se spécialiseront dans tel ou tel coloris et substance qui, par de mutuelles concessions, entreront sans droit de douane chez tous les Alliés.

En attendant que ces derniers se mettent à l'œuvre, il est arrivé, — comme le rapporte le vicomte d'Avenel dans la *Revue des Deux Mondes* — que le Germain, par sa puissance même de sevrer l'univers à son gré de produits nécessaires, a fait surgir en Amérique l'ambition de copier son monopole. A l'action du blocus qui paralyse la sortie s'est jointe la prohibition même de l'Allemagne qui, par une présomption singulière, a cru qu'on ne pourrait se passer d'elle. Or, deux fois plus qu'elle, les Etats-Unis possèdent du goudron et la plupart des matières premières. Aussi leur industrie, fouettée par la nécessité, s'est-elle lancée sur cette piste nouvelle ; la hausse atteignant 1 000 pour 100, lui a fait réaliser des bénéfices exceptionnels dont témoignent les cours des valeurs : la *General Chemical* passée de 160 à 310 dollars, la *Semet Solvay* de 90 à 350 et d'autres à l'avenant.

La tactique adoptée pour les colorants avait été suivie par les Allemands pour les produits pharmaceutiques : depuis que le brome ne nous était plus envoyé par eux que sous forme de gaz asphyxiants, le bromure de potassium était payé, chez nos pharmaciens, 80 francs le kilo au lieu de 3 francs, et l'aspirine avait monté de 6 francs à 190 francs, jusqu'à ce que les usines françaises se fussent mises en état de livrer ce produit aux anciens prix.

Or, ces anciens prix étaient de deux sortes ; suivant un système fondé sur la bêtise humaine, qui leur permettait de gagner de l'argent tout en défiant la concurrence, les maisons Bayer, Meister, Lucius et d'autres fournisseurs de l'antipyrine, de la phénacétine, du pyramidon, etc., facturaient *le même produit* 100 francs sous leur cachet et 20 francs sans indication de provenance. Dussent-ils perdre un peu à ce dernier chiffre, ils se rattrapaient largement sur le prix fort, parce que la moitié des clients exigeaient le cachet d'origine !

## IV

### LA GRANDE INDUSTRIE EN ALLEMAGNE

Des indications intéressantes nous sont fournies ici par M. Daniel Bellet[1] :

M. Renoz saisissait cette occasion de montrer les méthodes que les Allemands avaient appliquées avec

1. Daniel Bellet, II, p. 60.

une netteté de vues parfaite, en quittant les sentiers battus, en portant leurs efforts sur des marchandises nouvelles que personne n'avait importées avant eux, cette nouveauté ne consistant guère que dans une meilleure appropriation de l'objet aux besoins de l'acheteur.

On pourrait[1] se rendre facilement compte, d'après des publications officielles nombreuses, de ce qu'étaient les salaires allemands au point de vue absolu. Pour ce qui est à la vérité des comparaisons avec les autres pays, la chose n'est pas extrêmement commode, si l'on veut arriver à une exactitude à peu près mathématique; tout simplement parce que cela soulève la question du salaire réel et du salaire normal dans chacun des pays considérés; le salaire est en fonction, peut-on dire, du coût de l'existence. On ferait bien de se reporter aux rapports du Commissaire du travail des Etats-Unis, qui a donné, pour l'année 1903, des documents de comparaison intéressants entre les salaires des principales professions aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne, en Allemagne, en France, en Belgique. Bien que, pour un certain nombre de ces professions, le taux du salaire en France comme en Grande-Bretagne s'accusât comme assez supérieur à celui que l'on relevait pour l'Allemagne, cela n'était pas vrai de toutes les professions. D'autre part, la statistique dont il s'agit portait sur l'année 1903, et depuis lors les salaires ont considérablement augmenté en Allemagne sous l'influence, il faut le dire, en grande partie du rehaussement du coût de l'existence, de l'incidence d'un renforcement du protectionnisme.

D'autre part, l'Allemagne et l'industrie allemande faisaient une concurrence des plus sérieuses, comme nous l'avons vu, au commerce et à l'industrie de la

1. Daniel Bellet, II, p. 87.

Belgique; cependant d'après les mêmes documents, les salaires allemands étaient considérablement plus élevés que les salaires belges correspondants.

Cela accusait donc[1] des salaires très nettement plus élevés en Allemagne. Au surplus il faut faire justice d'un préjugé qui a volontiers cours, et en vertu duquel on considère que le succès d'une industrie, c'est-à-dire la vente facile de ses produits, grâce au bas prix même auquel on peut les céder à la clientèle, réside dans la faculté qu'elle a de pouvoir se procurer de la main-d'œuvre à bon compte. C'est ce qu'un littérateur français, il y a déjà quelques années, donnait comme une vérité évidente, que « l'ouvrier à 5 francs ne peut pas lutter contre l'ouvrier à 5 sous ». C'est ce même préjugé qui faisait considérer avec terreur la concurrence du monde de l'Extrême-Orient, Japonais et Chinois devant inonder le monde européen de produits manufacturés à un prix invraisemblable par son bon marché.

Beaucoup d'économistes se sont élevés avec raison contre le préjugé dont il s'agit, mais il reste encore à le battre définitivement en brèche. Yves Guyot, dans son volume l'*Industrie et les industriels*, a traité la question de la façon la plus concluante, insistant sur ce que l'important n'est pas l'élévation ou la non-élévation du salaire, mais la productivité du travail par rapport à un salaire donné. C'est ce que traduisait un industriel anglais, Lord Brassey, en disant que le prix d'exécution d'un travail ne peut être estimé d'après le salaire quotidien des ouvriers employés; que le travail peut revenir cher avec des salaires bas, et demeurer bon marché avec des salaires élevés. On pourrait presque dire, en sens inverse du préjugé courant, que les salaires bas reviennent toujours finalement cher, l'ouvrier touchant une

1. Daniel Bellet, II, p. 89.

minime rétribution ne peut que se mal nourrir et n'a point une forte production. C'est ce qui se produit par exemple pour les exploitations houillères du Tonkin, où l'on n'emploie guère que des ouvriers annamites et chinois se contentant de 70 ou 80 centimes par jour et se nourrissant en conséquence, et travaillant aussi en conséquence.

Un consul de Belgique[1], M. Créon, notait que l'Allemand qui va à l'étranger, employé par une maison de commerce, cherche toujours à se perfectionner, à étudier, à parvenir. Il sait que si, pour réussir, il lui a été utile, nécessaire même de suivre les leçons de l'université, du polytechnicum, de l'école de commerce, cela ne peut pas suffire; il a acquis une méthode qui lui facilitera l'acquisition même de connaissances nouvelles; il s'acharnera à la besogne, il étudiera la langue du pays quand il ne la sait pas déjà, il ne craindra pas de s'attaquer à des langues aussi difficiles que le chinois, langue parlée ou langue écrite. Son employeur saura le récompenser de son zèle et des connaissances nouvelles qu'il pourra mettre à sa disposition.

Cet employé retournant en Allemagne rapportera à l'usine, à la manufacture, à l'entreprise industrielle dont il dépend, des connaissances particulièrement précieuses aussi bien sur la nature, la qualité, l'apparence des produits à fournir que sur les emballages nécessaires, les modes d'expédition et le reste. Les livraisons répondront parfaitement aux desiderata de l'acheteur, le commerce sera venu seconder admirablement l'industrie, celle-ci se pliant aux exigences qui lui auront été indiquées par le commerce même.

L'Allemand industriel[2], à quelque égard que ce soit, a su se tenir au courant de tout ce qui se faisait et

1. Daniel Bellet, II, p. 140.
2. Daniel Bellet, II, p. 141.

se découvrait dans le monde; il n'a point hésité à créer, même très coûteusement, des laboratoires, de véritables usines à mise au point, sinon à invention, multipliant les brevets pour prendre possession définitive non pas seulement toujours de ce qu'il a imaginé lui-même, mais aussi, quand il le peut et de façon détournée, des découvertes d'autrui. C'est qu'en effet, il ne faut point hésiter à reconnaître que les industriels allemands, petits et grands (surtout les grands, parce qu'ils avaient à leur disposition des capitaux énormes facilitant cette besogne) ont dépensé une ingéniosité considérable, des efforts énormes et suivis à perfectionner tous les procédés de fabrication, à économiser autant que possible sur cette fabrication et sur le prix de revient, à tirer parti de tous les déchets, de tous les sous-produits demeurés plus ou moins longtemps inutilisés, afin d'influencer encore ce prix de revient en l'abaissant.

L'audace des industriels[1], secondée par l'audace des banques, devait donner les puissantes industries abaissant méthodiquement le prix de revient. Il est vrai que l'exagération de l'audace se transforme en imprudence; c'est là où l'on en est arrivé en Allemagne bien souvent, et c'est pour cela que nous avons dit, que nous répéterons encore avec des preuves à l'appui, que tout n'était pas à imiter chez nos ennemis, mais que beaucoup pouvait servir d'enseignement. En tout cas, ce n'est pas l'alliance méthodique de la science pure et de l'industrie, trop négligée certainement en France, qui constituait cette audace imprudente.

Il y avait là, tout au contraire, une façon de faire rationnelle, puisque le praticien prétendait s'appuyer constamment sur les constatations et les découvertes du savant travaillant en dehors des préoccupations

1. Daniel Bellet, II, p. 149.

immédiates. C'est cette alliance qui s'est traduite en Allemagne par la création et le développement extraordinairement large et méthodique des laboratoires d'usines.

L'industrie allemande[1] ne s'effrayait point d'avoir une capacité de production normalement supérieure au chiffre ordinaire de vente; comme le disait M. Dantzer, cela lui permettait de profiter immédiatement d'un élargissement des débouchés, élargissement qu'elle poursuivait de tous ses efforts. Par suite de cette production par grande masse, et aussi de l'esprit d'entreprise des industriels, l'outillage devançait les débouchés, pour reprendre une expression de notre auteur. Et celui-ci, énumérant ce qu'il appelait les principes dont les Allemands s'inspiraient dans toutes leurs industries, avait bien soin de citer en première ligne la fabrication par masse dans des établissements de grande étendue, d'ailleurs spécialistes, en nombre restreint ; c'est-à-dire cette fabrication en série dont nous parlions dans le chapitre précédent. Cela suppose principalement la fabrication d'articles à bon marché, « pour le million », articles de grande consommation s'adressant aux clients ordinaires, qui forment la grande majorité de la clientèle mondiale. Mais c'est bien ce « million » qui peut faire vivre la plupart des industries; c'est pour lui que l'économie de quelques sous sur le prix de revient d'un article peut permettre au fabricant de se faire plus apprécier qu'un concurrent. C'est donc pour lui qu'il faut développer les usines, s'outiller de manière à fabriquer dans des conditions avantageuses, plus avantageuses que jamais ; s'assurer le concours de capitaux, nécessaires à renouveler souvent, puisque, encore une fois, l'amortissement devra se faire vite, afin que des améliorations nouvelles

1. Daniel Bellet, II, p. 179.

dans les procédés de l'outillage de fabrication puissent s'introduire dans les usines en vue d'un abaissement nouveau du prix de revient et du prix de vente.

A ce propos, il est surprenant de noter combien est petite la part de l'Allemagne dans le développement des industries russes ; celles-ci étaient, à peu d'exceptions près, aux mains des Français, des Anglais et des Belges, tandis que les Allemands se bornaient à remplir le pays de leurs marchandises à vil prix. Leur méthode était d'attirer chez eux, par une série d'encouragements, les matières premières qui abondent en Russie, pour les transformer et les revendre avec profit.

M. le vicomte d'Avenel cite les exemples caractéristiques suivants :

Alors que les peaux et les fourrures semblent devoir être une industrie nationale russe, les Allemands retournaient aux Russes, toutes préparées, pour 17 millions de fourrures qu'ils recevaient brutes de Sibérie.

Quoiqu'il y ait en Russie une masse de hêtres, les rivets ou attaches de hêtre, pour les barils employés à l'exportation des beurres de Sibérie, venaient tous d'Allemagne.

Bien mieux, les Allemands n'hésitaient pas à mettre, sur leur coutellerie de Solingen, les noms des plus célèbres manufactures anglaises, comme Sheffield. A la question : « Garantissez-vous que cette provenance est exacte ? » « Nous ne garantissons pas ce qui est écrit sur la marchan-

dise, répondaient-ils, mais nous vendons sur échantillon et nous garantissons seulement la conformité avec l'échantillon. »

Système *à double effet*, pratiqué en Allemagne sur une large échelle, par des maisons de bon renom qui, en mettant sur leurs qualités tout à fait inférieures les noms de grands centres anglais, font croire ainsi à leurs clients que les manufactures anglaises sont très inférieures aux allemandes.

Reprenons notre citation de Daniel Bellet [1] :

Le seul et vrai moyen de trouver une clientèle, de l'entretenir et de la développer, c'est, comme nous l'avons déjà répété, de lui fournir exactement ce qu'elle demande, de constater, souvent de pressentir, ses désirs, et de les réaliser aussi rapidement que possible, plus rapidement que le concurrent, en sachant au besoin modifier sa fabrication, la diversifier pour exécuter aussi exactement que possible ce que réclame ce consommateur.

Nous avons dit que c'était une force de l'industriel allemand renseigné par ses représentants divers, ces représentants ayant même suffisamment d'initiative pour pouvoir s'engager par avance à ce que les industriels auxquels ils transmettraient les commandes feraient ce que le client demandait. Il y a bien des années qu'un vice-consul de Belgique dans l'Amérique du Sud, que nous avons déjà cité, M. de Deken, expliquait que les Allemands, pour faire concurrence, et concurrence victorieuse, aux Anglais, avaient toujours su approprier les objets qu'ils voulaient vendre aux besoins de l'acheteur. Ils avaient imaginé des formes, des dessins, des genres, en com-

1. Daniel Bellet, II, p. 196.

plet rapport avec les goûts et les coutumes de chacun des peuples visités et visés ; le représentant, le commis voyageur amenant le producteur, dont il voulait écouler les produits, même souvent à imiter les objets indigènes, de manière à battre en brèche la petite industrie locale. Ces représentants convainquaient les industriels teutons de produire des articles spéciaux pour chaque pays et l'industriel n'hésitait point à un changement quelconque dans sa fabrication, quand la demande était appuyée de considérations sérieuses.

C'était[1] ce que le *Times* disait un beau jour : il faut entreprendre la lutte à armes égales, c'est-à-dire en procédant de même façon contre cette armée de commis voyageurs, de représentants allemands, arrivant dans le pays avec des échantillons et des devis détaillés, susceptibles de fournir presque immédiatement en mesures et en monnaie du pays, le prix, les dimensions, les qualités, les particularités de l'objet, qui parviendra chez le client possible, franco de tous droits, de tous frais, pour un prix net et bien déterminé, permettant à ce client de savoir exactement ce que lui coûtera la marchandise qu'il achète.

## V

### CONCLUSIONS DU CHAPITRE III

Devant quelles difficultés l'industrie va-t-elle se trouver après la guerre ?

*A*) Manque de matières premières, pénurie de main-d'œuvre à cause des tués, des mutilés

1. Daniel Bellet, II, p. 207.

et de ceux aussi qui vont rentrer au pays dans un esprit fâcheux, déshabitués du travail ou parce qu'ils auront souffert, ou qu'ils auront été gâtés par les hauts salaires des usines de guerre.

Nous sommes donc amenés à dire que :

1° Plus que jamais il faudra mettre, à la tête de nos usines, des chefs énergiques et éclairés. La compétence devra avoir le pas sur toute autre considération aussi bien dans le Conseil d'Administration que dans le choix des différents chefs de service.

2° Vu la rareté et la cherté de la main-d'œuvre, il conviendra, à l'instar des usines américaines, de recourir dans une plus large mesure aux moyens mécaniques.

3° Nos industries pourront, en se groupant, espérer peut-être entreprendre dans des conditions meilleures la lutte de demain, fort âpre probablement.

*B*) Notre outillage reconstitué et perfectionné, nos usines dirigées rationnellement, nos industries groupées en vue de faire donner le maximum de rendement à leurs efforts, devront *exporter* le plus possible de leurs produits manufacturés.

Cette exportation ne leur sera possible qu'à condition de disposer du crédit voulu, c'est-à-dire de trouver l'aide des *banques*.

Sans tomber dans les exagérations des banques allemandes, les nôtres devront s'associer d'une manière plus intime à nos industries.

Nous rencontrerons d'ailleurs plus loin cette question importante.

*C*) Après la guerre, dit M. Jean Herbette, l'exportation sera aussi nécessaire aux peuples que la respiration aux individus : quiconque exportera trop peu sera comme asphyxié.

La Belgique sera exposée à cette asphyxie et il ne sera pas de trop des efforts de tout le monde pour arriver à l'empêcher.

La tâche ne sera pas simple et il est urgent d'y songer.

Dans cet ordre d'idées, le *Temps* du 24 octobre 1916 signale la création, en Allemagne, d'un *office impérial pour la période de transition économique*, en d'autres termes, pour le passage de la *question de guerre* à la *question de paix*. Le commissaire placé à la tête de cet office doit :

*a*) Se procurer toutes les données qui sont susceptibles de le renseigner sur l'étendue des besoins à la cessation des hostilités ;

*b*) Aider à l'achat de ces produits soit directement soit indirectement ;

*c*) S'occuper de la répartition entre les consommateurs.

En ce qui concerne l'achat des marchandises, le commissaire doit :

*a*) Assurer l'arrivée des matières premières et des produits achetés par des particuliers ou par des sociétés ;

*b*) Organiser l'achat par des sociétés existantes ou à créer ;

*c*) Financer ces achats ;

*d*) Organiser les transports par mer, chemins de fer et voies fluviales.

Ainsi que le disait récemment M. Helfferich, trois questions domineront la période de transition économique : la question ouvrière, la question des crédits, et l'approvisionnement en matières premières. Aussi le Chancelier a-t-il appelé à son comité consultatif, tous les gens compétents du monde des finances, du commerce, de l'industrie, etc., ainsi que les spécialistes de la question du change.

En France, le ministre du Commerce a envisagé la constitution d'un organisme analogue, mais privé : *Le comptoir central d'achats industriels pour les régions envahies* qui recevrait de l'Etat les avances nécessaires et se chargerait, sous son contrôle, de l'achat et de la répartition des marchandises. Le journal *le XX*e *Siècle*, du 5 octobre 1916, réclame à grands cris l'institution d'un organisme semblable en vue de résoudre le problème de la restauration de la Belgique.

*D*) De l'exposé ci-dessus des méthodes de la grande industrie allemande, emprunté à M. Daniel Bellet, nous devons retenir que nos industriels qui savent *fabriquer* aussi bien sinon mieux que d'autres, devront s'appliquer à savoir mieux *vendre*. Or, le seul et vrai moyen de trouver une clientèle, de l'entretenir et de la développer, c'est, comme le dit M. Bellet, de lui fournir exac-

tement ce qu'elle demande, de constater, souvent de pressentir ses désirs, et de les réaliser aussi rapidement que possible, plus rapidement que le concurrent, en sachant au besoin modifier sa fabrication, la diversifier pour exécuter aussi exactement que possible ce que réclame ce consommateur.

---

# CHAPITRE IV

## MARINE MARCHANDE ET COLONIES

I. Avantages d'une marine marchande nationale. — II. Importance du commerce maritime. — III. Organisation des transports maritimes. — IV. L'évolution du commerce maritime. — V. Outillage et régime des ports. — VI. Rôle des colonies. — VII. Conclusions du chapitre IV.

### I

### AVANTAGES D'UNE MARINE MARCHANDE NATIONALE

Nous trouvons dans le livre de M. Pingaud d'intéressants renseignements dont il nous faut tirer profit [1] :

Au début l'Allemagne a dû recourir. pour son exportation, à l'entremise des nations maritimes qui l'avoisinaient et en particulier de la Hollande. En dehors de la question d'amour-propre, deux raisons d'ordre pratique la poussèrent à se libérer de cette servitude : tout d'abord, le désir d'enlever à des étrangers et d'assurer au travail national les bénéfices que pouvait procurer le transport de ses marchandises, la crainte de laisser échapper la moindre occasion de gain, le besoin de conquérir une indépendance économique aussi complète que possible, et,

1. Pingaud, p. 53.

d'autre part, l'idée qu'exprimait le vieil adage anglais *Trade follows the flag* ou, en d'autres termes, une flotte nationale représente pour un pays, non seulement un moyen de transport, mais encore un instrument de propagande commerciale.

A l'accomplissement[1] de cette œuvre, elle avait apporté les principes et les méthodes qu'elle avait éprouvés déjà dans son développement industriel, et vers lesquels la portaient son esprit d'association et ses goûts de grandeur. Au lieu de se disperser en de multiples entreprises, ses armateurs s'étaient organisés en grandes compagnies qui, par la puissance de leurs capitaux et la coordination de leurs efforts, paraissaient mieux en mesure que les petites de résister aux crises et de surmonter les concurrences, toujours actives, sur les routes de la mer. Les deux plus renommées, le *Norddeutscher Lloyd* et la *Hamburg Amerika Linie*, qui distancent de beaucoup toutes les autres, peuvent être regardées par l'importance de leur flotte comme les plus considérables du monde, si l'on excepte le grand trust nord-américain formé en 1903.

Chacun[2] poussait d'autant plus à l'expansion de cette marine marchande, que c'était un proverbe passé à l'état de vérité indiscutable en Allemagne, que le commerce suit le drapeau. On sait au reste que ce n'est pas seulement en Allemagne que l'on considère cela comme une vérité. La chose pourtant est certainement exagérée ; car il y a des pays dont le commerce est formidable, comme la Belgique, formidable même par rapport au développement du commerce allemand, ainsi que nous l'avons prouvé, et dont le drapeau ne flotte que sur un nombre extrê-

1. Pingaud, p. 53.

2. Daniel Bellet, II, p. 278.

mement faible d'unités maritimes. Il y a des pays comme la Suisse, qui n'ont pas de marine marchande du tout et qui entretiennent néanmoins un mouvement d'échanges considérables avec l'étranger.

L'idée juste nous semble avoir été exprimée en cette matière par M. Adrien Artaud, notre éminent collègue le président de la Chambre de commerce de Marseille, quand, dans le rapport présenté à cette Chambre sur l'urgence de prendre pied dans les débouchés allemands et austro-hongrois, rapport auquel nous nous sommes déjà reportés, il dit que : le commerce extérieur appelle nos navires sur les points où il nous donne des clients, c'est-à-dire constitue un facteur d'influence qu'on n'appréciera jamais assez à sa véritable valeur. Il admet donc les deux idées que le commerce suit le drapeau, mais aussi que le commerce fraye la voie à l'influence générale du pays. Il est bien manifeste que l'existence de lignes directes entre le pays exportateur et le pays d'importation recevant les marchandises, facilite les relations commerciales; des lignes directes peuvent exister sous pavillon étranger. Mais surtout quand les capitaines de navire et les agents de navigation prennent leur rôle aussi au sérieux que le faisaient les représentants de l'Allemagne à l'étranger, ils peuvent servir d'agents de pénétration très effectifs, faire de la réclame aux marchandises de leur pays, aider à les placer, fournir des renseignements aux exportateurs leurs compatriotes, et, comme les Allemands le faisaient, renseigner sur les concurrences naissantes, sur les champs à exploiter. M. Artaud considère qu'il y a trois stades dans l'exploitation d'une région étrangère où parviennent nos produits : celui où ils l'atteignent par une voie détournée en empruntant les ports étrangers; celui où ils se rendent directement à l'aide de vapeurs étrangers faisant escale chez nous; enfin celui où nous les lui envoyons nous-mêmes par des navires français appartenant à

une compagnie française, et desservant régulièrement la direction. Il estime qu'alors le pays avec lequel nous travaillons devient une véritable colonie d'exploitation, que sa dépendance économique est établie, que l'emprise est définitive. Et il a certainement raison.

Encore faut-il que l'avantage de cette dernière combinaison ne soit pas payé trop coûteusement par des sacrifices imposés à l'ensemble du pays, au bénéfice principal de quelques commerçants et industriels, réussissant de la sorte à introduire plus facilement leurs marchandises dans le pays étranger considéré. Autrement on tomberait dans une des pratiques dangereuses et coûteuses du commerce extérieur allemand; sous prétexte des intérêts supérieurs du pays, on arriverait à faire des cadeaux au consommateur étranger, en les faisant payer par les consommateurs, par la masse des contribuables nationaux.

Or, en matière de tarifs d'exportation, soit tarifs de chemins de fer considérés isolément, soit tarifs combinés, mixtes, compris ainsi que nous le disions, et s'appliquant de façon cumulée, en un seul chiffre, au transport par la voie ferrée complétée par le transport par la voie de navigation maritime, les Allemands ont pratiqué volontiers l'artificiel, l'interventionnisme, les générosités consenties aux exportateurs, au commerce d'exportation et aux produits destinés au consommateur étranger, aux dépens de la masse, et, directement ou indirectement, du budget.

## II

### IMPORTANCE DU COMMERCE MARITIME

Récemment le Gouvernement belge a sanctionné la constitution du « Lloyd Royal Belge » :

un premier pas a été ainsi fait en vue du développement futur de notre marine marchande. Il n'en restera pas moins de grands efforts à accomplir pour doter la Belgique d'une flotte de commerce en rapport avec son besoin d'expansion.

Les conseils que donne à ce sujet M. Biard d'Aunet sont à méditer par nous [1] :

Le commerce maritime représente au moins les deux tiers de l'ensemble du commerce international dans le monde et son importance s'accroît plus rapidement que celle du commerce par les voies ferrées. La France avait donc l'obligation (qu'elle eût pu remplir aisément) de placer sa marine marchande à un niveau correspondant à ses légitimes prétentions de puissance « mondiale ».

N'eussent-ils considéré que les profits immédiats et matériels de l'entreprise, les Français seraient arrivés à la même conclusion. Car en abandonnant à d'autres la plus grande partie des opérations de transport maritime nécessitées par le mouvement commercial de leur pays, ils se sont privés d'une source de richesse et d'un élément de prospérité dont les répercussions devaient s'étendre bien au delà du littoral et des ports de France.

C'est pourtant ce que nous avons fait. La cause de cette inertie est facile à discerner. Le contraste entre notre persévérance à acquérir des colonies et l'hésitation, la mollesse, que nous avons manifestées au sujet des affaires maritimes, s'explique par la nature différente des forces qui devaient donner et soutenir l'impulsion en chacun de ces domaines de l'activité nationale.

Pour conquérir ou occuper des territoires nou-

1. Biard d'Aunet, p. 102 à 104.

veaux, l'action gouvernementale est suffisante. Dans le cercle des faits économiques, il en est autrement. L'initiative n'y appartient pas à l'Etat, mais aux citoyens. Elle vient d'eux ou ne vient pas. Un gouvernement peut s'emparer de monopoles. Il ne saurait créer une industrie ni un commerce. Quand il a assuré aux efforts individuels le maximum de liberté compatible avec l'ordre public, sa mission est presque entièrement remplie. Ce qui lui reste à faire, c'est d'organiser et surveiller les services généraux dont il a pris la charge de telle sorte qu'ils soient des auxiliaires sûrs, aussi peu coûteux et peu encombrants que possible, des entreprises créées par les membres de la communauté.

## III

### ORGANISATION DES TRANSPORTS MARITIMES

Nous trouvons à ce propos dans Biard d'Aunet encore [1] :

De toutes les industries, celle des transports maritimes est peut-être la plus exigeante quant aux facultés d'organisation, aux qualités de décision, à l'expérience spéciale des administrateurs. Nos entreprises de navigation sont trop souvent gouvernées par des hommes dont la compétence en matière commerciale n'est pas très étendue et moins encore en matière maritime. Le dédain des connaissances spéciales est une habitude française et elle est coûteuse. Chez nous, on est indifféremment, parfois tout ensemble, administrateur de mines, de banques, de chemins de fer, de compagnies d'assurances, etc. Les sièges dans les conseils d'administration sont, en

1. Biard d'Aunet, p. 112 à 114.

général, attribués à des concours financiers ou politiques (la politique se glissant partout) ou simplement aux hasards de cette bonne camaraderie qui tient tant de place en France dans la distribution des emplois.

Cependant, la direction d'un service de transports sur mer réclame une certaine technicité unie à beaucoup de pratique. Tout au moins faudrait-il faire à la technicité et à la pratique une large part. D'anciens commandants de paquebots, par exemple, connaissant le fort et le faible des compagnies étrangères, les préférences et habitudes de la clientèle, les perspectives de développement de la consommation et de la production, dans chaque pays, pourraient être d'utiles conseillers. Il en serait de même de consuls ayant rempli leurs fonctions dans de grands ports étrangers, de négociants y ayant résidé longtemps et pratiqué les affaires d'importation ou d'exportation et aussi des agents que les compagnies y ont entretenus. Ces catégories d'hommes spéciaux, qui ont appris ce qu'ils savent ailleurs que dans des livres et des rapports, paraissent avoir été systématiquement tenus à l'écart. Nous voyons là une erreur. C'en est une autre d'avoir introduit, même encouragé, dans le personnel administratif des compagnies, l'esprit de passivité. Il est difficile de croire que le choix des administrateurs responsables ne soit pour rien dans la persistante divergence de vues qu'on remarque entre le corps dirigeant et le corps exécutant, tout à fait analogue à celle qui a été si souvent signalée dans l'administration de la marine de guerre française.

Quand se réorganisera notre industrie des transports maritimes, ceux qui y sont le plus intéressés voudront sans doute reconnaître que le principal élément du succès n'est pas l'utilisation des influences, mais celle des capacités spéciales à l'entreprise.

Voici d'autre part ce que dit de la marine marchande M. Daniel Bellet[1] :

Reste la question des transports maritimes, des compagnies et entreprises de navigation allemandes, et de l'influence qu'elles pouvaient avoir sur l'écoulement des marchandises germaniques vers les marchés étrangers. C'est toujours la question des débouchés et des transports, qui a été à la base du magnifique développement industriel et commercial de la Grande-Bretagne à la fin du XVIIIe siècle et dans toute la première moitié du XIXe. Il est bien certain que l'Allemagne a su créer assez rapidement une flotte marchande de très grosse importance ; il est vrai aussi que, sans flotte maritime commerciale, et presque sans navire portant son pavillon, la Belgique a fait un commerce considérable en temps ordinaire, accusant une activité bien supérieure à celle de l'Allemagne. Certes les Allemands ont créé des compagnies de navigation maritime et pour le transport des passagers qui ont fait fortune, bien qu'elles aient été loin de toujours rémunérer largement leurs capitaux ; il faut reconnaître également que, en ce qui concerne le matériel de ces compagnies, les Allemands ont, là aussi, appliqué les vraies pratiques et les lois de l'économie industrielle. Ils ont su amortir rapidement, en sachant aussi adopter le matériel le plus perfectionné, pour réduire au minimum possible le prix de revient de l'unité de transport. Aussi bien, comme s'en glorifiait M. Ballin, un des plus gros personnages du monde maritime allemand, cette expansion s'est faite grâce à la liberté, en dehors des subventions, et avec cette forme de liberté commerciale qui consistait en ce que les matières premières de la construction des navires entraient en franchise sur le sol allemand, sans être renchéries artificielle-

1. Daniel Bellet, II, p. 99.

ment par la douane. Il ne faut pas perdre de vue au surplus que la marine marchande britannique est demeurée toujours terriblement en avance sur la marine marchande germanique, qu'ici non plus il n'y a pas eu décadence.

Cependant il semble vraiment que les armateurs allemands, les capitaines de navires et les représentants des compagnies de navigation à l'étranger, même quand ces représentants étaient des agences locales des banques, ont, depuis bien des années, manifesté un sens commercial plus avisé que les Anglais. Ils ont appliqué dans ce domaine particulier les qualités spéciales auxquelles nous avons fait allusion, les méthodes particulières à l'égard de la clientèle déjà trouvée ou en puissance, de façon à la satisfaire pleinement, à l'attirer définitivement à eux.

Pour ce qui est de la marine marchande française, par comparaison avec la marine marchande allemande, et bien qu'un pays puisse avoir un commerce extérieur extrêmement important sans que ce commerce navigue sous son pavillon, nos armateurs, nos compagnies de navigation, ont montré une infériorité déplorable, qui explique bien les succès des Allemands, et par contre le ralentissement de nos exportations et de nos ventes dans certains pays ou tout au moins l'accroissement assez faible de ces mouvements.

Le régime douanier protecteur jouant ici dans son plein, le système des primes et des subventions de toutes sortes a endormi les initiatives comme de coutume, nos compagnies de navigation se sont montrées des commerçants déplorables ou plutôt sont devenues des sortes d'exploitations administratives, dont les agents n'étaient plus guère que des fonctionnaires, imposant à la clientèle des formalités de toute espèce, se préoccupant de façon très secondaire du développement des affaires et d'ailleurs menant trop

souvent les compagnies de navigation à la ruine ou à de mauvaises affaires.

A cet égard donc on peut constater justement que la navigation maritime allemande a été un facteur d'expansion commerciale. Il y aura pour nous beaucoup à imiter dans les façons de faire des armateurs, des agences de navigation, des capitaines de navires germaniques, dans le but de développer la clientèle du commerce français et par suite de ces compagnies mêmes. Du reste le formalisme douanier, la législation maritime, notamment en matière de personnel, leur ont suscité à elles-mêmes depuis longtemps des difficultés réelles, qui nuisirent inévitablement par incidence au commerce d'exportation.

## IV

### L'ÉVOLUTION DU COMMERCE MARITIME

Revenons à l'ouvrage de Biard d'Aunet qui nous dit avec sa franchise habituelle[1] :

Examinons maintenant comment la flotte marchande française, reconstituée, pourrait rendre les services que le commerce national réclame.

La qualité de ces services dépend de l'activité utile de l'instrument et celle-ci ne peut recevoir d'impulsions que de l'espoir justifié du bénéfice. Une telle évidence n'aurait pas besoin d'être rappelée si l'État ne s'était, jusqu'à présent, refusé à en tenir compte. Sa sollicitude pour les intérêts du commerce maritime ne s'est manifestée que sous la forme de subsides destinés à couvrir des déficits d'exploitation prévus ou déjà constatés. Or, l'assistance pécuniaire directe, appliquée à l'ensemble d'une industrie, est la moins

1. Biard d'Aunet, p. 136 à 143.

efficace des formes d'assistance. Avant d'y avoir recours, il convient, si l'existence de cette industrie est indispensable (et c'est le cas, en France, de la marine du commerce) de la pourvoir d'abord des facilités qui lui permettraient mieux de soutenir la concurrence étrangère.

La création de ces facilités implique une étude préalable des conditions économiques dans lesquelles l'industrie est placée, et cette étude a nécessairement pour point de départ la recherche des réalités extérieures, c'est-à-dire la constatation des faits qu'il n'est pas en notre pouvoir de modifier. On verra ensuite si nos moyens d'action sont suffisants par eux-mêmes pour s'adapter aux circonstances, et s'ils ne le sont pas, c'est alors qu'il conviendra de déterminer sous quelles formes et dans quelle mesure l'Etat, autrement dit la communauté, devra intervenir pour que cette adaptation puisse être réalisée.

L'évolution du commerce maritime, quant à la période contemporaine, est, dans ses lignes générales, aussi bien définie que celle du matériel flottant. Elle se caractérise par deux faits dominants. Le premier est que ce commerce est devenu universel, en ce sens que toutes les flottes commerciales du monde se font une concurrence ouverte. Tous les ports sont accessibles à tous les pavillons et, au moins en principe, dans les mêmes conditions. La « surtaxe du pavillon » abolie depuis le milieu du siècle dernier, consistant à faire payer aux bâtiments étrangers des droits de ports ou autres plus élevés qu'aux bâtiments nationaux, ne semble pas devoir reparaître. Il est donc inutile d'en discuter les mérites. La concurrence des pavillons favorisant le développement du commerce, nécessaire à la prospérité des industries de transport, on ne voit pas qu'il y ait à regretter l'abandon d'un système qui avait, au moins, l'inconvénient de nuire aux bons rapports internationaux.

Mais ce n'est pas seulement l'assimilation, dans tous les ports du monde, du pavillon étranger au pavillon national, qui a donné au commerce maritime un caractère d'universalité : c'est aussi la nécessité de répondre à des besoins devenus universels.

Chaque peuple vit de moins en moins de ses propres ressources et multiplie les échanges de ses produits avec ceux des autres peuples pour les besoins nouveaux de sa consommation, ceux de ses industries et ceux de l'outillage de ses industries.

Les pays qui se sont entourés des plus hautes barrières de douane, subissent cette loi comme ceux qui ont laissé leur porte ouverte. Tous reçoivent des quantités considérables de marchandises étrangères dont une grande partie n'est pas indispensable à l'existence de leurs nationaux. S'ils vivent sous un régime protectionniste, ils les paient plus cher : mais ils les paient et les consomment, parce que les besoins des populations ont aujourd'hui dépassé, partout et de beaucoup, ceux des époques antérieures.

Ainsi le commerce maritime a créé, suivant l'expression de M. Morael dans son excellent ouvrage sur la *Marine marchande*, « une sorte d'association mutuelle contre la disette et la surabondance ». Il est le répartiteur des excédents de production au service des déficits de production et c'est à lui qu'on doit la tendance au nivellement des prix comme sur un marché unique. En même temps chacun s'efforce à créer ces excédents de production, à les varier, à leur donner plus de valeur d'utilisation, afin d'obtenir en échange, en plus grande quantité et variété, d'autres produits qui sont d'ailleurs en excédent, et dont on a, ou on croit avoir, besoin.

La seconde caractéristique de l'évolution du commerce maritime est sa liaison plus étroite avec le commerce terrestre. Elle est la conséquence aussi de l'expansion générale des besoins, mais plus immédiatement d'un fait d'ordre matériel : l'abaissement

du prix du transport par mer des marchandises. Ce dernier est le résultat de l'accroissement du tonnage moyen et de la diminution des quantités de charbon consommées par les machines.

L'accroissement du tonnage moyen, depuis une trentaine d'années, a été de 100 p. 100, et si l'on ne tenait compte que des bâtiments de plus de 100 tonnes de jauge, lesquels forment la majorité dans les flottes de long cours, cette proportion serait sensiblement plus forte. Les frais généraux relatifs au transport d'une même unité de poids, en marchandise, ont été de ce chef réduits d'environ un tiers. Le poids du charbon brûlé, par cheval et par heure, fut d'abord de 3 kilos. Il n'était plus que de 1 kilo en 1887, il est tombé maintenant à 500 grammes sur les cargo-boats de types récents. La réunion de ces deux causes a ramené le prix des transports par mer (à la vitesse de 16 à 20 kilomètres à l'heure) au vingtième environ du prix du transport terrestre par voie ferrée, pour un même poids et une même distance.

Du fait de cette énorme différence, il résulte que, sur le prix global du transport, du lieu d'embarquement à l'étranger au lieu de consommation, ou du lieu de production au port de débarquement, à l'étranger, la fraction afférente au transport terrestre a pris une importance considérable quoique le trajet à parcourir par voie de terre soit, en général, beaucoup plus court que le trajet maritime. De même aussi tout ce qui intéresse la rapidité des opérations de transbordement, chargement et déchargement et les frais de ces manipulations, est examiné de plus en plus près. Le commerce, en effet, ne considère, en matière de transport, que les prix totaux et les durées totales. Nous le voyons constamment occupé de l'étude de ces deux éléments, les seuls qui lui importent. Pour les marchandises chères, la soie par exemple, il sacrifie l'économie du prix de trans-

port à la rapidité de la livraison, et pour celles de peu de valeur, il fait le contraire. Les minerais de fer de Biscaye allant en Allemagne ne passaient ni par Bordeaux ni par Nantes. Ils étaient envoyés à Rotterdam, d'où ils parvenaient en Westphalie par la voie très économique du Rhin navigable. Les blés et les vins d'Algérie ne sont qu'en faible partie acheminés sur Paris par la voie directe de Marseille. Ils trouvent avantage à franchir le détroit de Gibraltar, contourner la péninsule ibérique et débarquer à Rouen. Sur 5 millions de tonnes représentant les échanges de l'Europe centrale avec les Indes et le Levant, guère plus de 300 000 transitent par Marseille et 130 000 par Gênes. Le reste aboutira à Hambourg, Rotterdam et Anvers, après un immense détour.

Ces nécessités d'économie dans l'ensemble des frais de transport de la marchandise en provenance ou à destination d'outre-mer ont donc donné au commerce maritime, par suite de la création et de l'amélioration des voies d'accès de l'intérieur vers les ports, une physionomie nouvelle, et c'est là encore un fait définitif. Les ports de mer ne sont plus des points d'arrivée. Ce sont des carrefours de route. Le trafic de mer et le trafic de terre sont le prolongement l'un de l'autre.

Ce fait bien connu, et quelque peu méconnu en France, amène à une intéressante conclusion, à savoir que toute tentative de relèvement de notre marine marchande est vouée à l'insuccès, si l'effort se concentre sur l'organisation de la flotte de commerce et les encouragements au trafic sur mer, en négligeant ou ajournant l'organisation du trafic intérieur.

Nous arrivons enfin à une autre constatation.

Bien avant que l'union de ces deux trafics eût atteint le degré de solidarité où elle est parvenue, les négociants et les armateurs au courant de ces

questions avaient signalé les graves inconvénients d'une fréquente utilisation des bâtiments étrangers pour nos affaires d'exportation. Ils avaient démontré que la marchandise française trouvait un avantage considérable à être transportée sous pavillon français, parce qu'elle était exposée, en voyageant sous d'autres couleurs, à être dépréciée, copiée ou dénationalisée. Ils avaient fait remarquer que les pays qui, sans posséder une flotte commerciale importante, vendent beaucoup à l'extérieur, sont surtout ceux qui envoient à l'étranger des produits naturels que la concurrence ne peut éliminer (pétroles, cotons, laines, minerais, céréales), parce que, répondant à des besoins impératifs, leur écoulement est assuré, tandis que l'exportation de produits fabriqués est en lutte permanente contre de nombreux compétiteurs, pour la plupart actifs et quelquefois peu scrupuleux. Ils en concluaient que la marchandise nationale a besoin d'être « accompagnée », défendue, protégée jusque sur le sol du pays où elle débarque. Le meilleur moyen de lui assurer cette protection est d'employer l'entremise du pavillon français et le concours des agents de compagnies françaises à sa livraison aux mains des destinataires étrangers.

La nécessité d'unir autant que possible le trafic terrestre au trafic maritime a donné une raison de plus d'utiliser au maximum le pavillon national et les ports nationaux, afin de nous conserver les bénéfices des transports intérieurs. Certains tarifs de chemins de fer français favorisent l'acheminement de nos marchandises vers des ports étrangers, Gênes au détriment de Marseille, Anvers au détriment de Dunkerque. Cette tendance est contraire aux intérêts généraux du commerce, et nous n'y devons point céder. Si, par ailleurs, la « conjugaison » des tarifs par voie ferrée (ou voie intérieure navigable) et voie de mer est admise comme avantageuse au commerce français, cet avantage doit être également

réservé aux ports français, et aux navires français qui sont les auxiliaires de ce commerce. Les principes de la liberté des contrats et de l'égalité de traitement des pavillons ne sont point ici en cause. Au surplus, on ne peut citer l'exemple d'aucun pays ayant agi différemment ; et l'Allemagne, qui a beaucoup usé de ce procédé, ne l'a fait qu'en faveur de sa marine. Mais pour tirer parti des combinaisons de ce genre, il faut évidemment que nous possédions un tonnage disponible, des ports et des voies de communications intérieures, satisfaisant aux demandes de notre mouvement commercial.

L'effort maritime[1] portera, plus que jamais, sur l'exportation, et la concurrence sera extrêmement vive sur les marchés extra-européens. Les facultés d'absorption des colonies prendront une importance considérable, proportionnelle à l'intensité de leur développement économique. Là encore, nos amis d'outre-Manche auront, sur nous, grâce au libéralisme de leur administration coloniale, une grande supériorité, mais l'Allemagne aura perdu un trafic d'environ 150 millions, dont une partie nous reviendra (il s'agit ici du trafic de l'Allemagne avec ses anciennes colonies).

## V

### OUTILLAGE ET RÉGIME DES PORTS

Nous trouvons, toujours dans le beau travail de M. Biard d'Aunet[2] :

Dans les pays où la prospérité du commerce maritime est une préoccupation sérieuse, on sait que les

1. Biard d'Aunet, 150.
2. Biard d'Aunet, p. 160 et 161.

travaux d'aménagement des ports doivent être, non seulement étudiés, mais terminés longtemps avant que l'encombrement du trafic ou l'impossibilité de recevoir des bâtiments de fort tonnage en aient démontré l'urgence. Liverpool, dont le mouvement de marchandises est de 20 millions de tonnes, possède 43 kilomètres de quais. Anvers en a 26 et, prévoyant pour l'année 1925 un mouvement à peu près égal à celui de Liverpool, exécutait, quand la guerre a éclaté, des travaux devant porter le développement de ses quais à 70 kilomètres. Hambourg, avec un mouvement commercial de 22 millions de tonnes, a 40 kilomètres de quais maritimes et 24 de quais fluviaux. Sa zone franche qui n'absorbe que le tiers de ce mouvement a une superficie de 1 000 hectares dont 240 de bassins bordés de 20 kilomètres de quais. Ces larges installations permettent les manipulations rapides, évitent aux marchandises et aux bâtiments des retards inutiles, assurent la régularité des expéditions. Elles sont indispensables.

S'il y a[1] de grandes différences entre nos habitudes et celles de nos concurrents d'Europe, dans le domaine du commerce maritime, elles ne sont pas plus marquées que celles qu'on observe entre ces mêmes concurrents. Or les grands ports étrangers jouissent *tous* d'une autonomie assez large ou même complète. Ce dernier cas est celui des ports anglais. L'Etat n'en administre qu'un très petit nombre et d'importance secondaire. L'Administration est confiée le plus souvent à des corporations ayant obtenu du Parlement l'autorisation légale, sous des conditions déterminées, comprenant la fixation du *maximum* des droits à percevoir. Le contrôle des Chambres s'exerce aussi sur les projets de travaux d'agrandissement. Mais l'Etat n'intervient ni dans la surveil-

1. Biard d'Aunet, p. 170 à 172.

lance de leur exécution, ni dans la gestion financière de l'entreprise. D'une manière générale, l'administration des ports anglais appartient aux représentants élus des intéressés, moyennant certaines précautions destinées à assurer une équitable répartition d'influence entre ceux-ci.

Un régime analogue, mais donnant la prépondérance aux municipalités, a été adopté en Allemagne, dont les deux ports principaux, Hambourg et Brême, appartiennent à des villes libres. Le Gouvernement préférait donner son assistance par des moyens indirects, tels que construction de canaux ou concession de tarifs spéciaux sur les chemins de fer. Il a quelquefois contribué pécuniairement à des travaux pour en hâter l'achèvement, mais n'intervenait pas dans la gestion des intérêts des ports. Le port de Rotterdam est administré par sa municipalité. Celui d'Anvers est également dirigé et géré par l'autorité communale. Les bassins sont la propriété de celle-ci. Les quais (ainsi que la rade) appartiennent à l'Etat. Ils sont exploités par la ville en compte commun avec lui. On trouve des dispositions analogues dans presque tous les ports dont le mouvement a pris une grande activité, même en Italie et en Espagne, où l'autonomie, plus ou moins mitigée, a remplacé le système d'administration directe et centralisée que seule la France conserve aujourd'hui.

Qu'on n'accorde ou n'accorde pas aux grands ports français les facultés dont jouissent leurs rivaux, il n'en faudra pas moins réparer le tort que la négligence de l'Etat leur a occasionné, et ce soin incombe à l'Etat, les ressources des ports étant manifestement insuffisantes. L'effort financier devra être considérable. Heureusement, il s'agit moins ici de dépenses que de « placements », les capitaux nationaux employés en travaux publics mis au service du commerce étant destinés, comme on l'a dit plus haut, à se reproduire sous la forme d'accrois-

sement de la richesse nationale, et à bref délai.

Pour fixer les idées sur l'étendue de notre imprévoyance, il suffit de citer quelques chiffres se référant à ce qui a été fait dans les principaux ports étrangers au cours des dernières années. A Liverpool, de 1873 à 1913 on a dépensé 300 millions. A Londres, on a commencé l'exécution d'un programme s'élevant à 360 millions. Anvers, depuis trente ans, a dépensé 224 millions et entrepris depuis deux ans des travaux d'agrandissement dont le devis dépasse 200 millions. De 1870 à 1910 les améliorations du port de Hambourg ont coûté 500 millions, celles du port de Brême 105 millions, plus 133 millions prévus pour la période de 1910 à 1920. En joignant le port de Bremerhaven à ceux de Hambourg et de Brême, on trouve 600 millions de dépenses pour eux trois depuis 1880. Aux Etats Unis, la municipalité de New-York affecte 50 à 60 millions par an à l'approfondissement du chenal. En Amérique du Sud, grâce, en grande partie, à l'assistance de capitaux français, Buenos-Ayres a donné 220 millions à son port en vingt ans, et va y dépenser 250 millions de plus. Au Brésil, avec le même concours, l'aménagement des ports de Santos, Rio et Manaos, s'achève au prix de 600 millions, celui de Rio Grande do Sul (Porto Alegre) atteindra ou dépassera 150 millions.

C'est donc par centaines de millions plutôt que par dizaines que se chiffrent de nos jours les sacrifices qu'un grand Etat maritime doit faire pour se tenir à la hauteur des progrès modernes et à plus forte raison pour s'y mettre. Nos budgets, depuis le grand effort de la navigation à vapeur, ont réparti annuellement entre les sept principaux ports de France l'aumône de 14 à 15 millions. Les conséquences de cette néfaste parcimonie étaient inévitables. (On pourrait croire que la modicité des sommes affectées à l'entretien et à l'amélioration des ports de commerce français a pour conséquence de rendre

leur fréquentation moins onéreuse à la navigation.)

Nous extrayons de l'ouvrage de M. Cl. Casimir-Périer, sur *Brest, port transatlantique*, l'information suivante : Un vapeur de 4 000 tonnes, débarquant 4 000 tonnes de marchandises au Havre, paie 9 253 francs, dont 4 000 pour droits de quai. Le même navire eût payé à Dunkerque 8 445 francs et à Marseille 6 670 francs. A Anvers, il eût payé 4 000 francs, à Rotterdam 2 875 francs, et à Hambourg 2 200 francs.

## VI

### ROLE DES COLONIES

M. Pingaud émet à ce propos des considérations à retenir[1] :

Les *colonies* contribuent efficacement à assurer l'indépendance économique d'un pays en fournissant sur son propre territoire des débouchés à ses émigrants, des matières premières à ses industriels et des marchés de vente à ses exportateurs.

... L'Allemagne[2] n'intervint dans le partage du monde extra-européen que lorsque les territoires les plus fertiles en étaient déjà distribués, et elle ne sembla saisir tous les avantages de ses annexions que lorsqu'il n'était déjà plus temps de les étendre.

Les mouvements[3] des exportations méritent d'être notés pour montrer, tantôt comment elles achevaient de pénétrer et d'envahir certains pays, tantôt comment elles réussissaient à s'ouvrir l'accès dans d'autres

1. A. Pingaud, p. 60.
2. A. Pingaud, p. 58.
3. A. Pingaud, p. 66.

qui leur étaient restés longtemps fermés. Tandis que dans l'ensemble, elles augmentaient d'un peu moins d'un tiers, 147 p. 100, cette moyenne était largement dépassée sur certains marchés : elles avaient plus que doublé en Russie (437 millions en 1907, 880 en 1913), à la faveur de l'avantageux traité de commerce de 1904, en Espagne (65 et 143) et dans les pays balkaniques : Roumanie (68 et 140), Bulgarie (14 et 30), Grèce (11 et 24). En France même elles s'étaient accrues de 176 p. 100 (449 et 789). En dehors de l'Europe, elles s'élevaient également au-dessus de leur niveau moyen dans certains pays neufs, alors en pleine période d'épanouissement économique, tels que la Chine, la Corée, le Canada, la Colombie, la République Dominicaine, le Salvator, et la Nouvelle-Zélande. Mais le phénomène le plus caractéristique de leur développement outre-mer semblait être, sinon leur importance relative en quantités, au moins la rapidité presque vertigineuse de leur progression dans les colonies françaises. On ne peut mieux s'en rendre compte qu'en comparant leurs chiffres de 1913 à ceux de 1904, de manière à embrasser une période de dix années. Ce court espace de temps leur avait suffi pour se multiplier par 7 en Algérie (0,9 à 6,2 millions de marks), par 9 en Nouvelle-Calédonie (0,2 et 1,9), par 3 en Indo-Chine, à Madagascar et en Tunisie. Au Maroc même, que la France était accusée de vouloir « tunisifier », c'est-à-dire fermer au commerce étranger, les importations allemandes atteignaient 13 millions en 1913, alors qu'elles n'étaient que de 2 1/2 en 1904. Dans l'ensemble des colonies françaises elles avaient *quadruplé*.

Aucun fait ne montre plus clairement combien l'Allemagne était peu gênée dans ses tentatives de pénétration commerciale, par des tarifs dont elle ne cessait de dénoncer le caractère prohibitif.

M. Daniel Bellet se préoccupe aussi de la question des colonies. Voici ce qu'il en dit[1] :

Parmi les meilleurs enseignements peut-être que puisse nous donner l'étude du commerce allemand et de son expansion, il y a la démonstration d'une erreur courante : la prétendue nécessité de véritables colonies, pour quiconque veut ouvrir de larges débouchés à son industrie par l'intermédiaire du commerce.

Le fait est que nous allons bien voir les Allemands chercher des débouchés, les trouver, les élargir ; mais non point sur des terrains qu'ils coloniseraient au sens propre du mot, qui leur appartiendraient, dont ils auraient les frais d'administration politique ; ce n'est pas sous leur pavillon, mais bien sous le pavillon des puissances étrangères qu'ils ont trouvé les larges débouchés qui s'imposaient à leur industrie. Sans doute, ils se sont mis, au bout d'un certain temps, à se créer un domaine colonial, sous couleur précisément d'élargir leurs débouchés. Nous verrons que, comme pour beaucoup d'autres pays, les colonies véritables, ce que nous appellerons les colonies directes par opposition aux colonies indirectes, c'est-à-dire aux établissements créés sur territoire et sous pavillon étrangers, n'ont été jusqu'à présent qu'une ressource très faible pour l'écoulement des produits des puissantes industries germaniques.

Aujourd'hui[2] la conception serait d'autant plus fausse, que les domaines coloniaux que l'on peut encore créer, à moins de conquérir des territoires civilisés depuis longtemps par l'influence européenne, dont la population se soit accrue et ait accru ses besoins, ne peuvent fournir pendant longtemps qu'une

1. Bellet, II, p. 103.
2. Bellet, II, p. 105.

population restreinte, n'ayant encore que des facultés d'achat extrêmement limitées, non susceptibles de les développer rapidement.

Quelle que soit[1] la méthode particulière suivie, ce qui est absolument essentiel, c'est de posséder de bonnes méthodes et de bons agents de placement ; c'est que le client possible soit touché aussi complètement qu'on le pourra ; c'est que la publicité l'atteigne effectivement ; c'est que l'on réussisse à le tenter par les conditions qu'on lui offre, conditions de prix ou de qualités, par l'empressement que l'on met à satisfaire ses désirs, à répondre à ses besoins, quels qu'ils soient. La conquête du client ne se fait que péniblement toujours ; mais les Allemands sont arrivés à être des maîtres en la matière, à cause de leur persévérance, de leur méthode, et de toutes les qualités réelles ou des procédés pratiques que nous tâcherons tout à l'heure de mettre plus complètement en lumière.

Et c'est de la sorte qu'ils sont parvenus à se constituer assez rapidement les puissants et larges débouchés qui faisaient la fortune du commerce et de l'industrie de l'Allemagne, dans des pays où ne flottait aucunement le pavillon germanique.

Ce qui est sûr[2] tout au moins, c'est que cet essaimage facile d'Allemands sur les pays étrangers (qui ne se manifeste sans doute plus maintenant sous la forme de l'émigration proprement dite, mais bien sous celle d'envoi de représentants de commerce, d'ingénieurs, de commis voyageurs et aussi de commis de banque ou de chefs de banque) a ouvert des débouchés énormes au commerce allemand, a fait son succès. Chaque individu qui essaime ou tout sim-

1. Bellet, II, p. 109.
2. Bellet, II, p. 117.

plement part ainsi en voyage d'affaires pour l'étranger, apporte, dans son contact avec les acheteurs et la clientèle possible, des qualités commerciales de premier ordre, et des méthodes qui souvent sont à la hauteur de ces qualités.

Cette façon[1] de considérer le domaine colonial comme un marché tout à fait secondaire, a été courante en Allemagne bien longtemps ; Bismarck fut la personnification de l'idée dont il s'agit. Il est vrai que les Allemands paraissent ensuite être revenus sur cette manière de comprendre les choses ; mais c'est un des cas où ils se sont trompés. Cela bien entendu ne signifie pas que tout domaine colonial est négligeable par principe. Il faut s'entendre seulement. Si l'on veut voir le commerce de la métropole, les échanges entre la métropole et ce domaine colonial prendre un beau développement, on doit, non point créer dans les colonies un marché réservé qui étouffe le développement de la colonie, qui supprime les facultés d'achat pour la population coloniale en lui supprimant ou en gênant ses facultés de vente, mais faire que les commerçants métropolitains apportent, à satisfaire le client colonial, le même zèle intelligent qu'à satisfaire un client quelconque d'un pays étranger. Il est donc indispensable, en la matière, de suivre les renseignements à tirer des pratiques générales des commerçants allemands.

Ce n'est donc point[2] l'existence d'un domaine colonial, pour partie remontant à pas mal d'années, qui avait pu aider puissamment au développement du commerce germanique, créer un écoulement précieux pour les produits de son industrie. Les vrais marchés d'écoulement étaient ce que nous avons

1. Bellet, II, p. 120.
2. Bellet, II, p. 125.

appelé les colonies indirectes. Et si nous nous reportions au fameux livre *J'accuse*, qui ne se contente point de dire la vérité politique, mais qui renferme une foule de vérités économiques, nous y verrions que l'auteur s'y est demandé ce que les colonies allemandes avaient pu rapporter à la métropole, et il a répondu tout simplement par le mot « rien ». Elles ont coûté directement, coûté indirectement ; l'état de choses donne rétroactivement raison à Bismarck, demeuré si longtemps adversaire de la politique coloniale.

L'auteur de *J'accuse* allait même jusqu'à affirmer que ces colonies étaient vraiment sans valeur ; s'appuyant sur des statistiques un peu antérieures à celles que nous venons de citer, il considérait que, au point de vue économique, c'est-à-dire commercial, avec les 100 millions de marks que représentaient leurs relations sur la métropole, le mouvement d'affaires ne représentait pas 5 p. 100 de tout le commerce international de l'Empire allemand. Et il concluait comme nous, en employant un autre mot, que les vraies colonies de l'Allemagne avaient été les pays qui s'étaient ouverts à l'activité des fabricants et des commerçants allemands.

En somme[1], le moyen le plus sûr pour se ménager de larges débouchés, du moins à échéance un peu rapide, ce n'est point de créer des colonies, pas même d'essayer d'absorber violemment celles des autres pays ; le mieux est de faire ce que les Allemands, comprenant les raisons des choses, faisaient individuellement dans une foule de contrées : gagner la confiance du client, en se faisant réellement son fournisseur, c'est-à-dire en lui demandant ou en arrivant à pressentir exactement ce dont il a besoin, afin de lui livrer les produits fabriqués pour ses

1. Bellet, II, p. 131.

besoins, dans les conditions de bon marché qui, encore une fois, sont absolument indispensables pour réussir contre les concurrents. Pour arriver à ce bon marché, il fallait des connaissances techniques de tout ordre; il fallait de la méthode, de la persévérance dans l'application de ces connaissances techniques, et dans l'organisation matérielle du commerce comme de l'industrie.

## VII

### CONCLUSIONS DU CHAPITRE IV

On dit communément : *Trade follows the flag*, ou, en d'autres termes, une flotte nationale représente pour un pays non seulement un moyen de transport, mais encore un instrument de propagande commerciale.

Il ne faudrait toutefois rien exagérer, car, comme le constate plus haut Daniel Bellet, « il y a des pays dont le commerce est formidable, comme la Belgique, formidable même par rapport au développement du commerce allemand, et dont le drapeau ne flotte que sur un nombre extrêmement faible d'unités maritimes ».

Néanmoins la Belgique, du fait qu'elle était tributaire de l'étranger pour son commerce maritime, enlevait au travail national les bénéfices que pouvait lui procurer le transport de ses marchandises, sans compter que, de la sorte, elle ne possédait pas une indépendance économique complète.

Le président de la Chambre de commerce de Marseille, M. Artaud, fait ressortir avec force

— dans les extraits que nous donnons ci-dessus de son rapport — tous les avantages que présente pour un pays la possession d'une marine marchande nationale.

Heureusement la question a fait un premier pas, en Belgique, dans la voie de la réalisation par la création récente du *Lloyd Royal Belge.*

N'oublions pas non plus que, ainsi que le constate M. Biard d'Aunet, le commerce maritime représente au moins les deux tiers de l'ensemble du commerce international dans le monde et son importance s'accroît plus rapidement que celle du commerce par les voies ferrées.

Les conditions auxquelles une bonne organisation de transports maritimes doit satisfaire sont fort bien exposées ci-haut par Biard d'Aunet et Daniel Bellet.

Il en résulte que :

1° La direction d'un service de transports sur mer réclame une certaine technicité unie à beaucoup de pratique.

Ne perdons donc pas de vue dans la réorganisation de nos transports maritimes que le principal élément de succès sera, non pas l'utilisation des influences, mais bien celle des capacités spéciales.

2° En ce qui concerne le matériel des compagnies de navigation, les vraies pratiques et les lois de l'économie industrielle demandent l'adoption du matériel le plus perfectionné et son amortissement rapide, afin de réduire au minimum

possible le prix de revient de l'unité de transport.

3° Les ports de mer ne sont plus des points d'arrivée, ce sont des carrefours de routes : le trafic de mer et le trafic de terre sont le prolongement l'un de l'autre. Aussi, dans le prix global du transport, la fraction afférente au transport terrestre a pris une importance considérable surtout pour un pays de transit comme la Belgique. D'où nécessité de développer nos chemins de fer et nos voies fluviales de façon à pouvoir leur donner une intensité maximum d'exploitation, tout en réduisant les tarifs au minimum.

Dans cet ordre d'idées, il convient de fixer l'attention sur le système allemand connu sous le nom de *tarif soudé*. En application de ce tarif, on peut expédier, par une seule lettre de voiture, une marchandise de certaines gares allemandes, à certaines gares d'outre-mer, par un port déterminé, pour un prix unique et très réduit, comprenant le fret terrestre, le fret maritime et les frais de manutention.

4° On doit rendre cette justice à la Belgique que l'Etat, les Administrations communales et le monde des affaires y ont toujours, et particulièrement durant ces dernières années, attaché toute l'importance voulue à la question de l'outillage des ports et de leurs agrandissements en vue d'un trafic de plus en plus intense.

Nul doute que cette politique sera poursuivie après la guerre avec toute la vigueur compatible avec les ressources qu'on pourra affecter à nos installations maritimes.

Un facteur qu'il faudra toutefois envisager sérieusement, c'est de rendre leur fréquentation la moins onéreuse possible à la navigation. Sous ce rapport, il nous reste des progrès à réaliser, car, comme le constate M. Casimir Périer, un vapeur de 4 000 tonnes payait à Anvers 4 000 francs, alors que le même navire ne payait que 2 875 francs à Rotterdam et 2 200 à Hambourg.

5° On peut en quelque sorte distinguer deux espèces de colonies : les colonies *directes*, c'est-à-dire des territoires séparés de la métropole, mais administrées par celle-ci ; et les colonies *indirectes*, c'est-à-dire les territoires métropolitains et les domaines coloniaux appartenant à des puissances étrangères, et dans lesquels on est parvenu à se constituer de larges débouchés pour l'industrie nationale.

En attendant que la seule colonie directe que la Belgique possède soit arrivée à un développement suffisant pour constituer un vaste centre d'achat, notre commerce et notre industrie devront plus que jamais conquérir des colonies indirectes.

MM. Bellet et Pingaud nous montrent ci-dessus la maîtrise avec laquelle l'Allemagne était parvenue à se créer de puissants centres d'affaires dans tous les pays du monde.

L'énergie, l'activité et l'habileté de nos commerçants et industriels, aidés efficacement par nos banques, devront également chercher à conquérir pour nos exportations de nouvelles et fructueuses colonies indirectes.

---

# CHAPITRE V

## NOS RESSOURCES FUTURES (CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES)



### I

### REVENU ET FORTUNE DE L'ALLEMAGNE

La renaissance de la Belgique demandera d'énormes capitaux. Où les trouver ? Certes, les Gouvernements alliés ont pris l'engagement formel de nous indemniser de toutes nos pertes. Mais nos Alliés, eux aussi, auront à faire face à des charges considérables que peu d'entre eux, à part les Etats-Unis, supporteront avec facilité. Néanmoins, il est bon de se demander jusqu'à quel point les « indemnités de guerre » à payer par nos ennemis, et particulièrement par l'Allemagne, pourront entrer en ligne de compte; quelles seront les ressources de ce pays dans lesquelles on pourrait puiser après la Victoire ?

Daniel Bellet nous avertit que[1] :

Déjà les Allemands, par la voix bien connue de la *Gazette de Cologne*, nous menacent de son appauvrissement total pour nous effrayer, nous faire croire que si nous prolongeons trop longtemps la guerre, il n'y aura plus rien dans les coffres-forts allemands sur quoi nous puissions nous payer des dommages causés, des dépenses engagées. La *Gazette de Cologne*, au commencement de janvier dernier, annonçait, en effet, à ses ennemis que « l'Allemagne vaincue ne pourrait payer aucune indemnité », car « le dernier homme serait tué et l'argent serait dépensé jusqu'au dernier sou ».

Les ressources du pays seront complètement épuisées, dit l'organe de Cologne, « voilà ce qu'il faut faire comprendre à nos ennemis ». On comprend aussi le procédé, qui est un peu grossier ; on menace les créanciers de devenir complètement insolvables, pour obtenir que la guerre ne soit pas poussée jusqu'au bout. Sans doute, serait-il très regrettable, pour les pays alliés, que cette insolvabilité devînt une réalité. Il vaudra certainement mieux que les indemnités et les compensations nécessaires puissent être obtenues. Mais il est aussi peu vraisemblable que possible qu'une guerre, même menée pendant bien des mois encore, fasse disparaître la fortune publique allemande.

Ces lignes ont été écrites en 1915. Depuis, l'Allemagne n'a cessé de mener, sur tous les fronts, la lutte avec des moyens tels que les prédictions de la *Gazette de Cologne* pourraient peut-être se vérifier un jour. Dans tous les cas, il serait prudent, nous semble-t-il, de ne pas s'illusionner

1. Daniel Bellet, I, p. 20.

sur les ressources restant disponibles dans ce pays.

D'ailleurs[1], il est certain que, moins que jamais, la guerre est susceptible d'enrichir personne et notamment aucune nation. Et le fait est que, depuis quelque temps surtout, l'Allemagne, dans sa pensée d'agression, s'était livrée à de formidables dépenses militaires, guerrières, avait absorbé une partie de sa richesse acquise. Il s'agit, en effet, de ne point tomber dans cette erreur trop commune, en vertu de laquelle beaucoup de gens considèrent que les dépenses faites en armement, se traduisant par des commandes à des industries nationales, ne sont point une dilapidation de richesse.

Ce qui prouve que l'observation que nous venons de faire n'est point inutile, c'est qu'un journal qui, avant la guerre, avait des lumières très justes sur les questions économiques, la *Gazette de Francfort*, affirme aujourd'hui que l'agriculture ayant obtenu des prix extraordinaires pour ses produits, par suite de la guerre, des ressources en sont nées pour le pays. Elle ne comprend point ou affecte de ne pas comprendre que ce qui a été perçu par les agriculteurs a été payé par le budget de la guerre, les contribuables, les emprunts. Elle insiste du reste lourdement, comme les Allemands en ont l'habitude, en affirmant qu'on peut en dire autant du commerce et de l'industrie, qui ont réalisé des bénéfices élevés dans les fournitures de guerre. Elle considère de plus, comme enrichissement du pays, la hausse des salaires pour certains ouvriers, par raréfaction de la main-d'œuvre. Et elle affirme posément que la guerre a créé des disponibilités pour les placements, sous prétexte que la plus grosse partie des dépenses de guerre (ce qui est vrai) a été faite dans le pays même. Elle

1. Daniel Bellet, I, p. 22.

dit encore que la solde des officiers et des troupes, qui a été très peu dépensée par eux, a créé des accumulations de capitaux qui ne demandent qu'un placement. Elle omet de se rendre compte qu'il y a eu simplement déplacement et non point enrichissement.

L'affirmation qu'il n'y a là qu'un simple déplacement est exacte. A l'enrichissement de certains correspond l'appauvrissement de la plupart. Il faut néanmoins constater que pour les pays qui, comme l'Allemagne, ont dû vivre sur eux-mêmes sans avoir recours à des achats à l'étranger, la situation créée par la guerre est moins défavorable que pour les autres. Il serait cependant ridicule de poser en principe qu'ils se soient enrichis.

Revenu national de l'Allemagne :

C'est en se basant[1] sur le chiffre moyen du revenu par tête d'habitant pour la Prusse que M. Helfferich est arrivé à un total qu'il estime sensiblement vrai pour l'ensemble de l'Empire. Sans doute, en Saxe la moyenne est un peu plus élevée, d'après lui ; un peu plus basse dans le grand-duché de Bade et dans le Wurtemberg ; elle est, par contre, beaucoup plus haute dans les villes hanséatiques, tandis que les États de Thuringe sont relativement beaucoup plus pauvres. Mais en appliquant la moyenne de la Prusse, il semble tenir compte suffisamment de ces différences Or, il arrive à une somme de 40 milliards pour l'ensemble des revenus privés dans tout l'Empire allemand. Il entend, du reste, ajouter à ce revenu privé, le revenu très considérable des « corporations publiques », des États de l'Empire, tout en déduisant les

1. Bellet, I, p. 59.

dépenses des recettes, ce qui lui paraît donner un chiffre net d'environ un milliard. Le revenu annuel total de l'Allemagne, dans ces conditions, dépasserait 40 milliards de marks.

Cette évaluation des revenus est particulièrement intéressante pour le point de vue auquel nous nous plaçons, car c'est en partie en se basant sur le revenu national et sans trop se préoccuper de la fortune nationale même, que l'on est en droit d'imposer à un peuple une charge, une fois payée, ou répartie sur plusieurs années, correspondant à l'indemnité qu'on est en droit aussi de lui faire supporter.

### Fortune de l'Allemagne :

Il ne nous déplaît pas[1] d'accepter comme fortune nationale allemande un chiffre très considérable : du moment où il s'appuie sur des autorités nationales, on ne peut pas lui faire reproche de parti-pris personnel. Cette évaluation très vaste de la fortune allemande est comme une caution, un otage pour les réparations à toucher dans un avenir plus ou moins prochain. Sans doute 350, même 320 milliards sont un chiffre bien considérable pour la richesse allemande. Mais étant donné le chiffre de la population, le développement énorme du pays surtout depuis vingt-cinq ans, il ne paraît pas que 300 milliards soit notablement exagéré.

## II

### RESSOURCES NETTES DE L'ALLEMAGNE

Le revenu brut[2] et le revenu net seront considérablement atteints pendant la période de guerre,

1. Bellet, I, p. 71.
2. Bellet, I, p. 78.

ce qui empêchera toute épargne de se produire comme compensation aux pertes subies par la fortune nationale.

Bien entendu, il ne s'agit pas plus qu'ailleurs de faire ici des doubles emplois : il ne faudrait pas diminuer les fortunes privées des sommes considérables qui auront été versées à l'Etat sous forme d'emprunts, puisque nous en avons déjà tenu compte, en supposant que toutes ces sommes disparaissent complètement. Mais le portefeuille étranger aura certainement subi une diminution très importante La valeur des entreprises de toutes sortes a été frappée par l'état de guerre, les consommations, les destructions de capitaux ; et au surplus, beaucoup d'Allemands, pour se créer des disponibilités, pour répondre à des insuffisances de revenus, à des besoins immédiats, qui se seront traduits très souvent par des achats à l'étranger quand cela était possible, auront liquidé une partie de leur portefeuille. C'est là encore un facteur très notable de la diminution de la fortune nationale.

Le fameux réseau de chemins de fer aura été frappé de tous côtés de diminutions de valeurs : son matériel, ses voies auront été exposés à des causes d'usure anormales et très élevées, lors même que les troupes étrangères ne réussiraient pas à en détériorer une très grande partie, par suite d'une invasion effective et victorieuse d'une portion de l'Allemagne La valeur du sol urbain et rural diminue considérablement sous l'influence d'une dépression générale, d'autant qu'il y a souvent, dans cette valeur, quelque chose de fictif. Il ne faut pas oublier non plus l'énorme flotte marchande qui a été frappée matériellement de façon terrible par les poursuites de la marine de guerre anglaise. Il est à supposer encore (nous dirons volontiers à espérer) que la valeur de toutes les entreprises industrielles et commerciales des Allemands, à l'intérieur du pays et à l'extérieur, s'abaissera également

de façon très sensible : la clientèle aura diminué et manquera, au moins partiellement, à ces entreprises gigantesques qui se sont développées, surtout pour le marché extérieur.

Nous ne voudrions pas, à aucun point de vue, exagérer les choses. Mais il est certain que les établissements bancaires, basés essentiellement sur le crédit et indissolublement, intimement liés aux entreprises les plus diverses, de la manière que l'on sait, vont subir des pertes terribles et en faire subir aux capitaux.

Quoi qu'il en soit, en admettant même que la richesse nationale et le revenu net national soient frappés d'une diminution de 15 à 20 p. 100 (ce qui serait bien considérable) du fait de la guerre et de ses conséquences, des destructions de toutes sortes ; en prenant les chiffres qui ont été affirmés comme la vérité par les gens les plus autorisés en Allemagne, on peut être, il nous semble, rassuré sur la possibilité que les Alliés auront d'imposer à l'Empire germanique des restitutions, une indemnité totale, compensant du moins une bonne partie des pertes matérielles causées par les pillages, les vols, les destructions méthodiques de l'armée allemande. Il y a là un problème économique d'un ordre tout particulier, et on pourrait facilement compléter l'étude en se reportant à une petite brochure publiée récemment sous les auspices de l'Université d'Oxford, par M. Charles Grant Robertson, sous le titre de *Germany-The Economic problem.*

Le tout sera de ne pas tuer la poule aux œufs d'or, de ne pas exiger immédiatement ce que l'Allemagne ne pourrait pas sans doute payer avec la facilité que la France a montrée à la suite de nos revers de 1870.

Dans une étude fort intéressante publiée dans le *Correspondant* par notre collègue Biard d'Aunet, l'auteur considérait surtout les disponibilités immédiates du pays ; il arrivait du reste à admettre que, sous l'influence de diminutions diverses résultant de la

guerre, ces disponibilités tomberaient tout au plus à 25 milliards, au lieu des 36 auxquels on les évaluait au début de 1914. Mais les disponibilités immédiates sont un peu secondaires. On aura la ressource de se payer par versements échelonnés, et de réclamer une part du capital national, des 300 milliards dont M. Helfferich était fier ; 300 milliards qui ne se retrouveront sans doute plus à la fin de la guerre, mais qui formeront encore une belle couverture pour la créance à recouvrer.

En présence de la durée probable de la guerre, la diminution de la richesse nationale allemande, perte estimée ci-dessus à 20 p. 100, pourrait atteindre un taux plus élevé. Si les Alliés veulent se réserver de se payer par versements échelonnés, il faudra laisser à l'activité allemande la faculté de s'exercer dans tous les domaines. Or, vu les solides qualités du commerçant, de l'industriel et de l'ouvrier allemands, qualités que l'on peut s'attendre à voir se développer encore, si possible, après la guerre, on a le droit de compter que le pays retrouvera dans un avenir, pas trop éloigné, un équilibre suffisant pour faire face aux conditions de paix qui lui seront imposées.

## III

### BÉNÉFICE NET DES DOMAINES ET DES EXPLOITATIONS OFFICIELLES DE L'EMPIRE ET DES ÉTATS CONFÉDÉRÉS

La Banque d'Empire[1] conserve en portefeuille une quantité considérable (pour quatre milliards de marks

1. Riesser. Préface d'André-E. Sayous, p. VIII.

environ, il y a peu de temps) de « traites du Trésor ». Ce qu'elle veut ainsi, c'est maintenir sa circulation à un niveau correspondant au développement des payements au comptant et au rôle que joue actuellement le mark d'Anvers à Constantinople.

Ce que les banques[1] ont fait, en période de paix, pour l'industrie et le commerce nationaux, elles le font maintenant pour l'Empire. Elles s'occupent de placer les emprunts de guerre, elles escomptent les traites du Trésor, jusqu'au moment où elles peuvent les remettre à la Banque d'Empire en payement des souscriptions de leur clientèle : elles octroient des avances importantes aux souscripteurs des emprunts de guerre.

Le succès des emprunts de guerre est dû surtout aux disponibilités du public et des banques dont nous avons indiqué l'origine et qui ont augmenté à mesure que les bilans nouveaux, les bilans des industries de guerre en particulier, faisaient ressortir des bénéfices considérables. Les Allemands s'inquiètent cependant de voir leurs « capitaux circulants » *immobilisés* dans des emprunts, et, pour calmer les appréhensions, doivent affirmer que les « Caisses de prêts » continueront à fonctionner à la paix !

Heureusement[2] pour les Alliés que M. Helfferich est là pour régler les questions financières qui se poseront en Allemagne après la guerre. La presse allemande insistait, lors de sa nomination, sur le rôle qu'il serait appelé à jouer pour assurer le recouvrement d'une indemnité ; il pourra être plus utile encore lorsqu'il devra rechercher dans son pays les capitaux nécessaires pour indemniser les pays attaqués et ravagés !

1. A. Sayous, p. IX.
2. A. Sayous, p. X.

Le bénéfice net[1] réalisé par les exploitations agricoles commerciales, et industrielles appartenant à l'Empire et aux États (d'après les budgets de 1911) était de 1 092 millions de marks, chiffre dépassant de 140,1 millions de marks le service de la dette de l'Empire et des États confédérés.

Le bénéfice net de 1 028 208 600 marks réalisé par les exploitations officielles se répartit ainsi :

| | Marks. |
|---|---|
| Domaines . . . . . . . . . . . . . . . | 32.116.600 |
| Forêts. . . . . . . . . . . . . . . . . | 145.228.300 |
| Mines . . . . . . . . . . . . . . . . . | 18.139.000 |
| Chemins de fer d'État (chemins de fer prussiens à eux seuls 520.854.500 ; bavarois 83.243.500) . . . . . . . . . . | 729.165.400 |
| Postes et télégraphes . . . . . . . . . | 103.559.300 |

D'après des évaluations[2] et des calculs récents :

*a*) La *fortune nationale* de l'Allemagne oscille entre 200 et 360 *milliards de marks*. Ainsi, suivant le système adopté pour la supputation de ce chiffre, on arrive à des différences de pas moins de 160 milliards.

*b*) Le *revenu national* de l'Allemagne, alors même que les données pour un grand nombre des Etats confédérés sont relativement sûres, oscille entre 25 et 30 *milliards de marks*.

Cela représente un revenu annuel de 484 marks par habitant. Le flottement est toutefois de 5 milliards.

c) L'*épargne nationale annuelle*, calculée sur la moyenne, pour la Prusse, de l'accroissement annuel du capital imposable pendant diverses périodes (1,7 milliard) donne, en se basant sur la proportion de la population du Royaume (3 /5), un total de 3,7 milliards pour tout l'Empire. (Un article du *Grenz-*

1. Riesser, p. 24.

2. Riesser, p. 42.

*bote*, du 9 juillet 1908 (67e année, no 28) estimait pour 1908 la fortune nationale de l'Allemagne à 200-216 milliards de marks (dont 130 pour la Prusse) et le total de l'*épargne annuelle* allemande à 4 milliards environ. Ce dernier calcul se basait sur une augmentation annuelle du capital imposable en Prusse de 1,8 milliard (éventuellement 1,7 milliard) environ ; sur une admission nouvelle de valeurs à la Bourse pour un montant global de 3,15 milliards et sur des versements nouveaux dans les caisses d'épargne (versements ne représentant pas, il est vrai, des versements d'épargne parfaitement purs) pour 500 millions de marks, ainsi que des versements dans les caisses d'association pour 150 millions de marks environ.)

## IV

### REVENU ET FORTUNE DE LA BELGIQUE

Au surplus, il faut espérer que, bien qu'elle ait énormément souffert, la Belgique ne sera pas complètement ruinée. Nous devons tenir compte de ce qu'a été sa richesse avant la guerre [1] :

M. Max L. Gérard, en se plaçant plus particulièrement au point de vue de la capacité de production de l'industrie belge, de cette industrie et de ses débouchés, s'est livré méthodiquement à une série de calculs. Et à l'aide de corrections qu'il nous est impossible même d'indiquer ici, il est parvenu à évaluer le montant des fortunes privées en Belgique à 27 milliards, produisant un revenu d'environ 900 millions, toujours en mettant à part les revenus du travail qu'il estime à 4 600 millions. Le chiffre qui nous intéresse ici, c'est le capital richesse acquise, ce qui cons-

1. Bellet, I, p. 135.

titue vraiment la fortune, et non point les moyens de production, qui ne permettent, que dans une certaine mesure, d'ajouter chaque année à cette richesse acquise.

M. Max L. Gérard a essayé également de se rendre compte de ce qui est vraisemblablement l'épargne annuelle du peuple belge ; il ne croit pas, et nous sommes tout à fait de son avis (nous considérons même qu'il exagère les choses) que cette épargne puisse correspondre à une proportion supérieure au dixième du revenu annuel. Cela ferait quelque 550 millions par an, ce qui nous semble énorme et ce qui pourtant lui semble tout à fait admissible. Il se basait, pour justifier cette évaluation, sur ce fait que, en dix années, de 1890 à 1900 par exemple. il avait été construit en Belgique 130 000 immeubles représentant certainement au moins un milliard d'épargne consolidée Il est certain que la part grandissante fournie par la Belgique aux capitaux réclamés par l'industrie étrangère de tant de pays, laisse supposer comme condition de réalisation une épargne annuelle très élevée.

Une évaluation qui prend presque un caractère officiel de la fortune publique de la Belgique a paru, il y a moins d'une année, dans une publication très connue et appréciée : *les Annales des travaux publics de Belgique*. On se basait, pour la dresser, à la fois sur les statistiques de la production agricole, sur la valeur moyenne des terres du pays, sur le revenu cadastral des propriétés bâties. Et l'on arrivait, pour l'année 1912, à un total de près de 30 milliards de francs qui correspondrait assez bien au chiffre que, plusieurs années auparavant, les statisticiens dont nous parlons avaient établi. Cette même publication rappelait qu'en 1902, la valeur correspondante de la fortune publique de la Belgique ne devait être que de 23 milliards. Dans le chiffre de 1912, elle faisait du reste entrer les valeurs mobilières pour un peu

moins de 14 milliards, la propriété non bâtie pour plus de 6 660 millions, la propriété bâtie pour bien près de 10 milliards.

## V

### INDEMNITÉ DE GUERRE

Abordons[1] maintenant la question de l'indemnité de guerre. Elle a deux faces. D'un côté, sur quelle base le vainqueur peut-il, en bon droit, fixer le montant de sa demande ? De l'autre, combien le vaincu peut-il payer, ou, pour mieux dire, combien le vainqueur, maître de la situation, pourra-t-il, pratiquement, se faire payer ?

Sur le premier point, il semble indiqué de réclamer le remboursement des « dépenses de guerre » (y compris la valeur des destructions matérielles effectuées par l'ennemi), faute de données précises sur les répercussions économiques de la guerre. Convient-il de faire entrer dans les dépenses la reconstitution du matériel de défense nationale, les frais de réorganisation des services publics, la remise en état des voies de transport, l'accroissement des pensions de retraite, les secours, etc. ? Il y a de bons arguments pour et contre. Cependant, comme les répercussions d'une grande guerre s'étendent en de nombreuses directions, il est peut-être préférable d'écarter les dépenses auxquelles chaque gouvernement, après la conclusion de la paix, jugerait convenable de se livrer pour replacer le pays dans une situation normale.

Les « dépenses de guerre » sont une chose et les pertes résultant de la guerre en sont une autre. Si l'indemnité que devra payer le vaincu se conçoit comme un règlement de compte des « débours » faits par le vainqueur, il serait abusif de la transformer

1. Biard d'Aunet, p. 22.

en une confiscation arbitraire de la fortune de la nation à laquelle les conditions de la paix sont imposées.

Au surplus, cette indemnité n'est pas le prix de la victoire. Celui-ci se paie sous d'autres formes. Ce sont, en première ligne, des dépossessions de territoires dont le vainqueur dispose à son profit, ou à son gré, ou selon les vœux des populations intéressées (cette dernière formule étant la meilleure). Ensuite, les engagements de natures diverses, sanctionnés par des garanties, lesquels engagements ont toujours pour effet de restreindre en quelque mesure l'indépendance de la nation vaincue. Ils portent, soit sur son organisation intérieure ou sur le statut des provinces qui lui restent incorporées, soit sur le contrôle de ses finances ou sur le développement de son état militaire. Ils peuvent limiter ses droits quant au régime des relations commerciales, ou encore stipuler des privilèges spéciaux en faveur des nationaux du pays victorieux ou de ses protégés. Ces contraintes ont une importance bien supérieure à celle du payement d'une somme d'argent même considérable.

Il peut arriver — et c'est ce qui arrivera à la fin de la guerre actuelle — que certaines nations du groupe des vainqueurs ne seraient pas en situation de recevoir, sous la forme politique, une juste compensation de la part prise par elles au succès de la cause commune. Ce sera le cas, par exemple, de la Belgique. Il faudra donc établir une sorte de ventilation entre les compensations pécuniaires et les autres pour que les intérêts et les convenances des co-partageants soient, autant que possible, satisfaits. Souhaitons qu'un esprit conciliant, même généreux, inspire les délibérations du Congrès qui se réunira pour régler ces graves affaires. Sa tâche sera difficile.

La fin de la guerre[1] donnera naissance, chez nos

1. Biard d'Aunet, p. 34.

voisins de l'Est, à une autre disponibilité et de plus grande valeur. Celle-ci sera la conséquence de la réduction de leur état militaire et naval, que le traité de paix imposera certainement. Jamais vainqueur n'aura fait à un vaincu cadeau plus magnifique. Une diminution des trois quarts du budget de guerre allégerait les charges de la population allemande de plus de 1 500 millions par an. Ainsi serait constituée une ressource régulière permettant de gager un emprunt destiné au payement d'une indemnité et à la libération du territoire germanique dont les Alliés devront nécessairement occuper une partie jusqu'à parfait règlement.

Ces 1 500 millions d'économies annuelles, ajoutés à un demi-milliard de taxations supplémentaires, représentent, au taux de 5 p. 100, un capital de 40 milliards. En y joignant ce qui restera des disponibilités apparentes de l'Allemagne à ce moment, et quelque appoint en numéraire, on peut approcher du chiffre de 50 milliards. Nous sommes loin des 100 milliards qu'on pourrait logiquement réclamer. D'autant plus loin que la dette antérieure allemande, accrue des 50 milliards de dépenses de guerre, pèsera sur une population décimée et moralement affaiblie par une affreuse déception. Ne fût-il pas question d'indemnité, les peuples germaniques devant l'écroulement de leur crédit, seraient dans une situation financière presque désespérée, du seul fait que les capitaux circulants, déjà en proportion trop faible avant la guerre, auront presque totalement disparu.

Dans de telles conditions les compensations pécuniaires ne pourront certainement pas avoir beaucoup d'ampleur. Alors même que les Alliés voudraient porter leurs exigences à des limites extrêmes, il faudrait tenir compte des difficultés pratiques inhérentes au recouvrement d'énormes indemnités. La « liquidation » de l'empire d'Allemagne sera une opération compliquée. Ce serait une faute d'y ajouter les em-

barras et les charges d'une longue occupation militaire.

Ces considérations amènent à penser que l'Allemagne n'aura à payer qu'une indemnité de 30 à 40 milliards. La Belgique devant être fortement avantagée, il est douteux que la France reçoive plus du tiers ou du quart de cette somme.

L'auteur admet que le traité de paix imposera une réduction dans l'état militaire et naval de l'Allemagne.

Napoléon I^er^ avait déjà imposé pareille condition à la Prusse ; on sait ce qu'il en advint : en 1813, l'armée prussienne fut plus forte que jamais auparavant. L'orgueil allemand supportera-t-il cette fois, mieux et plus longtemps, pareille humiliation ? On peut élever de légitimes doutes à cet égard.

D'autre part, les Alliés pourront-ils songer à apporter de fortes réductions à leurs dépenses militaires d'avant-guerre ? Ce n'est pas l'avis de M. Biard d'Aunet, bien qu'il craigne que les gouvernements n'aient la main forcée[1] :

Le traité de paix, dit-on, ne supprimera pas les craintes de conflits dans l'avenir, et chacune des grandes puissances devra conserver un état militaire et naval important en prévision d'éventualités plus ou moins prochaines. *Selon nous, elles le devraient.* Cependant, il est douteux que cette opinion s'impose à la fin de la guerre. Si les bases du traité sont ce qu'on est en droit d'espérer, si elles abolissent dans l'Europe centrale tout espoir de reconstitution, pour

1. Biard d'Aunet, p. 6.

une très longue période, d'une force capable de tenir de nouveau les autres puissances en échec, les grandes armées permanentes disparaîtront probablement. Même la conception socialiste des milices nationales risque fort d'être abandonnée. Cette conception implique, en effet, la levée en masse de tous les hommes valides pour repousser une invasion. Elle suppose donc l'existence d'un matériel de guerre, tenu constamment en état, aussi considérable, aussi coûteux que celui qui existait sous le régime de la caserne obligatoire pendant deux ou trois ans.

Or, la fin de la guerre verra la naissance en Europe d'un mouvement pacifiste très intense. Les pays allemands, eux-mêmes, en les supposant mis hors d'état, comme nous venons de le dire, de préparer une revanche, chercheront d'abord à refaire leur fortune anéantie. Il n'est guère à prévoir que les Parlements ni les Gouvernements tentent d'opposer au sentiment général une vigoureuse résistance.

## VI

### EMPRUNTS ET IMPOTS

L'indemnité de guerre, quelque élevée qu'elle soit, ne suffira pas aux besoins financiers exceptionnels de notre pays : il faudra recourir à l'emprunt et à l'impôt.

Voici de quelle façon M. Albin Huart conseille de procéder[1] :

La forme la plus normale pour un État de payer ses charges de guerre consiste dans l'émission d'emprunts volontaires et dans la création d'impôts indi-

1. Huart, p. 31.

rects. Le premier procédé est le seul qui soit possible dans un pays souffrant directement et profondément de la guerre ; le second, combiné avec l'emprunt, peut donner les meilleurs résultats à condition de ne pas surcharger outre mesure les forces contributives des imposés et de faire une équitable répartition entre les charges de chaque catégorie. Il faut, en effet, considérer que la guerre moderne crée une crise économique intense dans un pays où le service est obligatoire ; l'appel sous les armes de tous les producteurs a une répercussion très profonde sur le système financier et crée le déficit dans les recettes normales : il est donc difficile, pour ne pas dire impossible, de renforcer les taxes existantes surtout lorsque celles-ci grèvent très sensiblement le contribuable ; la diminution de rendement des impôts est l'indication d'une activité économique réduite et on concevrait difficilement de nouvelles taxes, soit sur la masse contributive qui paie déjà avec peine, soit sur la consommation de produits subissant déjà une forte hausse de prix. On peut suppléer à ce moyen par la création d'impôts additionnels ne frappant qu'une catégorie de contribuables, ceux qui ont pu bénéficier des besoins de l'armée pour réaliser des plus-values de gains ou même un gain à un moment où la grande majorité voit son revenu amputé. C'est l'impôt sur les bénéfices de guerre qui répond donc le mieux aux exigences du Trésor, de même qu'un impôt sur le revenu, considéré comme impôt complémentaire des autres, impôt de superposition avec de larges dégrèvements à la base, peut l'alimenter largement par une récupération de l'insuffisance des taxes antérieures sur les possédants. C'est une question de mesure et d'opportunité.

## VII

### CONCLUSIONS DU CHAPITRE V

Cette terrible guerre aura valu à la Belgique d'universelles sympathies !

Loin de nous la pensée de diminuer le moins du monde l'influence heureuse qui en résultera pour notre pays.

Seulement, la vie économique est une lutte, et, dans une lutte, les sympathies seules ne suffisent pas.

Après la guerre, nos alliés les plus fidèles et aussi nos amis d'Amérique redeviendront nos plus actifs concurrents.

Ainsi que le fait remarquer judicieusement un correspondant de l'*Indépendance belge* (numéro du 7 novembre 1916), si pendant la guerre on fait du sentiment, en temps de paix il faut bien que les affaires restent les affaires, et il n'est au pouvoir de personne de rien changer à cela. Sans aucun doute, la première question qui se pose dès la conclusion de la paix, c'est la question d'argent. Elle se posera pour tous les pays belligérants avec une acuité à peu près égale. Lorsque nous rentrerons au pays, nous aurons grande chance de trouver la fortune nationale sensiblement ébréchée. Un peuple comme le nôtre, qui a poussé l'esprit d'économie jusqu'à déclarer sans cesse qu'une bonne armée coûte trop cher et ne rapporte rien, pourrait certainement se frapper

en voyant la brèche faite à son trésor. Mais il ne faut pas qu'il se frappe. Il nous restera toujours notre houille. Il nous restera les industries métallurgiques que la houille fait vivre. Les Allemands auront, sans doute, quelque peu abîmé quelques-unes de ces usines. Mais il y avait longtemps que plus d'une avait, au dire des gens de métier, besoin de sérieuses remises au point. Nous profiterons donc de nos malheurs pour effectuer de sérieuses améliorations. Il nous restera encore beaucoup de choses : le nombre et l'habilité de nos ouvriers industriels, la fertilité de nos champs bien cultivés. La Belgique sera toujours le carrefour des nations, le pays par où il faut bien qu'on passe, et toujours, depuis longtemps, les passants avaient coutume de s'y arrêter. Ils s'y arrêteront davantage encore demain. De toutes les parties du monde, on viendra contempler des paysages rendus célèbres par l'effroyable tragédie. Et enfin, il nous reste encore l'énorme capital belge qui travaille dans tous les pays du monde : les milliards d'argent belge qui travaillent dans tous les continents sont généralement saufs et ont même continué pendant toute la durée de la guerre à rapporter de beaux intérêts.

Tout cela et bien d'autres choses constituent un fondement convenable sur lequel nous pouvons rebâtir, plus solide que jamais, notre maison.

L'argent ne manquera pas et c'est l'essentiel. Car, outre l'aide ne nos alliés et l'indemnité de guerre qui nous sera éventuellement allouée,

nous pouvons compter sur les capitaux américains. Nous pouvons, en effet, appliquer également à la Belgique la déclaration suivante, faite au *Journal* par M. Veditz, attaché commercial américain :

« Il faut que les Etats-Unis se montrent disposés à vous prêter des capitaux. Si, comme il y a lieu de le supposer, les taux de l'argent se raffermissent, les capitaux américains viendront facilement de ce côté.

« N'ayez aucune crainte. Nous ne tenons pas à donner l'impression d'une autre emprise économique. Mais nous ne cacherons pas nos desseins, nous n'aurons pas recours aux procédés des Allemands qui masquaient leur personnalité derrière des sociétés maquillées. Nous parlerons net et dirons aux Français : « Nous avons des capitaux. Nous sommes animés des meilleurs sentiments et voulons collaborer à l'œuvre de régénération qui vous tient tant au cœur. Nous serions désireux de nous associer à vous sous telle forme que vous jugerez utile. Il vous appartient à vous, Français, de prendre vos précautions, de sauvegarder votre liberté en vous assurant la prépondérance dans toutes les affaires. Vous avez le choix entre les produits d'origine américaine et ceux que vous pourriez fabriquer avec l'aide de capitaux franco-américains. De ces deux formules, la seconde est la meilleure.

« Mais dites-vous bien que les Américains sont absolument décidés à prendre pied en Europe. Ils ont déjà constitué une société dénommée

*International American Corporation* au capital de 250 millions de francs pour financer toutes affaires à l'étranger. »

*En conclusion*, pour sa renaissance économique, la Belgique pourra compter :

1° Sur elle-même, c'est-à-dire sur les capitaux qui lui resteront de sa fortune qui était relativement considérable ; sur l'énergie renouvelée de ses commerçants, de ses industriels et de ses agriculteurs ; sur l'habileté constatée à nouveau de ses ouvriers de tous genres ; sur l'activité de ses hommes d'action : gouvernants, économistes, capitalistes et banquiers ;

2° Sur l'aide de ses fidèles alliés ;

3° Sur les capitaux américains ;

4° Sur l'indemnité de guerre, car, bien que fort épuisée, la fortune de l'Allemagne et le bénéfice net qu'elle retire de ses domaines et de ses exploitations officielles — et dont nous avons indiqué ci-dessus le montant très élevé — permettront de l'obliger à payer les annuités nécessaires à l'amortissement de nos pertes et de nos dettes de guerre.

---

# CHAPITRE VI

## QUELQUES IDÉES SUR LES FINANCES GÉNÉRALES

I. Faculté monétaire d'un pays et circulation fiduciaire. — II. Le change. — III. Politique financière. — IV. Les caisses de prêts en Allemagne. — V. Préparation financière de la guerre en Allemagne.

Il ne peut entrer dans nos intentions de faire de cet ouvrage un cours de finances d'Etat. Il nous a paru cependant intéressant d'y introduire quelques-unes des considérations générales qu'ont émises MM. Huart, Daniel Bellet, Liesse et Riesser dans les ouvrages si remarquables qu'ils ont publiés depuis le début des hostilités. Ces quelques extraits donneront un aperçu de l'influence de la guerre sur les finances gouvernementales.

### I

### FACULTÉ MONÉTAIRE D'UN PAYS ET CIRCULATION FIDUCIAIRE

La faculté monétaire[1] d'un pays est limitée à la richesse de ses habitants et surtout au stock métal-

1. A. Huart, p. 3.

lique détenu tant par les organismes du crédit que par les particuliers. Si le pays en guerre n'a que des ressources monétaires réduites ou si son capital est immobilisé dans des entreprises et son capital circulant réduit au strict besoin des habitants, l'Etat peut se procurer les fonds nécessaires à la conduite des hostilités de deux façons différentes : ou bien émettre des billets de banque ayant cours forcé en quantité suffisante pour drainer à son profit toutes les espèces et établir une circulation fiduciaire unique ou bien recourir à des emprunts soit sur des marchés pactisant avec le belligérant, soit sur des marchés neutres.

Dans le premier cas, une circulation exagérée de papier avec une couverture en or réduite conduit à la dépréciation du billet de banque et risque de compromettre un retour rapide aux payements en espèces et au remboursement en or ; dans le second cas... il est au-dessus des conventions internationales (l'Angleterre et la France considèrent, contrairement aux conférences de La Haye, comme contrebande le mouvement des espèces) une règle qui ne dépend nullement de la volonté humaine[1] : c'est celle qui veut que les capitaux n'aillent qu'à des pays offrant un ensemble de garanties assurant le remboursement de la créance.

M. Huart nous dit, dans son remarquable travail, que la faculté monétaire d'un pays est limitée à la richesse de ses habitants et surtout au stock métallique détenu, tant par les organismes de crédit que par les particuliers.

Cette affirmation est trop absolue. En effet, comme le constate M. Edmond Théry, l'expérience des faits prouve, d'une manière irréfu-

1. A. Huart, p. 4.

table, que les billets d'une banque d'émission peuvent avoir la valeur entière de l'or qu'ils représentent, ou peu s'en faut, même lorsque le stock d'or détenu par ladite banque est considérablement inférieur au chiffre de sa circulation fiduciaire.

Et il cite l'exemple caractéristique suivant :

A la fin de 1912, c'est-à-dire à une époque où la situation de l'Europe était absolument normale (la guerre balkanique n'a éclaté qu'en septembre suivant), la *Banque Nationale de Belgique* n'avait qu'un stock d'or de 190 millions de francs, contre une circulation fiduciaire de 920 millions. Cela revient à dire qu'un billet de 100 francs belge n'avait comme couverture que 20 francs d'or ; et pourtant, à la même date, la *valeur en or* de ce billet sur le marché du change était exactement de 99 fr. 40.

*La Banque de France* a d'ailleurs présenté la même situation à diverses époques. C'est ainsi qu'à la fin de l'année 1880, son encaisse-or était de 551 millions de francs et sa circulation fiduciaire de 2 400 millions, soit une couverture d'or de 22 fr. 90 par 100 francs, et cependant ses billets se maintenaient au pair de l'or.

D'ailleurs, la valeur du billet de banque d'un pays se mesure par la valeur des billets de banque des autres pays.

Mais chose plus curieuse : un trop grand stock d'or accumulé dans un pays peut même devenir un sérieux inconvénient.

C'est le cas, actuellement, aux Etats-Unis.

Voici, en effet, ce que déclarait récemment à un rédacteur du *Journal*, M. Veditz, attaché commercial américain :

« La situation faite aux Etats-Unis par la guerre est, à l'heure actuelle, très spéciale et presque critique. Rendez-vous compte que, pour la période de dix mois se terminant au 1er mai 1916, l'excédent de nos exportations était de 1 milliard 622 millions de *dollars*. Nous avons avantage à compenser cet excédent par un échange de marchandises. Autrement, l'étranger serait de nouveau forcé de nous payer en *or*, et nous en avons déjà trop. Vous savez que l'abondance d'or a le grand inconvénient d'entraîner un renchérissement de la vie, de favoriser les entreprises aventureuses et de compliquer les relations commerciales avec le monde extérieur, par suite de la dépréciation des changes.

« Les plus grands économistes des Etats-Unis ne cachent pas la vérité à ce sujet. Suivant eux, pour rétablir la santé économique du pays, il est urgent de stimuler les importations. C'est une question d'équilibre. »

De son côté, le président de la Banque d'Etat néerlandaise, M. Vissering, expose : « ... Nous avons trop d'or, beaucoup trop d'or en caves : 530 millions de florins (1 200 millions de francs) que nous ne pouvons transporter ni échanger et dont il faut assurer la garde au seuil de la guerre.

« En revanche, notre portefeuille d'effets est retombé à son chiffre de 1866.

« Nous manquons d'instruments de travail.

« Les banques d'aujourd'hui sont obligées de refuser l'ouverture de nouveaux comptes de dépôts.

« Le blocus des mers, l'engorgement des échanges sont une contrainte mal surmontable pour un petit pays de grand trafic et de grand transit qui doit ravitailler et faire travailler 45 millions de sujets coloniaux. »

(*Revue des Deux Mondes* du 1er septembre 1916 : « Chez les neutres. — Une enquête en Hollande », par M. Gaudolphe.)

La politique financière de l'Allemagne, telle que l'expose M. Huart, a eu, dès avant la guerre, pour résultat un échafaudage de papier qui alourdissait son marché financier.

La situation de guerre est plus critique encore :

N'oublions pas que, conformément à cette politique financière, les commerçants, les industriels et les banquiers allemands avaient engagé des sommes énormes à l'étranger, sous forme de marchandises vendues à long terme, ou de commandites et de participations dans des entreprises. La suspension de toutes les transactions, l'isolement de l'Allemagne de ses principaux marchés, auront entraîné de lourdes pertes pour l'épargne allemande.

D'après le Dr Hellferich, le montant des dépôts effectués par le public en Allemagne s'élevait en 1914 à 40 milliards.

Or, ces 40 milliards d'épargne nationale se trouvaient engagés, pour la plus grosse part, dans des opérations à long terme que la guerre est venue gravement compromettre.

On peut donc dire que si la politique financière suivie par l'Allemagne durant un quart de siècle a donné un grand essor à son commerce et à son industrie, et, par là, augmenté dans des proportions considérables sa richesse nationale, une longue guerre aura, par contre, et précisément à cause des méthodes adoptées et appliquées d'une façon trop intense, amené la perte de la majeure partie de ses capitaux.

Revenons à l'ouvrage de M. Huart[1] :

A mesure que la guerre se prolonge, se posent des problèmes de plus en plus graves qui appellent toute la vigilante attention des gouvernements.

C'est d'abord de ne pas laisser la circulation fiduciaire prendre des proportions trop fortes; c'est ensuite de trouver d'autres ressources que l'emprunt pour faire face aux charges grandissantes de la guerre; c'est enfin de surveiller le change afin que sa dépression ne devienne pas une entrave pour le relèvement des forces économiques.

Pour maintenir[2] la circulation dans de saines limites, il ne faut pas que l'État fasse de la banque son pivot financier. Il peut y faire appel en attendant la réalisation d'emprunts publics, mais il ne doit pas compter sur elle pour assurer ses dépenses de guerre. Car tout appel au concours financier permanent et grandissant de la banque se traduit par une inflation de la circulation fiduciaire.

1. A. Huart, p. 95.
2. A. Huart, p. 100.

Sans doute le principe de ce concours ne saurait être méconnu et nous pensons que, si l'État a le plus grand intérêt à éviter de grossir sa dette vis-à-vis de la banque, de même il appartient aux particuliers de se pénétrer très exactement du danger de détenir une grosse masse de billets. Ceux-ci sont faits pour circuler, non pour s'immobiliser comme substituants de l'or, dans des cachettes ou des bas de laine.

Si le public se rend bien compte du concours qu'il apporte au maintien d'un bon crédit national en ne stockant pas plus les billets que les espèces, la circulation s'amoindrira : les billets retourneront dans les caisses de la banque sous forme de souscription aux emprunts à court terme et on s'habituera tout naturellement à s'en passer le plus possible dans les transactions journalières.

Chez nous, le ministre des Finances a largement aidé à cette démocratisation du crédit en admettant l'emploi du chèque et du virement dans les opérations de la Trésorerie et le payement des impôts directs. La législation du chèque va se trouver élargie. Il le faut, car nous sommes loin des chiffres obtenus par différents pays.

## II

### LE CHANGE

Les considérations qu'émet M. Huart sont intéressantes [1] :

... Si l'accueil fait sur les marchés neutres aux emprunts des belligérants est un des indices de leur situation financière et du crédit qui s'attache à leurs engagements, nous avons aussi un autre élément d'appréciation, encore plus palpable, c'est le cours des changes.

1. A. Huart, p. 7.

Le change est la comparaison de l'actif et du passif du bilan économique d'une nation.

Il a comme base directe le rapport entre les exportations et les importations — mais dans sa fixation entrent d'autres éléments qui le corrigent le cas échéant. C'est ainsi que l'Angleterre est déficitrice par la balance de son commerce extérieur : elle importe plus qu'elle n'exporte ; aussi les devises étrangères devraient-elles y être plus recherchées que la livre sterling. Le contraire se produit d'une façon permanente parce que l'effet du déficit commercial est compensé par un large portefeuille de titres étrangers qui rend l'Angleterre créancière des pays dont elle est le client régulier.

... Depuis le début[1] des hostilités, une livre sterling a valu jusqu'à 29 francs et un dollar jusqu'à 6 francs. La dépréciation comparée du franc — qui est la différence entre le pair et le cours coté — s'explique par l'importance des payements que nous avons à faire sur Londres et sur New-York en couverture d'achats impérieux.

La baisse[2] du change allemand s'explique moins naturellement, l'Allemagne n'important pas des quantités énormes de marchandises. La baisse de ce change à Genève[3] ne peut donc pas s'expliquer par des raisons économiques. Aux Etats-Unis, le même raisonnement s'applique dans toute sa rigueur ; la hausse générale du change américain, par conséquent la baisse de toutes les devises étrangères, est provoquée par un accroissement rapide du solde créditeur des Etats-Unis vis-à-vis de l'Europe en raison du développement du volume des exportations ; mais elle

1. A. Huart, p. 8.
2. A. Huart, p. 9.
3. A. Huart, p. 10.

doit être en rapport avec la répartition des expéditions par pays réceptionnaires. Or, il se trouve que le change anglais ne perd que 2 p. 100 (et cependant c'est l'Angleterre qui est le plus largement débitrice des Etats-Unis, tant pour son compte personnel que pour celui de ses alliés) et que la baisse la plus accentuée s'applique au change allemand, alors que pratiquement l'Allemagne ne se ravitaille pas aux Etats-Unis par suite du blocus anglais.

Il s'ensuit que la crise des changes allemands dans le monde entier ne tient pas à une cause passagère : une rupture d'équilibre de la balance économique au détriment des exportations et au bénéfice des importations qu'avec un peu d'attention et une bonne gestion des finances publiques on peut rapidement rétablir. C'est essentiellement une crise de confiance, le doute existant dans l'esprit des banquiers et des capitalistes étrangers sur la possibilité, pour l'Allemagne, de reprendre après la guerre, aussi promptement que les autres belligérants, les payements en espèces.

Avec un change[1] déprécié, l'Allemagne ne pourra que très difficilement reconstituer son outillage que la surproduction durant la guerre aura singulièrement usé, et non seulement il lui faudra acquérir à l'étranger les machines-outils nécessaires à la reprise de sa production métallurgique d'après-guerre, mais il lui faudra surtout les matières premières dont les stocks seront épuisés.

.. En considérant dans son évolution le commerce extérieur de l'Allemagne, on peut donc dire que ce pays était une vaste usine de transformation pour laquelle la question des matières premières est dominante.

On comprend[2], par suite, le souci que cause aux

1. A. Huart, p. 11.

2. A. Huart, p. 12.

places neutres la situation actuelle de l'Allemagne : si la balance de son commerce extérieur doit s'accentuer dans un sens défavorable, s'il n'y a pas de contrepartie à ce déficit dans la balance définitive des comptes — et la vente quasi complète du portefeuille titres américains réduit encore la possibilité de créances allemandes sur l'étranger — si, au surplus, un change avarié grève les importations d'un excédent de frais, et si les Allemands ont à faire de grosses sorties d'espèces pour se libérer progressivement du montant d'indemnités de guerre, quelle sera la situation future des créanciers de ce pays ?

La politique[1] d'une banque d'émission, unique et indépendante de l'Etat, doit être la constante recherche de l'accroissement de sa puissance régulatrice du marché des capitaux.

Ce qui nous importe[2], c'est de constater que la guerre moderne nécessite, non seulement l'adaptation totale des forces économiques à la poursuite des opérations militaires, mais aussi l'importation en masse de matières premières ou de produits manufacturés étrangers. D'où avilissement du mouvement commercial au détriment des exportations, qui ne se trouve compensé, ni par un mouvement de capitaux de valeur égale, ni par les remises des émigrants : par suite, la balance économique, c'est-à-dire le bilan par doit et avoir de la nation, se trouve déprimée et le cours des devises indigènes baisse au profit des pays importateurs

Mais cette perte au change doit se trouver correspondre à la répartition des marchandises entre les belligérants, c'est-à-dire que, si l'Angleterre ou la France importe dans la proportion de 10 des produits

1. A. Huart, p. 21.
2. Huart, p. 112.

américains et l'Allemagne dans la proportion de 1, le cours du change doit marquer une perte sur la livre sterling ou sur le franc, neuf fois plus élevée que sur le mark. Or il n'en est rien.

Il entre donc dans la fixation du taux du change sur une place exportatrice une large part de psychologie : on tient compte du profit de la balance pour chaque pays en particulier, mais ce profit se trouve compensé, dans une mesure donnée, par la situation financière et le crédit qui s'attache à chacun des belligérants.

L'Allemagne[1] a essayé de réagir contre la faiblesse de ses changes ; elle a entendu s'en assurer le contrôle, les localiser en un bureau et pratiquer une réelle politique de change. Il n'y a pourtant que deux moyens réellement pratiques, sérieusement efficaces : la constitution de stocks d'or à l'étranger — et pour cela il faut disposer d'une encaisse considérable — la conclusion d'emprunts ou d'opérations de crédit sur les places créditrices — et pour cela il faut que le Trésor ait une comptabilité claire, que les bilans soient limpides — toutes conditions non remplies par l'Allemagne. Elle a pu disposer de son portefeuille étranger ; mais celui-ci est limité, car la méthode de placement, favorisée par les banques berlinoises, consiste essentiellement dans des immobilisations industrielles à l'étranger, tandis que le portefeuille anglais ou français se compose de fonds d'Etats ou de valeurs de chemins de fer de premier ordre. Mais la baisse constante du change allemand indique que les créances allemandes sont inférieures aux dettes contractées avant la guerre : on a fait crédit à l'Empire dans la première année des hostilités, on a prorogé les créances sur lui ; depuis novembre 1915, on en exige le payement.

1. Huart, p. 114.

(Les créances allemandes à l'étranger, et spécialement dans les pays ennemis, ont été, de leur côté, valorisées. Sayous cite la Banque de Crédit de guerre germano-russe qui, en relations étroites avec l'Association des fabricants et exportateurs allemands en Russie, de Remscheid, fait des avances sur ces créances et se propose de représenter les porteurs en face des débiteurs russes au moment du règlement des comptes (Cf. *les Effets du blocus économique de l'Allemagne*, Payot, 1915, p. 140).

Il semble d'ailleurs qu'en Allemagne existe une vive préoccupation de préparer les lendemains de la guerre par l'acquisition de stocks importants.

C'est, nous dit-on de New-York, le but poursuivi par l'émission, faite au début de juin, d'un emprunt de 10 millions de dollars, sur cette place, par les banques pro-germaines.)

L'Angleterre[1] et la France ont des moyens tout autres de surveiller leur change. Toutes deux disposent d'un large portefeuille étranger, d'ouvertures de crédit ayant pour objet le règlement sur place des achats considérables qu'elles font pour la poursuite de la guerre.

Et l'auteur conclut en disant que les nations en guerre ont à surveiller très étroitement les mouvements de la valeur de leur monnaie, comparativement aux devises étrangères. En ce qui concerne la Belgique, la question se posera, impérieuse, dès l'évacuation de notre territoire. Nous y reviendrons plus loin.

1. Huart, p. 117.

## III

### POLITIQUE FINANCIÈRE

C'est toujours dans le livre de M. Huart que nous trouvons cet exposé qu'il convient de signaler[1] :

Tandis que les différents facteurs du progrès économique subissaient un développement remarquable, que l'organisation industrielle s'assouplissait au besoin d'une expansion des forces productives, le problème financier a existé à l'état chronique en Allemagne depuis de nombreuses années L'extension considérable des éléments principaux de la prospérité nationale aurait dû avoir pour corollaire une grande aisance dans la Trésorerie de l'Etat, et cependant les embarras financiers tant de l'Empire que des Etats confédérés n'ont cessé de s'amplifier au point de provoquer une crise très sérieuse que la guerre n'a pu qu'accroître. Cela tient très certainement à des exagérations du crédit provoquant une tension par suite du renouvellement trop aisé des traites échues et d'une trop grande immobilisation de capitaux, car un pays, qui a eu l'essor économique du peuple allemand au cours des trente dernières années, n'a pu voir la courbe des capitaux circulants et de la richesse acquise croître aussi rapidement que les besoins à satisfaire et, d'autre part, la fièvre des armements, la rupture d'équilibre entre les ressources ordinaires et les appels au crédit comme à des contributions extraordinaires frappant lourdement le revenu imposable, ont mis constamment les budgets en déficit. Au cours de nos enquêtes dans l'Allemagne

1. A. Huart, p. 70.

d'avant-guerre entre 1907 et 1913, nous avons parfaitement pu nous rendre compte que le pays souffrait d'un échauffement du crédit, d'une telle interdépendance entre les différents organes de la production et de la répartition que le moindre accroc, la moindre défaillance d'un établissement de quelque importance suffisait pour provoquer une crise profonde, perturbant le marché national. Les *Interessengemeinschaften* s'étaient développées d'étonnante façon et la quasi fusion de toutes les branches de l'économie allemande aboutissait, en réalité, à un état permanent d'excitation, à la nécessité, pour faire face à des charges sans cesse accrues, d'un agrandissement continu des débouchés.

Les cartels ont certainement beaucoup aidé à cet état maladif tout aussi bien qu'ils ont efficacement pallié aux effets des crises périodiques dans les industries syndiquées.

Cette dépréciation[1] du crédit public tenait à une politique financière qui mérite d'être précisée. Tandis que les principes directeurs du chancelier de l'Echiquier sont l'amortissement continu de la dette, peu de pays ont vu se dresser autant de critiques budgétaires que l'Empire allemand. Au point de vue économique, l'Allemagne a donné l'apparence d'une masse méthodiquement organisée et consolidée par un développement indéniable de la richesse publique et privée. L'ancien directeur de la Deutsche Bank, aujourd'hui ministre des Finances, le Dr Hellferich, dans le bilan qu'il a dressé de la richesse allemande pendant les vingt-cinq premières années du règne de Guillaume II, a pu s'étendre longuement sur des données statistiques qui attestent un remarquable essor ; mais, précisément à cause de cet essor des forces productives plus rapides que le développement de la richesse du

1. A. Huart, p. 73.

pays, on a constaté dans la vie financière de l'Allemagne des lacunes ou des fautes de direction. La courbe des besoins du Trésor, influencée par le renforcement de l'appareil de guerre et par la politique sociale, a crû beaucoup plus rapidement que les facultés contributives de chacun; tandis que celles-ci n'ont été que très modérées en raison de l'immobilisation immédiate des bénéfices acquis dans les entreprises industrielles, l'interventionnisme étatiste a absorbé des capitaux de plus en plus élevés et, si les impôts pesant sur les contribuables se trouvaient en Allemagne très inférieurs à ceux par nous supportés, il n'en est pas moins vrai de dire que, toutes choses égales d'ailleurs, le contribuable français pouvait faire face à des charges beaucoup plus lourdes que le contribuable allemand.

La politique financière allemande a eu, comme caractéristique essentielle, la superposition d'emprunts d'Empire, d'Etats confédérés et de villes allemandes qui se sont fait mutuellement concurrence, et l'étude des budgets montre bien le peu de souci d'alléger le poids de la dette; il en était résulté un échafaudage de papiers qui alourdissaient le marché financier. De leur côté, les grands établissements de crédit avaient encouragé le recours au crédit sur une échelle trop vaste; par leur inféodation directe dans les entreprises industrielles, ils s'étaient rendus solidaires de la situation économique beaucoup plus que s'ils avaient simplement gouverné le marché de l'escompte et intéressé le capitaliste aux affaires nationales sans les incorporer dans leur orbe.

L'Etat a encore renforcé cette tendance par la prise de participation dans les entreprises industrielles et le budget s'est trouvé devenir, moins un compte de dépenses et recettes d'ordre national, qu'un bilan d'exploitation industrielle et commerciale; des ouvertures de crédit ont été faites sur les fonds généraux du budget pour soutenir et développer des élé-

ments de richesse et, d'autre part, la régie directe n'a pas donné les résultats attendus en même temps que la régie municipale obligeait les villes à s'endetter lourdement. Il en est résulté que les comptes budgétaires ne se sont balancés annuellement que par l'émission de titres de rentes — rente allemande ou rente prussienne — d'où des embarras financiers qui n'avaient pas été atténués au moment de la déclaration de guerre : la contribution extraordinaire d'un milliard n'a été que la constitution d'un trésor de guerre, peut-être le moyen d'éviter le moratorium commercial.

M. Bellet caractérise ainsi la politique financière de l'Allemagne[1] :

Le propulseur de la vie économique était la banque, drainant les économies, les versant sans compter dans les entreprises industrielles, sans assez compter. C'était de toutes parts une floraison luxuriante de sociétés industrielles et d'entreprises de ce genre, notamment sous l'influence d'une organisation du crédit, étonnante sans doute, mais inquiétante non moins. Les banques s'entendaient pour accepter réciproquement leur papier ; et c'était tout un jeu et tout un mystère de combinaisons, de liaisons ; le papier de l'une était garanti par le papier de l'autre. Mais il n'y avait là encore qu'un échafaudage de papier, analogue quelque peu à celui qui fait la base des emprunts de guerre de l'Empire. Et notre éminent collègue, M. Millioud, estimait qu'on n'avait pu traverser les nombreuses crises qui s'étaient succédé depuis déjà pas mal d'années, que grâce à un enchevêtrement des intérêts qui consolidait quelque peu l'édifice, mais qui le laissait néanmoins assez peu solide pour qui allait au fond des choses.

1. Daniel Bellet, II, p. 299 et 300.

Nous lisons d'autre part dans l'ouvrage de M. Liesse[1] :

Les banques sont des organismes certainement indispensables dans un pays, surtout dans un pays où le commerce et l'industrie prennent une grande extension, mais il n'en faut pas plus qu'il ne convient ; et la loi de l'offre et de la demande se charge de limiter le nombre des maisons de crédit qui sont nécessaires dans un état économique donné.

Aussi dès 1879, on voit se dessiner une stratégie tout à fait particulière aux banques allemandes. Elles se ramassent sur elles-mêmes et elles concentrent des capitaux. Trois des plus fortes, qu'on a appelé les trois D, la Deutsche Bank, la Disconto Gesellschaft et la Dresdner Bank, sont, avec la Bank für Handel und Industrie, les trois grands pivots de toute l'action allemande, non seulement en Allemagne, mais encore au dehors.

C'est une erreur[2] de prétendre, comme on l'a dit, que les banques établies par l'Allemagne à l'étranger ont été la toute première origine de sa puissance économique. Une banque ne va pas s'installer dans un pays pour le conquérir. C'est le commerce qui est le premier pionnier et qui appelle la banque. Les Allemands, d'abord comme émigrés, ensuite comme représentants de commerce à la recherche de débouchés, se sont répandus dans beaucoup de pays, et ils ont su s'y créer des relations commerciales, habiles qu'ils sont dans l'art de placer leurs produits. Ce sont ces commerçants, ces commissionnaires, ces vendeurs, ces intermédiaires, qui, ayant besoin, pour leurs affaires de crédit, de faire effectuer ou de recevoir des payements, ont provoqué la création de banques dans divers pays.

1. A. Liesse, p. 18.

2. A. Liesse, p. 21.

Mais au-dessus[1] de ce besoin commercial et économique, il y en avait un autre qui dominait : c'était la politique même de l'Allemagne, politique impérialiste par excellence et qui voulait se servir de la banque comme elle se sert de ses canons. La banque, pour elle, était un moyen de conquête.

Toutes les banques que les Allemands ont fondées à l'étranger, l'ont été avec l'appui de leur ministère des Affaires étrangères, avec l'appui de leurs agents de renseignements et souvent même sous la direction de l'autorité supérieure. Le Gouvernement est étroitement uni au développement commercial, industriel et de crédit de l'Allemagne à l'extérieur. Mais cette participation éminente, cette domination, devrait-on dire, si elle apporte avec elle des avantages, ne va certes pas sans de très graves inconvénients. L'impérialisme politique est un dangereux associé pour l'extension économique.

C'est ainsi[2] que les Allemands ont fondé la Banque Générale roumaine ; une banque à Sofia ; « la Banque d'Orient » à Athènes pour faire concurrence à la Banque anglo-française de Constantinople « Banque Impériale ottomane » ; dans l'Amérique du Sud, la « Banque transmaritime » ; la Banque de Shangaï, avec succursales dans les pays extrêmes-orientaux.

Les *banques d'affaires*[3], celles qui ont été les pionniers de l'Allemagne à l'étranger et qui ont favorisé si fortement le développement de l'industrie allemande, ne suffisent pas dans le mécanisme financier pour servir les intérêts d'un pays au point de vue de l'organisation du crédit, surtout au point de vue de l'Etat, des finances et du crédit de l'Etat, et même

1. A. Liesse, p. 21.
2. A. Liesse, p. 24.
3. A. Liesse, p. 26.

au point de vue des affaires en général ; il est d'autres institutions faites pour rendre les crédits faciles et pour mobiliser les capitaux.

Les banques[1] allemandes n'ont presque rien fait pour corriger le *défaut endémique* de l'état économique de l'Allemagne : la proportion trop restreinte des capitaux circulants, liquides, en ce pays, eu égard aux entreprises immenses qu'il avait créées.

Les Banques[2] qui subventionnent et commanditent l'industrie ou créent des industries sont-elles donc inutiles ? Certes non ; bien au contraire, elles présentent une incontestable nécessité, surtout si les banques dites de commerce demeurent dans leur rôle. Mais elles ont une fonction à part et devraient être spécialisées. Il ne faut pas croire du reste qu'une maison puisse établir une cloison étanche efficace entre les opérations industrielles d'un côté et de l'autre celles de la banque commerciale. Les membres et les directeurs des conseils d'administration n'ont pas assez de fermeté et de volonté pour résister aux entraînements. La faillite du premier Comptoir d'escompte est due à ce que les trois quarts de ses administrateurs étaient administrateurs, en même temps, de la Société des Métaux. C'est la même erreur que commettent en ce moment les banques allemandes qui, sous prétexte de contrôler, comme disent les Américains, c'est-à-dire de surveiller les industries, ont, dans ces industries et dans les banques, des administrateurs communs. Par la force des choses, on sacrifie toujours la banque à l'industrie, parce que l'industrie est plus attirante, parce qu'elle donne plus de bénéfices.

Il serait puéril[3] de croire que lorsqu'on est en rela-

1. Liesse, p. 34.
2. Liesse, p. 59.
3. Liesse, p. 54.

tions commerciales avec un pays, dût-il être votre ennemi de demain, vous fût-il opposé par sa race, par ses tendances, par le caractère de ses habitants, on puisse faire avec lui du commerce de marchandises sans faire en même temps du commerce d'argent. On n'était pas offusqué de voir la France vendre, à l'Allemagne, des marchandises et des matières premières, mais l'indignation de certaines personnes se manifestait parce que des rapports financiers existaient entre les banques de Paris et celles de Berlin.

La paix[1] était indispensable à la politique de l'impérialisme industriel, si on l'avait envisagé dans le sens de la grande et large concurrence s'appuyant sur des principes économiques. Mais les banques allemandes n'ont pas eu ce sentiment, les industriels non plus. La valeur de leurs prévisions optimistes a été démentie par les faits. Ils ont vu trop tard qu'on ne pouvait pas s'entourer de barrières de douane, établir chez soi un protectionnisme étroit, faire de l' « économie politique nationale » suivant leur formule, quand on voulait largement conquérir les autres marchés et obtenir des traités de commerce avantageux. Malgré l'organisation méthodique des cartels, établis pour maintenir à l'intérieur de l'Empire les prix de ses produits industriels, la production toujours croissante de ses usines, de ses manufactures, exigeait des débouchés à l'étranger que l'habileté, la hardiesse de ses voyageurs a pu beaucoup étendre, pas assez pourtant pour écouler cette masse de produits. Dans cette poussée continue, colossale, *les banques n'ont pas su jouer leur rôle* qui consiste à modérer les initiatives téméraires des industriels, à conseiller, quand il le fallait, la prudence. Alors l'Allemagne a fondé dans les autres pays des industries pour éviter la difficulté des droits de douane ;

1. Liesse, p. 75.

mais elle rendait ainsi de plus en plus vulnérable le champ de plus en plus étendu de son exploitation économique. L'exemple de l'Angleterre, libérale et pacifique, ne lui servit point.

L'orgueil de faire grand, en jetant par masses ses capitaux dans les grands creusets de l'industrie, a été une cause de perte pour l'industrie et pour la finance allemandes.

## IV

### LES CAISSES DE PRÊTS EN ALLEMAGNE

*Caisses de prêts*[1]. — Dès le 4 août 1914, la loi fut votée: elle était préparée depuis longtemps. Elle instituait les caisses de prêt sur les bases suivantes : Ces caisses peuvent être fondées à Berlin et dans les autres villes de l'Empire où il existe des succursales et des agences de la Reichsbank. Elles émettent des « bons de caisse de prêts » qui sont leur capital. Voilà donc des établissements qui débutent, n'ayant comme capital que des bons qu'ils émettront, c'est-à-dire du papier sans réserve métallique. Ce sont des bons de 5, 10, 20 et 50 marks. Ils doivent être acceptés en payement, pour leur pleine valeur nominale, par les caisses impériales et par les caisses publiques. Dans les transactions privées, leur acceptation n'est pas obligatoire.

A quoi vont servir ces caisses de prêt avec un capital papier qui ne sera garanti que par les gages contre lesquels on va échanger ce papier ? Le premier alinéa de la loi indique les marchandises non périssables, produits du sol, produits miniers et industriels qui sont dans l'intérieur de l'Empire. Viennent ensuite les valeurs mobilières : on prête sur les titres de va-

1. A. Liesse, p. 128.

leurs émises par l'Empire, par les Etats confédérés et par les autres Etats. La troisième catégorie de gages ce sont les obligations ou les actions des sociétés, qu'elles soient des sociétés anonymes ou en commandite, et dont le siège est à l'intérieur de l'Empire; puis toutes valeurs que l'Administration centrale des caisses de prêt autorisera à être admises. Enfin, les prêts peuvent encore être consentis sur des objets très variables à la condition d'être garantis par une tierce personne.

Mais le but réel des caisses c'est de « mobiliser les richesses de l'Allemagne *pour les donner à l'Etat* ».

Les caisses de prêt fondées en 1818, en 1866 et en 1870 en Allemagne n'ont donné que de piètres résultats. En effet, dans les opérations de ce genre, les liquidations ont toujours donné des déceptions, car, au fond, pour en revenir au véritable système de cette combinaison, système qu'il importe de faire ressortir, il s'agit tout simplement, ici, d'un abus du crédit, dit crédit mobilier.

## V

### PRÉPARATION FINANCIÈRE DE LA GUERRE EN ALLEMAGNE

Nous trouvons dans l'ouvrage de mobilisation financière de Riesser des aperçus intéressants [1] :

Il faut surtout combattre l'idée fixe malheureusement si répandue qu'une occupation par les troupes ennemies pourrait amener un séquestre quelconque sur les dépôts de toute nature, qu'il s'agisse d'établissements publics (banques d'État, caisses d'épargne officielles, etc.) ou d'entreprises privées (banques

1. Riesser, p. 10.

de crédit, caisses d'épargne privées, sociétés, coopératives, etc.). A cet égard, il faut non seulement insister sur les principes des droits des gens établis par les coutumes générales, mais aussi sur le fait que ces principes ont été reconnus par une série d'Etats, au nombre desquels figure l'Allemagne, dans le Règlement de La Haye sur les lois et coutumes de la guerre sur terre du 18 octobre 1907, dont l'article 53 a la teneur suivante :

« L'armée qui occupe un territoire ne pourra saisir que le numéraire, les fonds et les valeurs exigibles appartenant en propre à l'Etat, les dépôts d'armes, moyens de transport, magasins et approvisionnements, et, en général, toute propriété mobilière de l'Etat de nature à servir aux opérations de la guerre. »

Le crédit[1] sur lequel repose une si grande partie de l'économie nationale, ne peut plus fonctionner sainement et d'une manière justifiant la confiance dont il a besoin, si, dans ses modalités possibles (notamment dans les acceptations, comptes courants, escomptes, émissions, titres), il est alimenté et augmenté par des sommes toujours plus fortes provenant des dépôts et qu'on n'ait pas pris des précautions voulues pour assurer d'une manière suffisante un remboursement à temps des engagements qui se sont accrus du fait de ces dépôts.

On n'arrivera à une véritable sécurité dans ce sens, tout au moins pour les périodes critiques ou de guerre, qu'en augmentant les réserves en numéraire dans une proportion égale à celle de l'augmentation des engagements. En effet, il est impossible de prévoir avec certitude et de reconnaître par des indices si et dans quelle mesure les autres ressources qu'on a l'habitude de considérer, en même temps que l'avoir en caisse, dans les probabilités des réalisations cou-

1. Riesser, p. 80.

rantes comme des ressources liquides, auraient vraiment ce même caractère dans des périodes critiques ou de guerre, et seraient donc utilisables à l'instant même, pour n'importe quel montant et sans aucune perte.

En premier lieu et dans une large mesure, des doutes pourraient naturellement surgir au sujet des valeurs et surtout au sujet des valeurs cotées en Bourse ; en deuxième lieu, au sujet des reports et des avances sur gages (Lombards) — surtout au sujet de ces dernières opérations — figurant le plus souvent dans les bilans sous le même poste et, en dernier lieu, quoique dans une moindre mesure, sur les effets de change et, selon les circonstances, aussi sur les comptes créditeurs auprès des banques et des banquiers.

Il faut admettre de tels doutes comme justifiés *en cas de périodes critiques ou de guerre* (ce dont il s'agit ici) ; on considère donc naturellement comme contestable tout calcul qui admettrait comme ressources réalisables autre chose que des réserves en espèces, constituant la fraction disponible nécessaire, ou des « ressources liquides de premier ordre » qui leur sont équivalentes. Ce sera du moins le cas lorsqu'on voudra fixer la proportion de l'actif immédiatement réalisable vis-à-vis des engagements immédiatement exigibles ou à court terme (dépôts et autres comptes créditeurs).

D'après tout cela, il n'y a aucun doute qu'au premier rang des efforts des banques de crédit, des caisses publiques, des entreprises officielles, des caisses d'épargne et des associations, doive figurer l'amélioration la plus complète de la possibilité de réaliser l'actif, comme aussi l'amélioration des ressources liquides.

Mais on ne peut ni exiger, ni garantir, ni même attendre la garantie absolue que tous les dépôts des banques ou tous les versements faits aux caisses

d'épargne (soit les créances en papier sur une banque ou une caisse d'épargne) seront en tout temps transformés en argent comptant, sans condition et dans toutes les circonstances.

On peut seulement demander et attendre raisonnablement de la part des banques de crédit, qu'elles atteignent ce degré de « liquidité » leur permettant de rembourser aussitôt sur demande et en espèces, ces fonds appartenant à des tiers (donc pas exclusivement les dépôts) que, selon les expériences, on a coutume d'exiger dans les périodes critiques de la guerre. Des règles générales et fixes ne peuvent être formulées au sujet du pour cent exigible. « Une telle proportion est établie uniquement sur la base de calculs de probabilités qu'une banque ne peut faire que fondée sur une longue expérience, sur ce qui s'est passé dans d'autres établissements et sur sa propre organisation, donc en y mettant toute la prudence et tout le soin commerciaux et surtout financiers. » (Cf. Riesser, *Die deutschen Grossbanken*, 4e édit., p. 165.)

Il résulte[1] de ces discussions la nécessité pressante d'élever les réserves monétaires, procédé qui s'accomplira le mieux possible sous la forme d'un accroissement, constant si possible, de l'effectif moyen des comptes de virements, car une augmentation constante des disponibilités monétaires de la Reichsbank aura lieu en même temps : la Reichsbank peut, en cas de nécessité, émettre provisoirement des billets de banque pour une somme atteignant trois fois le montant supplémentaire des réserves métalliques. (Cf. Anton Arnold, *Die Bedeutung der Giroguthaben für die Bankpolitik ; Bank Archiv.*, 6e année, p. 55 et suiv. Mais l'émission des billets ne peut pas être augmentée de façon permanente de trois fois le

1. Riesser, p. 87.

montant des espèces métalliques qui ont afflué à la Reichsbank : von Lumm, *Bank Archiv.*, 11e année, p. 185.)

Ces facteurs montrent qu'il faut *restreindre davantage l'ouverture de crédits*, car ceux-ci entravent toujours davantage une réalisation de l'actif.

Il est naturellement difficile d'indiquer, en théorie, la manière, le degré et la possibilité de réduire ainsi les crédits. Mais il est possible d'établir les besoins réels du commerce et de l'industrie, besoins dont l'intensité et l'espèce varient sensiblement avec l'équilibre de l'offre et de la demande, mais qu'il est du devoir des banques de satisfaire. (M. le Dr Paul von Schwabach dans la IVe Assemblée générale des banquiers allemands à Munich (*Verhandlungen*, p. 89) a insisté avec raison sur les soi-disant « crédits de saison », comme aussi sur les ressources qu'exigent les nombreux agrandissements et installations devenus nécessaires pour les fabriques, les améliorations du logement imposées par la loi ou volontaires, l'établissement, réclamé par l'autorité, de deuxièmes puits dans les mines de phosphates ou encore la transformation d'installations industrielles nécessitée par de nouvelles inventions, etc.). Sinon les banques devront renoncer à jouer plus longtemps un rôle extrêmement nécessaire pour le bien du pays. Ce rôle consiste à maintenir l'économie nationale en soutenant le commerce et l'industrie avec énergie, à lui faire réaliser des progrès et à augmenter ainsi la considération dont jouit l'Allemagne et la place qu'elle occupe dans le monde.

Mais, à côté de ces besoins réels qui ne supportent aucune restriction, ou, du moins, seulement des restrictions minimes, on trouve les *besoins causés par la spéculation*, qui entravent certainement, d'une manière sensible, la réalisation de l'actif des banques. On constate notamment ces besoins dans le fait que les banques allemandes de crédit ont augmenté d'en-

viron six fois, de 1880 à 1911, leurs reports et leurs avances sur titres. On le constate aussi dans le chiffre des acceptations d'effets de change, procédé par lequel le crédit des grandes banques est mis fréquemment à réquisition, et aux conditions les plus favorables, par les banquiers de la province. On le constatera de même dans la rubrique « Débiteurs » qui renferme aussi bien une partie des avances sur spéculation de titres que les avances sur spéculation de terrains ét de constructions, et les autres crédits les plus divers ayant, du côté du bénéficiaire, un caractère spéculatif plus ou moins prononcé. En agissant de volonté délibérée et après examen attentif des conditions spéciales à chaque cas, il est hors de doute que l'on pourra modifier quelque chose et peut-être aussi beaucoup à ces besoins causés par la spéculation.

Espérons aussi que la *publication, tous les deux mois, des bilans provisoires* (*Rohbilanzen*), entreprise par presque toutes les grandes banques, imitée volontairement depuis la fin de février 1909 par quantité d'autres banques de crédit allemandes, et poursuivie en 1912 d'après un schéma amélioré, — espérons que cette publication deviendra *un instrument d'éducation personnelle* des banques, à la suite des critiques du public ou des établissements concurrents eux-mêmes. Cela conduira peu à peu à certains principes concordant de plus en plus pour la tactique des affaires et aussi pour le système et le montant des couvertures de crédit. C'est en cela que réside la valeur essentielle de tels bilans provisoires qui ne peuvent, cela va de soi, atteindre qu'imparfaitement le but considéré comme principal : renseigner le public sur la situation de la Banque. (Cf. Riesser, *op. cit.*, p. 475-478.)

Mais, d'autres moyens moins efficaces, proposés par l'administration de la Reichsbank, conduiront aussi à la même fin. D'abord une entente des banques et de certains banquiers sur une diminution de l'intérêt

payé aux dépôts et à tous les versements en général. Cette entente, dont on parlait depuis longtemps et qui — dans une certaine mesure et pour certaines parties du pays — a abouti, en mai 1913, doit procurer aux intéressés un dédommagement pour la perte d'intérêts résultant de l'augmentation des réserves monétaires. L'accord porte aussi sur une plus forte provision dans l'escompte des effets de change. On espère par là ramener à des proportions plus raisonnables l'accroissement constant de la circulation des effets et les demandes considérables d'escompte d'effets créés avec un but de spéculation, soit d'escompte d'effets financiers purs. Ainsi, dans ce domaine également, on espère renforcer l'action des banques pendant les périodes de crise. (Le rapport de la *Diskonto-Gesellschaft* dit à ce sujet (p. 5) : « L'union des banques et banquiers de Berlin et l'Association centrale allemande des banques et banquiers s'efforcent de provoquer dans toute l'Allemagne un accord devant amener une meilleure réalisation des finances nationales. Il faut avant tout innover une politique de crédit plus prudente et tenant davantage compte de la situation économique générale. Cette politique doit tendre à une augmentation des disponibilités en caisse et à une amélioration des conditions habituelles des banques, sur lesquelles la concurrence exagérée des dernières années ont exercé une forte pression. Nous espérons que ces conversations seront couronnées de succès. »)

Une telle limitation dans l'ouverture exagérée des crédits — qui ne doit naturellement pas toucher de trop près les besoins réels et qui ne sera réalisable que petit à petit — ramènera aussi à des proportions raisonnables de trop fortes hausses *dans la demande d'instruments de payement* et dans l'*augmentation constante du taux d'escompte des banques*, qui est nécessairement en corrélation.

---

# CHAPITRE VII

## ROLE ET DEVOIRS DE L'ÉTAT

I. Considérations générales. — II. Réparation des dommages de guerre. — III. Règlement des réquisitions allemandes. — IV. Associations de sinistrés et de réquisitionnés. — V. Circulation monétaire et change ; mesures fiscales et emprunts.

### I

#### CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Certains ont vu dans l'intervention de l'Etat le remède universel à toutes les difficultés de l'après-guerre. L'Etat devenu industriel de guerre par la force des événements devrait, selon eux, devenir l'Etat banquier. Nous sommes toujours de l'avis que nous exprimions à ce sujet dans notre étude sur « les Banques après la guerre » :

La hantise des méthodes allemandes (dont beaucoup d'entre nous n'ont eu la révélation que par la guerre) et les critiques formulées contre la politique antérieure des établissements de crédit, ont amené quelques-uns de ceux que la situation financière prochaine intéresse, à vouloir révolutionner l'organisation d'autrefois : réduisant au minimum l'activité des banques,

les soumettant à un contrôle permanent de l'Etat, ils ne veulent confier la restauration de l'industrie, du commerce et des finances européennes qu'à des organismes officiels. L'Etat deviendrait une banque à la fois foncière, industrielle et commerciale régularisant toute l'activité nationale et contrôlant toutes les immobilisations de capitaux.

Je crois qu'il convient de rester sceptique devant ces beaux projets qui n'auraient pour résultat que d'annihiler toutes les initiatives individuelles en enserrant l'industrie et le commerce dans des liens administratifs qui auraient vite fait de les étouffer à jamais.

L'Etat peut évidemment devenir dans des circonstances exceptionnelles un organe modérateur dans l'intérêt de l'épargne publique. Il devra certainement après la guerre mettre son crédit et son appui le plus complet à la disposition de ceux qui entreprendront la restauration des ruines actuelles; mais il ne peut songer à se substituer à eux ni à devenir l'organe créateur et exécutif : des siècles ne lui suffiraient pas pour exécuter une pareille tâche.

J'insiste sur ce point : loin de moi l'idée de préconiser l'indépendance absolue des organismes financiers ; j'estime au contraire que la liaison qu'ils devront établir après la guerre avec l'Etat ou plutôt avec les banques d'Etat (telles que la Banque Nationale et la Caisse d'Epargne en Belgique, la Banque de France et le Crédit Foncier en France, les banques

d'émission en Italie) devra être renforcée. Une collaboration de tous les instants entre tous les organismes privés et officiels sera indispensable par le fait même de la diversité des besoins auxquels il faudra faire face. De toutes parts et avec une urgence égale, des capitaux dépassant toutes prévisions seront sollicités. Il est hors de doute que les lois, les usages et les méthodes normales d'avant-guerre seront absolument insuffisants et je pense qu'il n'est pas trop tôt d'envisager dès à présent par quels procédés il conviendrait de mettre les outils dont nous disposerons en mesure d'exécuter le travail qui se prépare pour eux.

Il me semble donc qu'en examinant la question avec le désir de chercher surtout à éviter des solutions trop radicales dont l'insuccès pourrait avoir des conséquences désastreuses, nous pourrions formuler les conclusions suivantes :

Quelles que soient les conditions économiques qui s'établiront entre les belligérants, ce sont les établissements de crédit qui devront fournir le grand effort financier indispensable au lendemain de la guerre pour la reprise normale des industries désorganisées, la remise en route des échanges internationaux et la consolidation de tous les emprunts à court terme dont vivent à l'heure actuelle les gouvernements, les industriels et les particuliers.

Il faut envisager des ententes nationales ou peut-être internationales entre les grandes ban-

ques. Si les traités de commerce nouveaux formeront le squelette de l'Europe économique future, les banques des différents pays seront les artères qui donneront la vie à ce squelette.

Les établissements financiers d'Etat et l'Etat lui-même devront faciliter aux banques le rôle important qu'elles auront à jouer et les aider par tous les moyens possibles sans pour cela intervenir au détriment de leur initiative.

En ce qui concerne spécialement la Belgique, on peut dire que là aussi des contacts fréquents seront nécessaires entre les banques et le Gouvernement pour l'examen des questions d'ordre général ou national (telles, par exemple, la question des emprunts belges gouvernementaux, provinciaux ou communaux à l'étranger, celle de l'introduction en Belgique de fonds d'Etat ou valeurs mobilières étrangères, et celle de l'exportation durable de capitaux belges importants).

Ces contacts sont à recommander. Ils éviteront l'ingérence directe et permanente de l'Etat qui n'est pas à conseiller, mais, par contre, ils assureront une homogénéité de l'action des banques privées que l'on ne saurait trop conseiller dans l'intérêt général.

Voici ce que dit M. Berrogain à propos du rôle de l'Etat[1] :

L'effort personnel, l'individualisme pur, seront impuissants à nous permettre d'occuper ou de réoccuper

1. Berrogain, p. 151.

une place honorable parmi les peuples marchands : il faudra un effort collectif, méthodique. A ce sujet d'ailleurs, nous invoquerons un témoignage que les non-interventionnistes ne sauraient récuser, celui de M. Yves Guyot lui-même, qui, dans son beau livre, l'*Economie de l'effort*, a magistralement tracé le tableau des devoirs de l'Etat :

« Voici le devoir positif : l'Etat doit administrer les intérêts communs qui ne peuvent être divisés sans être détruits, comme la sécurité extérieure et intérieure.

« Voici le devoir négatif de l'Etat : il ne doit faire que ce que l'initiative privée est incapable de réaliser, et il ne doit le faire que dans l'intérêt de tous. Il ne doit se livrer à aucune entreprise pouvant donner un gain. » (L'*Economie de l'effort*, par Yves Guyot, p. 299.)

Cela veut-il dire que dans l'après-guerre l'Etat doive attendre que l'initiative privée ait subi des échecs avant d'intervenir ? Loin de nous cette pensée ! De graves questions à résoudre se posent dès à présent pour les gouvernements belligérants. Quels sont les problèmes principaux pour lesquels l'intervention de l'Etat sera indispensable ?

Nous pouvons les grouper de la manière suivante :

I. Réparation des dommages de guerre.

II. Règlement des réquisitions ennemies.

III. Associations de sinistrés et de réquisitionnés.

IV. Circulation monétaire et change.

## II

### RÉPARATION DES DOMMAGES DE GUERRE

Voici ce que nous écrivions à ce sujet en juin 1916 dans notre étude sur *Les Banques après la guerre :*

J'ai pu prendre connaissance de certains projets élaborés en France par des personnalités de la plus haute compétence financière qui ont bien voulu m'autoriser à tirer parti de leur expérience.

Je puis résumer de la manière suivante leur façon d'envisager la question :

Trois idées directrices doivent dominer à ce sujet :

1° Tenir à la disposition des pouvoirs publics un système mûrement étudié par avance, de manière à pouvoir le mettre à exécution dès que les besoins à satisfaire auront été dûment constatés.

2° Ménager le crédit du Trésor et spécialement son crédit direct ; car il aura suffisamment à faire appel au public pour la liquidation de ses propres engagements.

3° Ne pas désintéresser l'initiative privée dans l'œuvre de reconstruction qui s'impose.

L'action des législateurs est déjà engagée par la promesse solennelle qui a été faite à diverses reprises de désintéresser « intégralement » les victimes de la guerre ; il semble néanmoins qu'une promesse aussi absolue est susceptible,

en toute équité, de certains tempéraments.

Considérons, par exemple, un usinier ou un agriculteur dont la propriété a été détruite. Il entend renoncer pour l'avenir à son ancienne profession et se transformer en rentier. Le capital pour lequel il va être indemnisé, étant ainsi soustrait à tout risque industriel ou commercial, peut légitimement être réduit.

Le même individu reste au contraire attaché à son ancienne profession, mais il déplace son installation pour se porter sur un point mieux avantagé par le système des voies de communication ; il aura une usine qui, conçue d'un seul jet, au lieu d'avoir subi des transformations ou additions successives, lui permettra d'améliorer ses prix de revient ; l'indemnité à la charge de l'Etat peut légitimement être limitée.

Enfin, l'intéressé reste fixé sur son ancien emplacement ; il maintient une source de richesses qui va profiter à la commune et au département ; n'est-il pas juste que ceux-ci participent à l'indemnité ?

Le surplus, faible d'ailleurs, restera définitivement à la charge de l'intéressé ; on peut dire que c'est sa part dans le dommage indirect causé par la guerre, par l'arrêt du commerce, des saisons d'eaux, des hivernages d'étrangers, etc.

Les buts à poursuivre par ceux qui se préoccupent des indemnités auxquelles donneront droit les dommages causés par la guerre peuvent se résumer comme suit :

1° Le but principal est d'agir rapidement ; toutes sommes remises immédiatement doivent produire plus d'effet que des sommes plus importantes remises plus tard.

2° Il faut éviter la spéculation et les abus qui se produiront inévitablement si l'on ne s'entoure pas de garanties suffisantes.

3° Il faut simplifier les opérations tout en laissant au gouvernement un contrôle suffisant, mais il faut éviter l'ingérence directe des organismes de l'Etat dans ces opérations.

Il pourrait être dangereux de prendre comme base des compensations à accorder à ceux auxquels la guerre a fait du tort la valeur en capital des dommages qu'ils ont éprouvés. La base la plus normale semble être celle du revenu perdu par les propriétaires ou industriels.

Comme il importe, d'autre part, de ne pas surcharger les finances gouvernementales par des décaissements immédiats trop élevés, il conviendrait vraisemblablement de régler les indemnités évaluées comme dit ci-dessus au moyen de paiements d'annuités dont le nombre pourrait être assez élevé.

### CONSTATATION ET ÉVALUATION DES DOMMAGES

L'application de ces idées directrices conduit à cette première conclusion que les demandes en indemnité devront être soumises à des commissions locales où l'Etat, le département et la commune devront être représentés dans la proportion

de leur intérêt éventuel respectif, avec recours soit du demandeur, soit de l'Etat devant une Commission centrale composée de telle sorte (conseillers d'Etat, de Cassation, de la Cour des Comptes) qu'elle soit soustraite à toute influence électorale, de manière à éviter autant que possible les abus.

On voudrait deux degrés de juridiction :

La commune ;

Le département ;

Et une Cour de cassation pouvant renvoyer devant une autre Commission départementale ;

Partout un ministère public, c'est-à-dire un agent de l'Etat, défendant ses intérêts et uniformisant la jurisprudence ;

Une clause pénale sévère punissant la déclaration sciemment mensongère et le dol ;

Des délais très courts ;

Une procédure brève et sans frais.

En principe, l'Etat ne devrait pas dépasser pour son intervention un montant de 80 p. 100 de l'indemnité accordée, laissant aux municipalités et au département le soin de parfaire éventuellement la différence ; cela éviterait les abus qui se sont produits au sujet des allocations pendant la guerre.

Les Banques d'émission existantes et les organismes spéciaux tels que le Crédit Foncier de France devront évidemment intervenir dans la question, mais il serait bien difficile de les en charger à eux seuls pour de multiples raisons légales, statutaires et financières.

Dans nombre de cas, il s'agira de procurer des fonds à l'ayant droit pour remplacer des matières premières dérobées par l'ennemi ; ailleurs, il s'agira de la reconstruction d'un gage de nature industrielle ou commerciale, partout enfin de prêts excédant la moitié de la valeur du gage foncier, même lorsqu'il sera achevé : toutes opérations qui sont interdites à ces établissements. Ne le fussent-elles pas, qu'ils ne pourraient assurer une charge aussi immense, qui s'élèvera sans doute à plusieurs milliards : ils n'auront pas trop de leur faculté actuelle et de leur puissance normale d'émission pour faire face à la reprise des opérations coutumières dans la période d'argent cher qui s'ouvre devant nous.

Toutes les opérations financières relatives au règlement des indemnités devraient être confiées à un établissement financier nouveau (dans le genre de la Banque de France ou du Crédit foncier de France) sous le contrôle de l'Etat.

Cet organisme devrait être autonome, mais il fonctionnerait sous le contrôle du ministre des Finances.

Logiquement, un capital social, qui servirait de fonds de garantie ou de roulement, pourrait être souscrit par la Banque de France, le Crédit Foncier de France et la Caisse des Dépôts et Consignations (ou les établissements analogues existant en Belgique pour ce qui concerne notre pays).

Ce capital devrait jouir d'une garantie d'intérêt de 5 p. 100 de la part de l'Etat ; les super-

bénéfices, s'il y en avait, retourneraient dans les caisses de l'Etat à concurrence de 90 p. 100.

La Caisse de liquidation ainsi créée sera autorisée à faire l'escompte des annuités constituant les indemnités individuelles, et ce à des conditions à fixer dont les bases pourraient être les suivantes :

1° Les propriétaires ou industriels qui refuseraient de reconstruire les propriétés endommagées ne pourraient percevoir que des annuités et seraient exclus du bénéfice de l'escompte.

2° Les autres auraient le droit d'escompter leurs annuités à un taux voisin ou identique de celui auquel l'Etat emprunte lui-même.

Un organisme spécial composé de spécialistes serait chargé du contrôle des reconstructions et les escomptes ne se feraient qu'au fur et à mesure des reconstructions.

Les municipalités et le département n'auraient d'autre charge que de fournir la part des annuités qui leur incombe, ce qui leur permettrait de se couvrir au fur et à mesure par les impôts qui rentrent dans leurs caisses, ou par des impôts nouveaux qu'ils établiraient.

La Caisse de liquidation aura le droit d'émettre des obligations garanties par l'Etat. Elle aura également le droit d'emprunter de l'argent au Crédit Foncier et aux Banques de l'Etat.

Elle devra chercher, enfin, à faciliter aux propriétaires et industriels auprès des banques immobilières et du Crédit Foncier des avances de fonds sur les parties déjà reconstruites de

leurs maisons ou installations, ce qui leur fournira la possibilité de reconstituer facilement leur fonds de roulement.

Enfin, il serait logique que la Caisse de liquidation ait le pouvoir d'accorder des crédits à longue échéance, à des conditions peut-être nouvelles, mais qui devront avoir pour but de faciliter la réorganisation de l'industrie et de l'outillage nationaux.

En ce qui concerne enfin les règlements d'indemnités les plus urgents, une procédure plus rapide pourrait être suivie :

Les demandes d'indemnités apurées par les commissions spéciales étant remises par l'Etat à la Caisse, on pourrait décider que les petites indemnités — celles inférieures à 12 500 francs par exemple — seraient immédiatement réglées en capital, soit avec les fonds provenant des actions, soit avec une partie de l'indemnité de guerre affectée à cet usage, soit avec des ressources fournies par le Trésor, soit, au besoin, par un emprunt fait par la Caisse au Crédit Foncier de France, au titre communal. Les autres, les plus considérables certainement, seraient divisées en deux catégories : quand il y aura reconstruction de la propriété, au fur et à mesure des travaux, et avec le produit des émissions d'obligations faites par la Caisse et gagées par les annuités consenties par l'Etat, les départements et les communes en représentation de leur dette vis-à-vis des sinistrés ; quand il n'y

aura pas reconstruction, par des remises directes, au sinistré, d'obligations de même nature, amortissables suivant le plan général des annuités dont il a été question plus haut.

Quant à la part du dommage restant à la charge des intéressés, sa mobilisation provisoire pourrait être assurée par la souscription, par le sinistré, de billets à ordre de la Caisse, lesquels seraient escomptés par le Crédit Foncier et seraient consolidés en un prêt hypothécaire ordinaire dès que la reconstruction serait achevée et dans la mesure où la valeur de l'immeuble le permettrait.

Tel est, dans ses lignes générales, le système qui paraît le plus simple et le plus pratique pour résoudre le gros problème posé ; il repose essentiellement sur l'intervention, en fait sinon en droit, des établissements existants offrant toutes garanties de sécurité et d'honorabilité et sur l'utilisation, dans toute la mesure du possible, de tous les instruments de crédit déjà connus du public.

Nous voyons que le projet français très intéressant, que nous venons d'exposer dans ses grandes lignes, a pour base la création d'un organisme régulateur spécial facilitant l'intervention de l'Etat et assurant la rapidité des opérations d'escompte les plus urgentes.

Les annuités qui seront reconnues par l'Etat à ceux qui ont souffert de la guerre seraient couvertes soit par des indemnités de guerre, soit par

des avances à court ou à long terme des pays alliés, soit directement par l'ensemble de nos populations au moyen d'impôts spéciaux. Il est vraisemblable et souhaitable que la solution qui interviendra fera appel à ces trois catégories de ressources sans charger trop rapidement les contribuables. Il me semble que le projet exposé ci-dessus pourrait très bien s'appliquer à la Belgique. Il présente l'avantage de ne pas peser outre mesure sur le crédit direct du Gouvernement et j'estime que c'est à ce résultat qu'il faut tendre : l'Etat aura déjà lui-même à faire face à tant d'autres besoins (outillage national, chemins de fer, routes, etc.) ; il devra aussi consolider, tout au moins à titre provisoire, une partie de ses emprunts de guerre, de sorte qu'il lui conviendra de n'utiliser son crédit direct qu'à bon escient et dans le cas où d'autres solutions ne seraient pas possibles.

Mon opinion ne s'est guère modifiée depuis l'époque où ces lignes furent publiées et de plus en plus il me semble que le système de payement des dommages de guerre par annuités est le plus simple et le plus équitable, en y adjoignant bien entendu l'escompte indispensable à des degrés différents. Voici l'exposé que j'eus l'occasion de faire à ce propos il y a quelques semaines :

Bien que jusqu'ici le Gouvernement belge n'ait pas posé d'acte décisif qui consacre la reconnaissance absolue du droit à la réparation des dommages de guerre, il faut admettre que

ce droit sera reconnu d'une manière indiscutable.

Si rien n'est obtenu de l'ennemi, le Gouvernement, en toute équité et pour se couvrir de l'engagement qu'il aurait pris spontanément, ne pourrait que prendre des mesures fiscales répartissant sur tous les citoyens et dans une mesure proportionnelle à leur situation, la réparation des pertes subies par ceux que le hasard a voués à la ruine.

Ce qui précède ne devrait pas infirmer le droit qu'aurait chacun des intéressés d'invoquer directement et personnellement la responsabilité des auteurs des dommages qu'il a subis dans tous les cas où ces auteurs auraient pu être identifiés. Il y a lieu toutefois de se demander quel succès serait réservé à ces revendications éventuelles qui se traduiraient par des procès devant les tribunaux allemands.

Il serait opportun de prévoir pour les réparations des dommages de guerre qu'une fraction de celles-ci soit mise à la charge des communes et des provinces. Cela éviterait que les autorités communales et provinciales, appelées à prendre part aux constatations et aux évaluations des dommages, ne forcent la note dont elles n'ont rien à solder, comme cela s'est malheureusement produit en France pour les allocations aux familles des mobilisés.

Malgré les discussions qui ont eu lieu à ce sujet à la Chambre française, la réparation des dommages de guerre semble devoir être intégrale, c'est-à-dire à la valeur de remplacement

avec, comme principe absolu, de remettre les intéressés dans leur situation d'avant-guerre. (Il semble logique cependant d'admettre un coefficient de vétusté, nul ne pouvant prétendre au remplacement intégral d'un objet usagé par un autre entièrement neuf ou plus perfectionné.) Des impossibilités se présentent naturellement pour les objets d'art et de collections, les monuments anciens, etc... où les dommages peuvent être irréparables. Le remplacement ne pourra se faire que partiellement et par des objets ou constructions analogues. L'on pourrait même dire que les dommages dont il s'agit, pour cruels qu'ils soient, sont de ceux dont la réparation est la moins urgente.

Le grand principe de la réparation intégrale, une fois admis comme il doit l'être, il ne peut être question de l'appliquer uniformément et sans discernement : de nombreux cas très différents l'un de l'autre se présentent et à chacun il semble que le principe doive être appliqué d'une façon différente. Citons brièvement quelques cas extrêmes : l'industriel qui rétablit son usine en Belgique et celui qui veut devenir rentier à l'étranger, l'ouvrier ou l'agriculteur qui veut rebâtir sa maison et le millionnaire qui veut rebâtir une de ses villas où il séjourne un mois par an, le petit rentier qui veut se racheter son unique mobilier et le collectionneur qui voudrait se reformer une galerie de gravures, ne peuvent évidemment être traités de la même façon, bien qu'en équité, ils aient tous droit à

être indemnisés intégralement des dommages que la fatalité leur a causés, alors que leur voisin par chance ou peut-être même par complaisance envers l'ennemi, est sorti indemne du cataclysme général.

Il semble donc que l'Etat, qui ne peut prendre de charges immédiates et considérables que dans les limites où ces charges sont de nature à profiter directement au relèvement urgent du pays, devra, en même temps qu'il proclamera le droit de tous à la réparation intégrale des dommages de guerre, poser les règles suivant lesquelles ce droit pourra s'exercer.

Des sanctions fiscales ou des réductions d'indemnité devraient cependant être prévues contre ceux qui émigreraient pour transporter à l'étranger les capitaux que leur verserait la communauté.

On pourrait donc admettre que le règlement des dommages de guerre doive se faire, en principe, par l'engagement de l'Etat de payer ces dommages intégralement en un nombre d'annuités uniforme pour tous les dommages et qui sera fixé suivant la situation des finances de l'Etat au moment du règlement de la question. Les titres de créances remis par l'Etat aux intéressés (couverts par les engagements éventuels de l'Allemagne pour le remboursement des dommages de guerre) seront escomptables au fur et à mesure du remploi suivant des règles très variables que l'on pourrait étudier dès à présent et dont l'énoncé ne paraît pas bien difficile à

trouver. Il est certain que l'industriel qui devient rentier, le millionnaire multi-propriétaire et le collectionneur dont il a été question ci-dessus ne devraient avoir droit à aucun escompte immédiat ni officiel. Ils resteraient libres bien entendu de trouver, sur le marché libre, l'escompte des annuités dues par l'Etat au taux de ce marché. Par contre, tous ceux qui reconstruiraient des usines ou des habitations indispensables, remettraient en marche des maisons de commerce ou des moyens de transports, en un mot, tous ceux qui contribueraient directement ou indirectement à la restauration économique du Pays devraient être assurés de trouver, soit auprès du Gouvernement lui-même, soit auprès de la Banque Nationale, des facilités d'escompte proportionnées à leurs besoins, sous forme de Bons de caisse ou de crédits ou d'espèces dans la limite où ce dernier mode d'escompte sera possible.

Comme nous l'avons dit plus haut, des modalités analogues peuvent être admises pour le règlement des réquisitions allemandes.

Il peut être admis que c'est dans la diversité des facilitations d'escompte qu'il faut chercher à trouver les traitements variés que la multiplicité des cas rendra nécessaires, tout en maintenant intangible le droit absolu à la réparation équitable des pertes et dommages. Le but principal devra être de favoriser en tout premier lieu tout ce qui touche à la reprise de la vie industrielle et commerciale de la Belgique.

Les titres de créances à délivrer par l'Etat et

à faire escompter seront en nombre tel qu'il ne peut être question de les escompter uniquement contre numéraire.

Pour toutes les mesures financières transitoires que l'Etat doit envisager et dont il est question au cours de ce rapport, il semble indiqué d'envisager la création d'un Bon du Gouvernement (ou d'un Bon de caisse) portant intérêt et analogue aux Bons de la Défense Nationale du Gouvernement français. Sans pour cela leur donner force libératoire, l'on peut espérer que ces Bons du Gouvernement aideront largement à alléger la circulation monétaire par le fait même, qu'étant acceptés comme des billets de banque par l'Etat et les administrations publiques, ils ne peuvent manquer d'entrer dans les mœurs et peut-être même servir au dehors de la Belgique à garantir des crédits ou des emprunts extérieurs.

## III

### RÈGLEMENT DES RÉQUISITIONS ALLEMANDES

Nous pouvons dire un mot ici des réquisitions de l'ennemi non réglées par celui-ci ou non acceptées par les intéressés.

Leur règlement sera urgent et l'Etat doit s'en préoccuper.

L'Allemagne devrait être obligée, sous une forme ou sous une autre, à reconnaître toutes les réquisitions opérées par elle en Belgique et non réglées au moment de l'évacuation du pays.

Une procédure spéciale sera nécessaire pour le contrôle et la révision éventuels du montant de ces réquisitions.

Le payement devra s'en faire (même s'il se faisait par annuités) au taux de 1 fr. 25 par mark, en billets belges ou en or.

Dans le cas où l'Allemagne ne serait pas contrainte de payer ces réquisitions ou ne serait pas en état de le faire, il semble équitable que l'Etat Belge, dûment aidé par ses alliés, doive en prendre la charge pour la répartir sur l'ensemble de tous les contribuables.

Le principe qui devrait être admis à ce propos peut s'énoncer de la manière suivante :

Les réquisitions doivent, en principe, être payées à la valeur de remplacement des matières ou objets réquisitionnés.

Equitablement, le règlement des réquisitions devrait se faire de manière à rétablir l'intéressé dans sa situation antérieure sans bénéfice ni perte.

Pratiquement, les réquisitions devront se régler dans un certain ordre donnant la priorité à toutes celles présentant un intérêt au point de vue de la reprise rapide de la vie industrielle et commerciale.

Il semble donc que l'on puisse adopter à cet effet une méthode de règlement analogue à celle des dommages de guerre.

L'Etat doit, sans doute aucun, devenir l'intermédiaire unique entre l'Allemagne et les intéressés.

Quel que soit le mode de règlement qu'il sera possible d'obtenir ou d'imposer à l'Allemagne, l'Etat se verra obligé d'être le répartiteur des indemnités à régler aux intéressés.

Il sera, espérons-le, couvert à cet effet intégralement par les engagements obtenus de l'Allemagne. En tout état de cause, il devra remettre d'urgence aux intéressés des titres de créance escomptables dans certaines limites et suivant des stipulations analogues à ce qui sera établi pour les dommages de guerre.

## IV

### ASSOCIATIONS DE SINISTRÉS ET DE RÉQUISITIONNÉS

Tant pour la réparation des dommages de guerre que pour le règlement des réquisitions allemandes, il conviendrait peut-être d'engager les sinistrés de la guerre à se grouper par catégories de dommages. Cela diminuerait considérablement le travail d'estimation, et l'Etat, se trouvant en présence de représentants autorisés des divers groupes, pourrait simplifier et activer énormément sa procédure. Enfin cela permettrait, par le fait même du groupement par nature des dommages, de fixer l'ordre dans lequel ils doivent être réparés en vue de hâter avant tout la reprise de la vie industrielle et commerciale, ainsi que de nos exportations, qui constitueront le seul remède définitif assurant le retour du pays à l'existence normale.

Nos alliés français sont déjà entrés dans cette voie et ont constitué, dès l'année 1915, d'importantes fédérations de sinistrés de la guerre, dont la plus générale est, je crois, l'*Association centrale pour la reprise de l'activité industrielle dans les régions envahies* (dont le siège est 7, rue de Madrid, à Paris). Cette Association, en rapports directs avec le Gouvernement, comprend dès à présent les quatre catégories suivantes :

1° Industries textiles ;

2° Mines, métallurgie, constructions mécaniques et électricité ;

3° Industries agricoles (sucreries, distilleries, brasseries, meuneries, etc.) ;

4° Industries diverses ne rentrant pas dans les catégories ci-dessus.

Nous voyons donc là une première et importante application du principe de la collectivité et de la coordination des efforts sur lequel la restauration des industries et du commerce devra, nous semble-t-il, s'appuyer également.

Il importe selon nous que l'Etat appuie et provoque même, si c'est nécessaire, la formation des associations de sinistrés de la guerre qui lui seront indispensables lors des règlements de comptes inévitables. Sa tâche sera grandement simplifiée s'il se trouve en présence de représentants de groupements d'intérêts analogues, au lieu de se trouver devant d'innombrables individualités appuyées d'une myriade d'avocats !

## V

### CIRCULATION MONÉTAIRE ET CHANGE MESURES FISCALES ET EMPRUNTS

Si dans les pages consacrées plus loin au rôle des banques, la presque totalité du travail relatif à la restauration des industries et du commerce est attribuée aux groupements de grands établissements de crédit, c'est en considération de ce qui doit être inévitablement réservé à l'Etat en ce qui concerne notre circulation monétaire et nos finances internationales. Ce sera incontestablement le problème le plus délicat qui se présentera pour la Belgique. Les conditions monétaires difficiles ne commenceront réellement pour elle qu'après la retraite des envahisseurs, alors que, par le fait d'une longue occupation par l'ennemi, elle se trouvera dans l'impossibilité de recourir à plusieurs des moyens adoptés dans les autres pays pour améliorer les conditions de circulation et de change.

Nous avons déjà vu le rôle réservé à l'Etat dans la question des dommages de guerre et des réquisitions allemandes. D'autres problèmes urgents s'imposent dès à présent à ses réflexions : ils sont d'intérêt vital pour la Belgique et ils existent en partie aussi avec une importance égale pour les départements français envahis.

Pour ne citer que les plus essentiels, ces pro-

blèmes sont les suivants dans le cas de la Belgique :

*a*) Reprise des billets allemands imposés à nos populations au cours de 1 fr. 25 par mark et remplacement de ces billets par de la monnaie nationale, en évitant les abus que cet échange indispensable pourrait faire naître.

*b*) Rentrée des crédits en marks que notre Gouvernement, nos banques et nos industriels auront sur l'Allemagne du fait des mesures d'accaparement ou de réquisition prises par les pouvoirs ennemis d'occupation.

*c*) Rentrée des billets belges accaparés par l'ennemi.

*d*) Maintien et consolidation du change belge.

Ce problème sera des plus importants et ne peut d'ailleurs recevoir une solution définitive que par la reprise de nos exportations.

Quelques mots sont cependant nécessaires : il faut avant tout éviter les spéculations abusives faussant la valeur exacte du change et pour cela un contrôle sera indispensable. La Banque Nationale semble toute indiquée pour être l'organe régulateur des transactions de change.

Il serait opportun d'étudier aussi quelle aide éventuelle pourrait être demandée aux Alliés en ce qui concerne le change belge. Ils ont pris l'engagement d'intervenir dans la restauration économique de la Belgique et la question du change est parmi les plus importantes.

Peut-être cette intervention ne sera-t-elle pas indispensable, mais il semble prudent de se la

réserver et de la préparer pour le cas où des difficultés imprévues se présenteraient.

Le fait des payements à recevoir d'Allemagne en billets belges, en or ou en crédits extérieurs contribuera à améliorer notre situation à ce point de vue.

Les avoirs en pays étrangers de nombreuses sociétés belges que la guerre a empêchées de faire rentrer leurs fonds en Belgique nous donneront de bons crédits au dehors. Ils pourraient être mis à la disposition du Gouvernement qui les transformerait en Bons de caisse provisoires et les utiliserait ensuite à son gré pour des payements sur place ou des achats d'or.

Parmi les mesures préconisées figurent le placement d'un emprunt belge à l'étranger et éventuellement les ouvertures de crédit que l'on pourrait obtenir sur des Bons de caisse du Gouvernement.

Enfin, si c'était nécessaire, l'utilisation des valeurs mobilières de pays neutres, appartenant à des particuliers ou à des sociétés belges, pourrait être envisagée en faveur de l'Etat pour garantir des crédits extérieurs comme cela a été fait en France et en Angleterre.

Eventuellement, les valeurs mobilières des pays alliés appartenant à des Belges pourraient être aussi utilisées par le Gouvernement, soit pour gager certaines de nos dettes de guerre ou nous faire ouvrir de nouveaux crédits, soit enfin pour garantir à nos Alliés l'aide qu'ils apporteraient à la consolidation de notre change.

Cette question du change se posera impérieusement dans le cas de l'évacuation partielle de la Belgique, comme d'ailleurs celle de la reprise des billets de banque allemands que nous avons examinée plus haut. Il est évident que, pour que les mesures prises en faveur du change produisent leurs pleins effets, il faudra s'assurer que les billets belges encore en Allemagne ou en mains neutres ne puissent être réimportés en Belgique, ce qui empêchera que les Allemands ne s'en servent pour solder leurs dettes extérieures en sauvegardant le change allemand au détriment du nôtre. Il est probable que pour arriver à ce résultat, les Alliés maintiendront les prescriptions actuelles sur l'entrée de billets belges dans les pays de l'Entente et que, de notre côté, nous aurons à surveiller la rentrée des billets belges dans nos propres frontières, aussi longtemps qu'une partie du pays sera au pouvoir de l'ennemi.

Les mesures qui favoriseront le maintien et l'amélioration de notre change dès la libération du territoire et applicables avant même la cessation des hostilités sont, en dehors des emprunts éventuels en pays alliés et neutres ou des crédits à court terme avec ou sans garantie que nous pourrions obtenir, le contrôle des achats et des payements à l'étranger, leur remplacement éventuel par une garantie de payement par notre Gouvernement ou par les Gouvernements alliés, la mise à la disposition du Gouvernement des disponibilités belges à l'étranger ainsi que des valeurs

mobilières étrangères appartenant à des Belges.

Il est hors de doute que dans la période qui s'écoulera entre la libération de la Belgique et le traité de paix, il nous sera possible, si c'était nécessaire, d'envisager une aide efficace des alliés au point de vue de notre change d'après les engagements pris par eux de contribuer à la restauration de notre Patrie.

Nous ne pouvons, dans le cadre de notre travail actuel, qu'indiquer ces problèmes spéciaux que l'Etat aura la charge de résoudre. Nous possédons à l'heure actuelle trop peu de chiffres précis sur la situation en Belgique occupée pour envisager des solutions définitives.

Disons un mot, pour finir, du problème fiscal et des emprunts d'Etat :

Il est malheureusement probable que les sommes à tirer d'Allemagne en faveur de la Belgique ne suffiront pas à couvrir notre pays des pertes et des dettes que la guerre ou ses conséquences lui auront occasionnées.

De nouveaux impôts assez lourds seront probablement nécessaires. Il y a lieu, à mon avis, de se préoccuper dès à présent du nouveau régime fiscal qu'il y aura lieu d'imposer au pays.

Il ne semble pas à conseiller que les taxes nouvelles s'adressent outre mesure aux bénéfices industriels ou commerciaux ni aux valeurs mobilières. La Belgique ne peut que gagner à reprendre après la guerre son rôle important

dans les transits commerciaux et financiers qui étaient une cause de sa prospérité et de son activité antérieures.

Des impôts temporaires et extraordinaires pourraient être appliqués en vue de diminuer la circulation des billets de banque ou pour permettre des rachats d'or à l'étranger. Bien entendu, ces opérations ne devraient être envisagées qu'à titre exceptionnel, s'il n'y avait pas moyen de les éviter et elles ne seraient vraiment efficaces que si elles étaient effectuées rapidement et dans une mesure assez large.

L'idée d'un emprunt extérieur, avec ou sans garantie solidaire des alliés, doit être envisagée.

Il est vraisemblable que notre pays devra avoir recours à cet emprunt, ne fût-ce que pour consolider au début le change belge jusqu'au moment où il se rétablira par le jeu de nos exportations. Il ne semble pas que des emprunts extérieurs soient à conseiller pour un montant dépassant celui des importations indispensables à la remise en train de nos industries et de notre commerce. Peut-être même conviendrait-il d'étudier, dès à présent, les modalités de cet emprunt qui deviendra urgent soit dès la cessation des hostilités, soit dès la libération anticipée de notre territoire.

Il ne faut pas perdre de vue, enfin, qu'il y aura lieu de consolider, dès que cela deviendra possible, les emprunts provinciaux et communaux imposés par l'ennemi ou rendus nécessaires par les circonstances. L'intervention directe de l'Etat

ou sa garantie seront peut-être nécessaires. La conversion de ces emprunts en Bons de caisse de l'Etat ou en annuités dues par lui seront éventuellement à envisager. En tout cas, il sera difficilement possible de laisser aux taxes provinciales et communales toute la charge d'intérêt et d'amortissement des emprunts de guerre dont il vient d'être question.

---

# CHAPITRE VIII

## ROLE ET DEVOIRS DES BANQUES

I. Les banques anglaises. — II. Les banques allemandes. — III. Les banques aux États-Unis. — IV. Les banques françaises. — V. Rôle des banques après la guerre. — VI. Le crédit à l'exportation.

L'étude de l'organisation bancaire dans les différents pays est des plus intéressantes par sa diversité même où se retrouvent les qualités et les défauts du caractère de chaque race.

Cette étude montre quelle énorme influence peut avoir la politique générale des grands établissements de crédit d'un pays sur sa prospérité et son expansion industrielle.

Nous croyons intéressant de reproduire ici une partie de notre étude parue en juin 1916 et qui avait pour titre « les Banques après la guerre ».

Si nous étudions quel fut, avant la guerre, le rôle de nos organismes financiers, nous constatons que des critiques sévères se sont manifestées, depuis quelque temps déjà, contre l'attitude des principaux établissements de crédit en France, en Italie et même en Belgique. On leur reprochait,

parfois même injustement, de se désintéresser des industries nationales, de ne rechercher que l'émission lucrative de valeurs exotiques et de ne travailler, en fait, qu'en collaboration ou avec l'appui des grandes banques allemandes.

Il ne nous appartient pas de discuter ici le bien ou le non-fondé de toutes les campagnes qui se sont produites surtout en Italie et en France.

Il est incontestable que l'intensité et la diversité des rapports industriels et commerciaux internationaux amenaient les banques des divers pays à des communautés d'intérêts et à des associations de plus en plus étroites. Etait-ce un bien ou était-ce un mal ? Il est bien difficile de prononcer à ce sujet un jugement définitif et l'avenir seul pourra nous fixer complètement sur cet important problème.

Il faut reconnaître également que les grands établissements de crédit préféraient, avant la guerre, les affaires de grande importance, même étrangères, aux opérations plus divisées que pouvaient offrir à leurs capitaux les industries nationales. Etait-ce en vue de satisfaire au goût incontestable du public pour les placements lointains et spéculatifs, ou bien pour s'éviter l'énorme travail qu'entraînent la subdivision des affaires et le contrôle indispensable sur des entreprises nombreuses et très différentes ? Il est difficile de rechercher les causes complexes ayant amené cette situation et nous ne pouvons que constater l'existence des faits.

Les banques allemandes ont toujours très bien compris l'intérêt qu'il y avait pour elles d'aider les entreprises naissantes (ne fût-ce que pour faciliter à leurs usines nationales des fournitures éventuelles de matériel). Elles ne marchandaient pas un concours qui n'était obtenu que difficilement auprès des banques des autres pays.

Cette intervention des banques allemandes n'entraînait dans la plupart des cas aucune ingérence directrice permanente. Elle offrait, en outre, la certitude de n'être que temporaire : tous ceux qui ont analysé la manière de travailler des établissements financiers allemands ont constaté avec quelle rapidité les actions souscrites par eux aux débuts d'une affaire étaient revendues dans leur pays d'origine dès qu'une occasion favorable se présentait.

Ceci s'applique naturellement à l'intervention des finances allemandes à l'étranger.

A l'intérieur, au contraire, la liaison entre l'industrie et la finance était constante et étroite, comme nous le verrons plus loin.

## I

## LES BANQUES ANGLAISES

M. Berrogain analyse de façon remarquable les caractéristiques des banques dans les différents pays[1] :

1. Berrogain, p. 31.

Toutes les banques anglaises d'outre-mer (sauf les banquiers privés, bien entendu) sont constituées sous la forme de sociétés anonymes par actions (Limited). Leur capital se trouve réparti entre un grand nombre d'actionnaires, et aucune, à notre connaissance, ne dépend d'une autre entité financière possédant la majorité de ses actions. Elles sont indépendantes et non « contrôlées » dans le sens américain du mot. Nous insistons sur ce point que nous rappellerons lorsque nous examinerons l'organisation bancaire en Allemagne. Les actions des banques anglaises sont l'objet d'un marché régulier au Stock Exchange.

La politique[1] de toutes les banques anglaises s'occupant du commerce extérieur est, et a toujours été, d'établir des relations aussi étroites que possible avec les pays choisis comme centre de leur activité. Ces relations sont entretenues par l'envoi périodique de missions composées de membres influents du Conseil de la Banque. Nos voisins attachent une grande importance à ces missions, qu'ils savent entourer d'un certain apparat.

Quant aux succursales, agences ou banques alliées, outre les services normaux de banque dont elles sont chargées, elles envoient régulièrement, au siège de Londres, des rapports sur la situation commerciale de la région, le mouvement industriel, les perspectives à envisager, et d'une manière générale sur toutes questions d'ordre commercial, agricole, industriel et financier. Il en résulte, à la maison-mère, une documentation toujours récente qui permet à la direction de donner des conseils à la clientèle, soit pour la modérer dans les périodes menaçantes, soit pour lui indiquer des débouchés possibles.

1. Berrogain, p. 32 et 33.

En résumé[1], l'Angleterre possède une phalange de banques d'outre-mer dont elle est fière à juste titre.

Les qualités des banques anglaises sont reconnues de tous ceux qui ont eu recours à leur ministère; services bien organisés, personnel compétent, esprit large, netteté dans les conditions, mais inflexibilité dans leur application. Avec cela une documentation précieuse, des renseignements sincères, et, d'une manière générale, une bonne foi indiscutable dans les relations avec le client.

On leur a reproché de n'être pas assez commerciales, ou plutôt commerçantes, de n'avoir pas su, à l'instar des banques allemandes, aiguillonner l'activité de leurs concitoyens dans telle ou telle direction ou travailler elles-mêmes un marché pour y faciliter l'introduction des produits nationaux. Il se peut. Admettons qu'un long passé de splendeur les ait légèrement enfermées dans un formalisme qui convient mieux à une haute banque qu'à une banque purement commerciale, reconnaissons même qu'elles auraient pu lutter plus efficacement et empêcher leurs rivaux d'empiéter sur leurs domaines autant qu'ils l'ont fait, et de les détrôner en maints endroits. Il n'en est pas moins vrai que le système des banques anglaises a rendu et rend encore au commerce anglais d'exportation tous les services que ce dernier peut lui demander. A notre avis, c'est au commerce anglais à faire son *mea culpa*, si d'ailleurs il en a un à faire.

## II

### CARACTÉRISTIQUES DES BANQUES ALLEMANDES

Contrairement[2] aux banques anglaises, qui toutes sont indépendantes, les banques allemandes sont

1. Berrogain, p. 38 et 39.
2. Berrogain, p. 43.

toutes contrôlées par un autre établissement financier. Cette différence de principe mérite d'être examinée.

Par *contrôle*[1] nous entendons que la totalité ou du moins une forte majorité des actions d'une banque est la propriété d'une autre banque. On dit alors que la première est contrôlée par la deuxième ; en Allemagne, on donne le nom de *filiale* à une banque dont toutes les actions appartiennent à une autre banque.

Ces créations[2] de banques filiales sont intéressantes à étudier parce qu'elles représentent l'effort collectif d'un peuple, en vue d'un but à atteindre. Pendant longtemps, l'Allemagne a dû recourir aux banques anglaises pour ses transactions d'outre-mer ; elle a voulu se libérer de cette servitude et pour rattraper la distance qui la séparait de sa rivale, elle a employé les méthodes qui lui paraissaient les plus rapides et les plus efficaces. Pourquoi, se demandera-t-on, la *Disconto* n'a-t-elle pas elle-même installé des succursales dans l'Amérique latine, et pourquoi a-t-elle créé ces sociétés dont, en fait, elle possède toutes les actions ?... Parce que, malgré toutes leurs audaces, les banques allemandes ont senti le danger qu'il pourrait y avoir à entremêler des affaires par trop dissemblables. L'escompte des traites à longue échéance, les opérations purement commerciales de leurs banques d'outre-mer, ne pouvaient être gérées que par une direction nettement distincte, et leur politique, critiquable à maints points de vue, a certainement été clairvoyante sur cette question.

Tandis[3] que les agences anglaises semblent avoir été établies dans une région lorsqu'elles répondaient

1. Berrogain, p. 44.
2. Berrogain, p. 45 et 46.
3. Berrogain, p. 46 et 47.

à un besoin réel de par l'importance des transactions anglaises qui s'y opéraient, l'origine des agences allemandes est, sinon antérieure, du moins contemporaine du premier essor de l'exportation germanique. Le même effort raisonné et collectif, qui a présidé à la création de toutes les banques d'outre-mer, se retrouve dans l'œuvre de pénétration de ces banques par leurs agences. La méthode adoptée mérite notre attention : « Organiser chez eux le crédit de la façon la plus remarquable et jalonner le monde des succursales de leurs banques, faire précéder partout l'exportateur allemand par l'armateur et le banquier allemands qui ouvrent les voies à l'exportateur, facilitant sa besogne et diminuant ses risques » (A. Artaud).

Quoique le mot *précéder* soit peut-être exagéré en lui-même, l'idée est juste, car les banques allemandes ont établi des succursales dans certaines places où l'influence germanique était presque inexistante, et elles ont contribué puissamment à *préparer le terrain* et à attirer nombre de commerçants allemands qui ne s'y seraient pas aventurés sans les conseils d'une banque.

Les banquiers[1] allemands ont des relations plus suivies, plus étroites avec leurs clients que les banquiers de la Cité ; ils connaissent mieux leurs affaires, s'y intéressent et sont plus disposés à les aider. La marge de garantie a été diminuée : les exportateurs allemands obtiennent souvent 90 p. 100 du montant de leurs remises, même 100 p. 100.

La politique[2] générale des banques allemandes d'outre-mer est caractérisée par la hardiesse de leurs conceptions, la souplesse des moyens employés à leur réalisation, la tendance à accepter les risques

1. Berrogain, p. 49.
2. Berrogain, p. 55 et 56.

d'un projet reconnu dangereux mais utile, l'effort dans la lutte contre ces risques plutôt que l'abandon du projet. La même politique est toujours employée : lorsque l'exécution d'un programme a été décidée, le maximum des moyens dont dispose la banque est mis en action avec méthode et énergie. Les demi-mesures semblent un système odieux aux banques germaniques. Mais cette mise en action est précédée d'un travail de préparation considérable ; services de renseignements, études statistiques, toutes les précautions sont prises pour que le résultat réponde aux espérances.

Par suite, la politique purement financière des banques allemandes est loin d'être exempte de prudence.

Mais pour elles, entre prudence et « poltronnerie » il y a un abîme.

Voici ce que nous disions encore à ce sujet dans notre étude sur les « Banques après la guerre » :

Nous ne pouvons mieux faire que de citer ici quelques extraits du remarquable ouvrage de M. le professeur Hauser (*Les Méthodes allemandes d'expansion économique*).

Voici ce que dit M. Hauser dans le chapitre qu'il consacre aux banques et au crédit[1] :

LA FORMATION ET LA CONCENTRATION DES CAPITAUX

En Angleterre, en France, dans les vieux pays capitalistes, l'industrie naissante a trouvé à sa disposition une masse de capitaux dormants, qui ne demandaient qu'à s'employer. Le trait essentiel de

1. Hauser, p. 67.

l'histoire économique de l'Allemagne, c'est que *l'évolution industrielle y a marché plus vite que la formation des capitaux.*

Théoriquement, la séparation absolue entre banques de dépôt et banques d'affaires à peu près complète en France, complète en Angleterre, représente un stade plus élevé de l'évolution financière. Les banques allemandes ont été mises en demeure d'agir avant d'être arrivées à ce stade. Elles ont été forcées, du jour au lendemain, de se prêter aux nouveaux besoins de leur clientèle, sans se soucier de respecter les règles qu'ailleurs l'expérience avait posées. Cela n'a pas été sans risques : si déjà en 1872, le capital des banques allemandes dépassait un milliard de marks, après la crise de 1873 plus de 70 banques, représentant un capital-actions de plus de 430 millions, furent obligées de liquider.

Les banques allemandes ont travaillé, en premier lieu, à former et à concentrer les capitaux.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

### LES « COMMUNAUTÉS D'INTÉRÊTS ».

A côté des rivalités[1], les ententes.

Les grandes banques forment parfois entre elles des « Communautés d'intérêts » — *Interressengemeinschaften* — « sortes de cartels de banques » qui vont concentrer dans une même activité des capitaux formidables, soit pour l'exploitation d'une industrie, soit pour la création et la direction d'une banque secondaire. Parfois aussi cette « communauté d'intérêts » unit deux banques d'ordre secondaire. C'est ainsi qu'on lira aux annonces financières des journaux allemands : « Interessengemeinschaft : Rheinische Creditbank, Mannheim; Pfalzische Bank, Lud-

1. Hauser, p. 71.

wigshafen ». Non pas un consortium pour une affaire déterminée, mais une alliance permanente.

### ROLE DE LA REICHSBANK

Grâce à ces alliances[1], aux filiales, aux commandites, les cinq ou six grandes banques directrices représentent une force énorme.

Cette force a encore été disciplinée, organisée par suite du rôle croissant de la Reichsbank.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Les avantages de cette concentration, qui aboutit presque à l'unité de direction, Riesser les a énumérés. Les grandes banques peuvent élaborer des programmes communs. Unies par une sorte de quasi-contrat, formant comme un syndicat tacite, elles peuvent s'élever au-dessus de la pure politique de dividendes, tenir compte des intérêts généraux, nationaux, adopter un plan industriel, diriger le placement des capitaux, les affaires coloniales, d'exportation, de canaux, de navigation, de câbles. Elles peuvent exercer un contrôle de la presse et de l'opinion, prévoir les crises et les atténuer, empêcher les paniques. Grâce à l'entente entre l'Etat et un petit nombre de banques qui ont leur siège ou (pour la Darmstadter et la Dresdner) leur centre de gravité à Berlin, les interventions peuvent être rapides et efficaces.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

### LA PARTICIPATION DES BANQUES AU COMMERCE ET A L'INDUSTRIE

La richesse allemande[2] est donc constamment en état de mobilisation financière, constamment mise à

1. Hauser, p. 72.

2. Hauser, p. 73.

la disposition du crédit. On aura une première idée de la différence entre la politique des banques allemandes et celle des banques françaises par les chiffres suivants : en 1913, le chiffre d'affaires des neuf principales banques allemandes équivalait sensiblement à celui de nos cinq grands établissements de crédit ; mais tandis que le groupe français avait en portefeuille un demi-milliard de francs de papier commercial de plus que le groupe allemand, celui-ci détenait, en crédits, prêts, avances, etc..., 1 200 millions de plus que les Français

Dire que ces banques ont été les plus puissants instruments de l'expansion allemande, ce sont là des mots, tant que nous n'avons pas étudié le mécanisme de cette pénétration de la banque dans l'industrie et le commerce. Ceux-ci, a-t-on dit, « avaient accaparé en quelque sorte les banques » ; les banques, « à leur tour, accaparèrent le commerce et l'industrie ». Cela se fit de trois façons : par les émissions de valeurs industrielles, par le crédit aux industriels et commerçants ou aux sociétés anonymes, par la participation aux affaires elles-mêmes.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

## LE CRÉDIT

Mais[1], en ce qui concerne les émissions, il n'y a encore, entre les banques allemandes et leurs émules étrangères, que des différences de degré. Avec le crédit, nous entrons dans un monde nouveau, et il y a là, comme le dit assez joliment un publiciste italien, « de quoi faire dresser les cheveux sur la tête à tout le monde traditionnel des banques ».

Prenons les choses *ab ovo* et sur le terrain du petit commerce et de la petite industrie. Un petit commerçant français qui a besoin de crédit n'en obtiendra

1. Hauser, p. 75.

guère au delà des garanties réelles — titres ou papier commercial — qu'il aura déposées en banque. Son rival allemand se tournera vers son banquier et lui offrira, en dehors ou à défaut de garanties réelles, des garanties personnelles, ses capacités, ses chances de réussite. Le banquier, avant de s'engager, étudie ce client possible, consulte un technicien sur la valeur de l'affaire, examine les livres du commerçant, se renseigne sur sa clientèle. Si l'enquête est favorable, il lui ouvre un crédit, petit d'abord, quelques milliers de marks. S'il a de l'argent liquide, il donne de l'argent. Sinon, il autorise son client à tirer une traite *sur la banque elle-même.* Ce papier, en raison de l'acceptation du banquier, devient négociable. Il est même, s'il s'agit d'une banque connue, négociable à l'étranger. — C'est ainsi qu'on verra tel négociant français, à qui les banques françaises auraient refusé du crédit, en trouver en Allemagne ; et la traite sur la banque allemande sera escomptée par ces mêmes banques françaises qui avaient d'abord évincé le négociant. Le bénéfice de l'opération a d'ailleurs passé en mains allemandes.

Dès qu'il lui a ouvert un crédit, le banquier suit le négociant, s'intéresse à son affaire, devient en réalité son commanditaire. S'il s'aperçoit que le client n'a pas la valeur qu'il lui avait attribuée, il s'en débarrasse. Sinon, il augmente son crédit d'année en année, toujours assuré contre les risques grâce à la production obligatoire de la comptabilité.

Pour ce crédit très large, il exige des frais plus élevés que son collègue français. En outre, il participe aux bénéfices de l'affaire. Mais aussi, en période de crise, il vient en aide à son client. Grâce à son propre service de renseignements, il l'aide à faire des affaires. Tel banquier allemand fait des offres à des maisons étrangères, rien que pour arriver à connaître leur fabrication et leur clientèle, et transmettre ensuite ces indications à ses propres clients.

Ce qui se passe avec les sociétés anonymes est exactement, en grand, ce qui se passe avec le petit commerce. Ici comme là nous trouvons la distinction entre le crédit couvert (gedeckter Kredit) et le crédit à découvert, ou crédit en blanc (ungedeckter, Blanco-Kredit). Le crédit en blanc, plus répandu dans la haute et moyenne Allemagne que dans l'Allemagne du Nord, est considéré comme une exception, au moins pour les gros chiffres, mais cette exception n'est pas négligeable. Pour une succursale d'une grande banque dont M. Millioud a vu les comptes, le total annuel des crédits accordés s'élève à 8 305 000 marks, dont 6 693 000 couverts et 1 612 000 en blanc, soit le quart. Aux crédits proprement en blanc s'ajoutent des crédits à long terme, des crédits sur des couvertures que les banques étrangères jugeraient insuffisantes, etc...

Pas plus qu'aux sociétés anonymes, qu'aux particuliers, les banques ne concèdent ces facilités sans faire de sérieuses enquêtes préalables et sans s'assurer les moyens de suivre la marche de l'affaire.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . .

## PARTICIPATIONS ET COMMANDITES

C'est par là[1] — par ce besoin d'être renseigné — que les banques sont amenées à s'ingérer dans le fonctionnement même des entreprises. D'abord au moment de l'émission. Pour cette opération, la banque ne joue pas le simple rôle de guichet. Elle prend une part, souvent considérable, des actions et ne se hâte pas de les passer au public. Surtout lorsqu'elle a contribué à « assainir » une société compromise, elle se fait représenter dans le conseil, non pas par une personnalité décorative, mais par un

1. Hauser, p. 79.

technicien ou un financier, qui voit les livres, qui suit de près la marche de l'affaire. Inversement, des capitaines d'industrie siègent dans les Conseils des banques. Il y a donc association intime entre la banque et l'usine, et contrôle permanent de la banque sur l'industrie.

Aussi la banque est-elle très exactement, très sincèrement renseignée sur les affaires qu'elle patronne. Lorsque la société demande une augmentation de capital, la banque sait si elle peut l'y aider. Elle agit sur sa débitrice ; elle peut la faire « entrer — parfois contre son gré — en relations d'affaires avec tel client de cet établissement » ; elle peut la forcer « malgré ses préférences personnelles, à adhérer à un cartel ». Cette dépendance, au moins dans certaines industries, est si étroite qu'au congrès des banques tenu en 1912 à Munich, on a pu dire, presque sans trop d'exagération « que les administrateurs des banques étaient les véritables dirigeants de l'industrie allemande ».

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Il ne faut évidemment[1] pas vouloir expliquer par la seule organisation des banques le tout de l'expansion allemande. « Ce ne sont pas les banques, mais des raisons économiques élémentaires qui ont amené avec une force irrésistible l'industrialisation de l'Allemagne. » Si cette transformation s'est produite trop brusquement — *zu rasch* — les banques sont en grande partie responsables de cette allure fébrile. C'est à leurs crédits excessifs — « à leur habitude d'accorder du crédit à pleines mains sans s'enquérir toujours suffisamment s'il était justifié, qu'il faut attribuer l'essor, à quelques égards malsain, de notre industrie[2] ».

Toujours est-il que, malsaine ou non, et par cela

1. Hauser, p. 101.

2. *Gazette de Francfort*, 1901.

même qu'elle était excessive, la politique d'industrialisation à outrance pratiquée par les banques forçait l'Allemagne à exporter, et qu'à cette exportation les mêmes banques fournissaient d'efficaces moyens d'action.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Avant de terminer ce résumé rapide des principales caractéristiques de la politique financière d'avant la guerre, je crois utile de reproduire encore ci-après quelques pages du remarquable ouvrage de M. le professeur Millioud[1] :

« LA CASTE DOMINANTE ALLEMANDE »

L'organe central, le propulseur de la vie économique en Allemagne, c'est la banque. Elle y joue un tout autre rôle qu'en France.

La concentration des capitaux s'est opérée dans l'un et l'autre de ces pays. Sur des territoires d'une superficie sensiblement égale, neuf grandes banques pour le premier, cinq grands établissements de crédit pour le second dominent le marché. Or, ces deux groupes de colosses faisaient, il n'y a pas dix ans, le même chiffre d'affaires, à cent millions près. Seulement, les Français faisaient surtout l'escompte. Ils avaient en portefeuille du papier commercial pour 500 millions de plus que les Allemands. Ceux-ci avaient 1 200 millions de plus en crédits, prêts, avances, etc.

Que signifie cette différence ? Que la banque allemande a drainé les économies du pays et les a versées dans les entreprises industrielles. On fit appel aux capitaux étrangers par l'appât des gros dividendes.

1. Millioud, p. 96.

De 1885 à 1900, on émit pour plus de 30 milliards de valeurs. En même temps, il se produisait un phénomène des plus curieux. Le banquier, au lieu de se borner à son rôle de prêteur, suivait ses capitaux — ceux du public — dans l'industrie et gardait la haute main sur les entreprises, où il entrait en qualité de conseiller d'administration.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Ils ont forgé[1], pour l'industrie et le commerce, deux armes sans pareilles : l'organisation et le crédit.

L'organisation : siégeant dans des maisons concurrentes, le financier se mit en devoir de les rapprocher par des ententes. De là les cartels (Kartelle). Ce sont des ententes très variables dans la forme et dans la durée, qui dominent aujourd'hui la grande industrie, les industries minières, chimiques, électriques, sucrières, métallurgiques. En 1902, l'Allemagne comptait 300 de ces cartels et dans ces dernières années plus de 400.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Le plus étonnant, le plus ingénieux, le plus audacieux, le plus téméraire de tout le système, c'est l'organisation du crédit. On ne trouve pas en Allemagne, comme on en voit en France, de grandes entreprises qui se passent de concours financier et suffisent aux besoins de leur développement par des prélèvements annuels sur leurs bénéfices.

C'est au capital des mines françaises, dit M. Yves Guyot, que s'applique la définition : « Le capital, c'est l'épargne. »

C'est que les industries françaises se sont agrandies à mesure que leur clientèle augmentait et que leurs capitaux se constituaient. Voyez, dans l'ouvrage de M. Yves Guyot, le chapitre intitulé : « Le capital et l'industrie métallurgique. » En Allemagne, industrie,

1. Millioud, p. 97.

mines, marché, commerce, tout a surgi en quelque sorte d'un coup, tout est sorti d'une pensée créatrice, comme un système de philosophie, au lieu de naître sous la dictée des besoins. Il faut pour cela des avances énormes.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Alors les grandes banques ont remplacé l'épargne par du papier. Il le fallait bien, car il en est de la conquête économique mondiale comme de la conquête politique de l'empire romain, qui ne pouvait se limiter sans de graves dangers ; plus la frontière s'élargissait, plus il fallait s'engager pour protéger la frontière élargie et soutenir les postes avancés.

Je ne conteste pas l'existence des puissantes réserves que les grandes entreprises portent à leur bilan. Mais ces réserves consistent en valeurs de portefeuille qui ne sont pas réalisables. Tout est rejeté incessamment dans le courant de l'industrie, comme les particules de fer qu'on recueille dans la fumée des usines et qu'on renvoie au travail.

Grâce à la concentration des banques et à leur union intime avec les entreprises industrielles et commerciales, elles s'entendent entre elles pour accepter réciproquement leur papier. Ces arrangements sont secrets ; la rivalité apparente, par exemple celle de la Deutsche Bank et de la Diskonto-Gesellschaft dans l'affaire du pétrole en 1913 n'y change rien. Il y a dans chacune des grandes banques un sanctuaire, le « Consortialbureau », où ne pénètrent que de rares initiés, quelques-uns seulement des grands chefs. C'est là que s'accomplit le mystère des acceptations, des combinaisons et de la liaison entre ces puissances colossales.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

La Reichsbank[1], qui dispose du crédit de l'empire, escompte le papier des banques et, en fixant le taux

1. Millioud, p. 108.

de l'escompte, favorise ou entrave les opérations. Elle régularise les fonctions de l'organisme. Car ces banques, malgré des rivalités particulières, forment par leurs liaisons, par l'inextricable enchevêtrement du crédit, un gigantesque organisme qui s'alimente... de sa propre substance.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Des émissions[1] de valeurs industrielles qui dépassent les disponibilités du pays, des emprunts d'Etat qui n'en finissent pas et que le marché absorbe malaisément, des capitaux immobilisés dans des constructions, dans un outillage qu'il faut sans cesse renouveler, des crédits dépourvus de gages... Et l'on s'enrichit ! Du moins une certaine partie de la population s'enrichit !

Laquelle ? Et quelle est l'autre ? Que pense-t-elle de tout cela ? Sur quoi tout cela repose-t-il ? Qui paie, en définitive ? Car il faut bien que quelqu'un paie.

Est-ce que, par hasard, et pour parler familièrement, on ne bouchait un trou qu'en en faisant un autre ? De quoi dépendait, je ne dis pas la réussite, mais seulement la perpétuation de ce système ?

Fallait-il trouver au dehors la gent taillable et corvéable, parce qu'on ne la trouvait plus au dedans ? Le fallait-il sans tarder ? Et, d'autre part, la Weltpolitik, l'entreprise de la conquête économique universelle, après avoir enchanté, grisé l'Empereur, ses conseillers, son peuple, avait-elle abouti à une situation telle que la guerre était encore le moindre risque ? Avait-on conçu le plan de la conquête pour une échéance plus éloignée et se trouvait-on acculé à la nécessité d'une réalisation prochaine, sinon immédiate ?

Est-ce qu'on ne pouvait plus attendre ?

C'est là ce qu'il nous reste à examiner.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

1. Millioud, p. 109.

Premièrement[1], il arrive que la politique protectionniste de l'Empire provoqua une réaction chez ses voisins. La Russie releva son tarif de 1882 à 1892 ; l'Autriche et la France suivirent cet exemple ; les Etats-Unis d'Amérique en firent autant en 1890 et instituèrent les fameux tarifs Mac Kinley ; les colonies britanniques vinrent ensuite ; puis l'Allemagne eut gravement à souffrir d'une guerre de tarifs acharnée avec la Russie, en 1893 et en 1894 ; on s'en relevait à peine que le Canada établissait en 1898 ses droits de préférence en faveur de l'Angleterre. L'Allemagne exerça des représailles téméraires qui amenèrent le Canada à frapper les marchandises allemandes d'une taxe.

Le comte Caprivi dut renoncer au système de Bismarck et négocier (1892-1894) une série de traités à bas tarifs avec l'Autriche-Hongrie, l'Italie, la Suisse et la Belgique. Mais le branle était donné. Même dans ces années 1892 à 1903, celles de sa plus éblouissante prospérité matérielle, elle voyait naître de lieu en lieu et grandir de plus en plus la défiance de ceux qui l'avaient d'abord accueillie et admirée. D'ailleurs, l'Empire allait changer de chancelier en 1900 et les tarifs de 1902-1906, ceux du comte de Bülow, furent le résultat d'une alliance formelle des agrariens et des industriels protectionnistes. Dès lors, la guerre douanière fut instituée en quelque sorte à demeure, non seulement dans le texte des traités, mais par la rigueur qu'on mit à l'interpréter.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Donc[2], nous constatons une réaction très vive contre la conquête allemande. En assigner exactement la date n'est point chose aisée. Elle s'annonce dès les premières années du XX[e] siècle. En Angleterre elle fut pour beaucoup dans la fortune passagère

1. Millioud, p. 129.
2. Millioud, p. 133.

de M. Chamberlain à raison de son protectionnisme — quoiqu'il se déclarât partisan d'un accord avec l'Allemagne.

La France fut peut-être la dernière à s'alarmer, si même elle s'est alarmée. Les progrès économiques de l'Allemagne, qu'elle n'ignorait nullement, ne lui apparaissaient pas comme un danger. Elle y voyait plutôt un gage de sécurité et de paix. C'est que la France entretenait trop peu de rapports commerciaux avec sa grande voisine pour se préoccuper beaucoup de sa subite expansion. Elle attendit, pour se mettre sur ses gardes, le coup de théâtre de Tanger et, outre la menace politique, l'avertissement des préparatifs militaires.

Ainsi les Allemands se sont vus entravés, contrariés gravement dans leur entreprise, tant par l'effet même de leurs procédés que par les réactions qu'ils ont provoquées.

M. Millioud touche là, me semble-t-il, une des causes les plus directes de la guerre européenne. Il termine d'ailleurs son étude de la manière suivante[1] :

Est-il besoin de conclure ?

Sans être menacés par personne, les Allemands se sentaient menacés de toutes parts. Ils prétendent lutter pour leur existence. Ils disent vrai. Leurs industriels, leurs financiers, leurs hommes d'Etat, les ont engagés dans une entreprise de conquête économique et les y ont engagés de telle façon et par de tels procédés qu'il leur était impossible d'y renoncer. Ces procédés se retournaient contre eux. Sans qu'ils eussent encore échoué, la victoire, manifestement, leur échappait. Fallait-il attendre la défaite,

1. Millioud, p. 141.

l'arrêt des industries, l'effondrement du crédit, la misère terrible qui en devait résulter pour le peuple et les fureurs auxquelles il s'emporterait peut-être ? Cette situation ne rendrait-elle pas la guerre inévitable tôt ou tard, et ne valait-il pas mieux la faire pendant qu'on avait le plus de chance d'en sortir promptement et définitivement victorieux ? Et après, le bon droit n'appartiendrait-il pas, comme l'a dit M. Max Harden, à celui qui aurait vaincu ?
On sait le reste.

Ces mots définissent parfaitement, d'après moi, la politique générale d'avant-guerre de la haute banque allemande qui, si elle a contribué très fort à l'activité germanique, a amené en même temps et d'une manière irrésistible la situation qui fut vraisemblablement le motif principal de l'attaque inopinée de l'Allemagne contre tous ses adversaires économiques.

## III

### LES BANQUES AUX ÉTATS-UNIS

Reprenons les considérations de M. Berrogain [1].

Les Etats-Unis ne possédaient aucune organisation d'outre-mer. Chez eux tout était à créer. Pendant près de deux années, la question a été examinée sous toutes ses faces ; des missions ont été envoyées à l'étranger, des réunions de banquiers ont été provoquées à maintes reprises par le ministre des Finances. La conclusion de ces différentes études a été que « le système des crédits par acceptations était le seul

1. Berrogain, p. 67.

susceptible de permettre rapidement et efficacement le développement des exportations américaines ».

Aujourd'hui le problème est résolu.

L'exportateur[1] américain possède maintenant les bases d'une organisation commerciale qui lui permettra de lutter à armes égales contre ses concurrents européens.

## IV

### LES BANQUES FRANÇAISES

Contrairement[2] à l'Angleterre et à l'Allemagne, qui possèdent une organisation bancaire d'outre-mer correspondante aux besoins de leurs exportations, la France n'a pas une seule banque, nous disons pas une seule, qui soit purement française, avec succursales à l'étranger, et susceptible d'accorder au commerce d'exportation les facilités indispensables à son développement.

Les opérations[3] de banque concernant le commerce extérieur ne sont effectuées régulièrement par les établissements de Crédit que pour les pays européens : Grande-Bretagne, Allemagne, Italie, etc...

Mais[4] pour les pays lointains d'outre-mer qui nécessitent des crédits très étendus, les établissements de Crédit n'accordent de facilités au commerce d'exportation que dans une mesure très restreinte.

Au lendemain[5] de la guerre, les établissements de crédit auront à modifier leur politique. Ils ont un

1. Berrogain, p. 69.
2. Berrogain, p. 78.
3. Berrogain, p. 79.
4. Berrogain, p. 80.
5. Berrogain, p. 85 et 86.

« mea culpa » à faire. Les événements actuels ont fait éclater au grand jour certaines erreurs, dont les conséquences ont été graves. Ils devront mieux s'imprégner des devoirs et des obligations qu'entraîne l'accumulation des fonds en dépôt. Ils devront devenir de véritables établissements de dépôts, comme le sont les institutions similaires d'outre-Manche. L'établissement en France de plusieurs banques anglaises est un avertissement pour eux qu'ils ne devront pas méconnaître. Mais les affaires commerciales d'outre-mer, avec leur caractère particulier, les risques et les combinaisons qu'elles entraînent, devront être éliminées du cadre de leurs opérations, au même titre que certaines émissions fâcheuses, sans contre-partie d'intérêt général ou d'influence française à l'étranger, et dont le résultat est d'abaisser le niveau moral de leurs institutions.

Ces quelques extraits montrent bien la différence profonde qui existe entre nos banques et leurs concurrentes allemandes.

De quel côté se trouvait la sagesse et la prudence ? Il serait audacieux de se prononcer. On peut résumer peut-être la question de la manière suivante : l'activité à outrance de la finance allemande a été l'une des causes directes de l'accroissement rapide de l'industrie et du commerce germaniques.

Elle a peut-être été aussi une cause indirecte du cataclysme européen qui met aux prises en ce moment presque la moitié de l'humanité. Il est incontestable, d'autre part, que les méthodes, peut-être plus prudentes, en tout cas moins actives et moins productrices des banques en deçà du

Rhin ainsi que les tendances protectionnistes à l'excès, ont amené peu à peu le recul industriel et commercial qui force maintenant les Alliés à recréer et rétablir en pleine guerre les industries indispensables. Que devront-ils faire encore après la guerre pour les autres industries et le commerce d'exportation s'ils veulent éviter un retour offensif immédiat de l'Allemagne sur le terrain économique ?

C'est ce que vont étudier et résoudre, espérons-le, d'une manière satisfaisante les commissions économiques qui se forment de toutes parts.

## V

### ROLE DES BANQUES APRÈS LA GUERRE

Quel sera le rôle des banques après la guerre ? Leur politique générale restera-t-elle ce qu'elle était avant 1914 ?

Il est bien difficile de faire des pronostics à ce sujet.

Il est intéressant, cependant, de noter au passage les tendances générales qui se sont manifestées dans les milieux les plus divers en faveur des alliances et groupements des banques d'un même pays et peut-être même des diverses nations alliées.

Voici ce qu'a déclaré M. Jean Buffet, président de la Société Nancéienne de Crédit industriel et de dépôts, au cours d'une importante réunion de banquiers français :

L'œuvre de restauration économique exigera le concours de toutes les aptitudes, de tous les dévouements. Les banques sont appelées, si elles le veulent, à y jouer un rôle de premier plan ; elles n'en sont capables que par l'union.

Les questions que nous allons aborder dans un instant sont des plus complexes et délicates, mais ce n'est pas tout de dire que leur solution peut être d'une grande influence sur l'avenir économique de ce pays.

Nous les approfondirons avec toute la loyauté, toute la conscience, en y mettant tout le temps qu'elles méritent. Pour aujourd'hui, nous vous convions simplement à l'affirmation d'une volonté : *nous unir ;* d'une résolution : *en étudier, sans plus attendre, les formes et les moyens.* Si nous sortons d'ici sur cette double affirmation réalisée, nous aurons déjà, j'en ai la conviction profonde, fait œuvre utile pour le pays.

Voici, au surplus, la délibération qui fut prise au cours de la réunion dont il s'agit :

Les banques françaises soussignées, réunies le 18 mai 1916 au Palais d'Orsay, sur un appel qui leur a été adressé par MM. Jean Buffet et Charles Renauld ;

Connaissance préalablement prise de la note présentée par ces derniers, au mois de juillet 1915, à l'Association de l'Agriculture et de l'Industrie, sur le « lendemain de la guerre et l'intervention des banques » ;

Après avoir entendu, aujourd'hui, un nouvel exposé ainsi que l'échange de vues, qui s'en est suivi, entre membres de la réunion ;

Conscientes de l'importance considérable du rôle que les banques françaises peuvent remplir, si elles le veulent, dans l'œuvre de restauration et d'essor

industriel qui suivra la victoire ; conscientes aussi du devoir impérieux qui leur incombe de ne pas s'y dérober ;

Persuadées que dans l'intérêt général, plus encore que dans leur propre intérêt, il importe qu'elles ne laissent pas, par leur abstention, se substituer dans l'ordre financier d'autre action à celle des banques ;

Convaincues, enfin, que la marche « dispersée » ou « parallèle » rendrait leurs efforts insuffisants ou stériles ;

Décident :

*a*) De s'unir et de se grouper entre elles dans ce but national, tout en maintenant, intégralement, le principe de leur parfaite autonomie respective ;

*b*) D'entreprendre, sans plus tarder, l'étude des formes envisagées dans l'exposé précité et de toutes autres qu'il y aurait lieu de donner à cette union, suivant les diverses parties du programme à réaliser, afin de répondre pleinement, à la fois, à l'intérêt général et aux intérêts légitimes des banques ;

Nomment un comité provisoire de quinze membres, avec mission de poursuivre, en s'assistant de tous conseils juridiques et autres qu'il jugera nécessaires, une étude approfondie de ces questions, élaborer tous projets et conclusions et les soumettre aux banques adhérentes dès aujourd'hui au principe de l'union — et de celles qui se joindraient par la suite aux premières — dans une réunion plénière qui se tiendrait à Paris avant le 15 juillet prochain.

L'ensemble des Sociétés et maisons de banque signataires de cet ordre du jour représente un capital de plus de 840 millions de francs.

Le rapport annuel de 1916 du Syndicat des Banques de Province parle également du rôle des banques après la guerre :

La tâche des banquiers va prendre, dès la fin des

hostilités, une ampleur nouvelle et, dès maintenant, il y a lieu pour eux de se préoccuper de préparer leur champ d'action futur.

Cette tâche sera multiple :

Coopérer dans la plus large mesure à la réparation des dommages causés par la guerre ;

Encourager et aider les industriels à créer des industries nouvelles, à diriger leur activité vers la fabrication des produits qui nous rendaient, avant la guerre, tributaires de l'Allemagne ;

Diriger les efforts des commerçants vers la conquête des marchés mondiaux autrefois délaissés par nous, et sur lesquels les Allemands écoulaient si facilement leurs produits ;

Les aider sur notre propre marché, en secondant les ligues antiallemandes qui constitueront « les tranchées économiques » de l'après-guerre, pour lutter contre l'envahissement des marchandises allemandes ou soi-disant neutres ;

Suppléer à l'insuffisance ou à l'absence même, dans certains cas, des garanties réelles qui seront offertes par les demandeurs de crédit, par l'obtention de garanties personnelles, renforcées par la constitution par exemple des sociétés de cautions mutuelles ayant comme base essentielle la garantie solidaire des commerçants et industriels formant des groupes d'intéressés, limitant, bien entendu, leurs engagements au montant de leur apport dans de petits syndicats locaux.

Mieux que tout autre, le banquier de province est qualifié, en raison de sa connaissance approfondie et des hommes et des affaires de sa région, pour apprécier l'honorabilité et la solvabilité du client, la sincérité et l'importance de ses besoins, la valeur des gages offerts, et par suite la forme et les conditions du crédit à lui consentir ; faire choix judicieux des ressources locales à développer ou des nouvelles à mettre en valeur pour s'affranchir du monopole des industries

allemandes (produits chimiques, matières colorantes, etc.) dont nous étions tributaires; développer les recherches de houille et de minerais de fer, les deux armes essentielles pour assurer dans l'avenir le maintien de la paix et, si besoin, la victoire dans un conflit futur ; éviter les abus inévitables dans la distribution du crédit ; contribuer ainsi au rétablissement et au développement du commerce et de l'industrie si longtemps paralysés ; en un mot, organiser pour le temps de paix la production des richesses nationales — telle est l'œuvre patriotique et fort complexe à laquelle sont conviés tous les membres de l'organisme banquaire français sans exception, et à laquelle tous seront heureux de s'associer.

En résumant ce rapport, un des grands journaux financiers de Paris ajoute :

Pour réaliser ces objets, il est nécessaire, non seulement que l'Etat ne vienne pas, par des mesures restrictives et injustifiées, entraver l'action des banquiers, mais encore qu'il aide de tout son pouvoir à leur faciliter la tâche. Le rapport — et c'est là peut-être une lacune regrettable — ne formule aucune suggestion dans cette forme d'idées ; il semble redouter l'intervention des pouvoirs constitués, estimant sans doute qu'en semblable matière il est préférable de compter sur sa seule énergie et ses seuls moyens que sur un concours officiel et bien souvent illusoire.

De son côté, la Société Nancéienne parle, elle aussi, de la question dans son rapport annuel de 1916 :

Les besoins exceptionnels, nés de la guerre : escompte des créances sur l'Etat représentatives de la réparation des dommages, réinstallation de l'Alsace-

Lorraine, extension de l'exportation qui en sera la conséquence forcée, exécution de grands travaux indispensables à notre maîtrise économique, exigeront des moyens exceptionnels, eux aussi. Faudra-t-il les chercher, ne pourra-t-on les trouver que dans des institutions nouvelles et spéciales à créer de toutes pièces ? Crédits aux sinistrés, crédits à l'industrie, crédits professionnels ou corporatifs, etc. De bons esprits en jugent ainsi. Nous estimons, pour notre part, que l'organisme bancaire actuel est capable, dans son essence et sa contexture, de suffire aux nécessités de demain. La prospérité industrielle de la Lorraine, dans son plein épanouissement, à la veille du conflit actuel, n'en est-elle pas le garant ? Elle était due en partie, personne ne le conteste, à la conception que les banques de l'Est ont eue de leur mission, à la parfaite entente qu'elles ont délibérément scellée et loyalement pratiquée, au mépris parfois de leurs profits immédiats, et toujours dans l'intérêt général de leur région.

Pourquoi ne pas alors demander la solution financière des problèmes qui, dès à présent, se posent pour le lendemain de la victoire à cette union, mais élargie par le nombre, amplifiée par les moyens, sanctionnée par des accords précis, susceptibles de s'adapter et de s'assouplir à l'importance et à la diversité des besoins nouveaux.

Conclue dans cet esprit large, assise sur de solides fondements, une telle union ne serait-elle pas, au surplus, pour faciliter d'abord, alléger ensuite, la part considérable de collaboration que, dans les débuts surtout, il faudra, quoi qu'on veuille, attendre de notre grande banque d'émission ? Ce concours, elle le faciliterait à coup sûr par les garanties que peut offrir un bloc compact possédant un crédit d'une réelle ampleur ; elle l'allégerait sans doute encore et même assez rapidement par des moyens financiers qui lui seraient propres, comme par exemple

l'émission de bons à plus ou moins long terme, d'une sécurité indiscutable, d'un large rendement, conforme aux conditions du marché, titres enfin dont le nombre, la surface, la cohésion des adhérents, rendraient le placement plus aisé, et plus étendue la diffusion.

Et ce ne serait pas un des moindres mérites de cette organisation que d'associer sous cette forme nouvelle la plus grande partie du pays à sa restauration et à son nouvel essor économique. Pour si complexe qu'apparaisse, au premier abord, la réalisation pratique de ce programme, dont ce n'est ici qu'une ébauche, elle n'exigerait peut-être, après tout, chez les artisans financiers de l'œuvre d'après-guerre, avec une étude approfondie de ses forces diverses, qu'un peu de cette abnégation de soi, de cette volonté réfléchie, de cette inébranlable foi dans les destinées de la patrie qui, depuis plus de vingt mois, animent, exaltent notre armée et se traduisent en quatre mots : « La France avant tout. »

M. Della Riccia, Président de la Chambre de Commerce italienne à Paris, émet des idées analogues dans son rapport à la Commission sénatoriale française d'enquête économique.

Il étend même le programme et envisage des groupements financiers internationaux :

On peut penser soit à un groupement de banques existantes, soit à la création d'une ou plusieurs banques commerciales nouvelles, celles-ci s'intéressant aux rapports entre deux ou plusieurs pays alliés. Je suis d'avis que les rapports commerciaux entre l'Italie et la Russie pourraient être considérés à part, mais que les rapports entre l'Italie, la France et l'Angleterre devraient être établis par un organe commun. Rien n'empêche qu'à la constitution de cette banque

commerciale prennent part quelques-unes des banques existantes des trois pays. Au contraire, cette circonstance serait avantageuse, ne fût-ce que pour la mise à la disposition du nouvel organisme des renseignements commerciaux que ces banques pourraient posséder déjà. Mais il serait indispensable que ce nouvel organisme surgît sous le patronage des gouvernements des pays intéressés et jouît de certaines prérogatives spéciales, le différenciant des autres établissements financiers et lui facilitant sa tâche ardue.

L'objet de la banque serait d'intervenir surtout dans les transactions entre commerçants et industriels de pays différents, en accordant du crédit sur documents, des avances sur marchandises, sur titres et autres propriétés, faisant l'escompte d'effets de commerce, etc.

La banque devrait s'inspirer des méthodes qui ont réussi en Allemagne, où les banques escomptaient des effets à très longue échéance, où la Deutsche Bank accordait des avances de 60 à 80 p. 100 sur les crédits figurant sur les livres de commerce. Elle pourrait essayer l'application de certaines méthodes anglaises : les *letters of lien* (consignation dans les usines des débiteurs), le *revolving credit* (crédit à découvert) accordé aux exportateurs, etc.

Toutefois, la banque pourrait intervenir aussi dans des transactions locales, ce qui lui permettrait de mieux connaître les besoins intimes des pays intéressés.

Mon avis est qu'elle devrait avoir une activité mixte, recevant des dépôts et faisant des prêts, tant à court qu'à long terme.

Le travail sur valeurs brûlantes et sur effets à courte échéance demandant un petit capital, et facile à administrer, serait fait par les agences régionales qui, en desservant une clientèle variable, acquerraient une bonne connaissance des places.

Le travail sur effets à moyenne et à longue échéance, demandant un capital plus important et une grande circonspection, serait attribué exclusivement aux sièges principaux qui, en desservant une clientèle fixe, donneraient une impulsion réelle aux affaires internationales, car ce sont les affaires à long terme qui encouragent et développent réellement le commerce et l'industrie.

Ce double travail pourrait permettre à la banque la mobilisation des crédits à longue échéance par des effets à échéance plus courte et renouvelables.

La signature de la banque jointe à celle de deux intéressés devrait admettre, en outre, le papier au réescompte auprès des banques d'émission des différents pays alliés ; et d'autres prérogatives à étudier pourraient encore faciliter son travail, l'étendre et le rendre plus efficace.

Comme la presque totalité des épargnes auront été placées, pendant la guerre, dans des emprunts d'Etat, il y aura, après la guerre, peu de capitaux disponibles pour des emplois industriels. Il faudra donc alimenter les industries autrement que par des capitaux investis définitivement en elles, c'est-à-dire par du crédit : d'où la nécessité absolue d'une large intervention des banques.

La banque, dont il est question ci-dessus, pourrait commanditer certaines industries, choisies surtout parmi celles qui seraient l'objet d'accords spéciaux, comme il sera dit plus loin, et intervenir spécialement dans le commerce et dans les transports se rapportant à ces industries.

Son intervention directe dans des transactions de sens inverses entre les différents pays pourrait contribuer, sinon à annuler, tout au moins à réduire les changes respectifs dans de sensibles proportions.

L'expérience a démontré désormais que les avances faites aux pays étrangers n'ont pas valu aux pays prêteurs une influence politique d'importance corré-

lative à celle de ces avances (Espagne, Portugal, Turquie, Grèce, Roumanie). Il convient donc de réserver les capitaux des Alliés aux amis d'abord, et de n'adresser aux indifférents que les produits industriels des pays alliés.

Ces quelques lignes montrent combien, dans les milieux intéressés, se développe l'idée de la nécessité d'efforts en commun pour la grande tâche qui incombera dès la fin de la guerre à tous les établissements de crédit. L'on peut admettre que cette communauté d'efforts et l'appui de l'Etat, ainsi que des Banques d'Etat sont indispensables.

L'on doit admettre également que l'Etat ne pourrait se substituer sans danger aux grandes banques privées.

Quelles que soient les conditions nouvelles qui régiront les industries et les commerces internationaux, un fait apparaît certain : l'importance primordiale que prendront les établissements de crédit, l'effort énorme qu'ils auront à produire, dès la cessation des hostilités, pour faciliter la restauration du crédit et la remise en état d'équilibre des finances gouvernementales et industrielles.

Il y a lieu, par conséquent, d'émettre le vœu que les banques étudient dès à présent les questions qu'elles devront résoudre, avec la conviction qu'elles auront à cœur de se mettre à la hauteur du rôle capital qu'elles auront à jouer dans la restauration économique de la Belgique.

Quels seront les problèmes essentiels qui doi-

vent attirer dès à présent l'attention des dirigeants de nos grandes banques ?

Il est hors de doute que nos banques devront aider puissamment l'Etat dans les questions de la réparation des dommages de guerre, du règlement des réquisitions et des emprunts qui solderont finalement les frais de guerre. En même temps, c'est à nos grands établissements de crédit qu'incombera la lourde tâche du relèvement de l'industrie et du commerce.

Voici ce que nous écrivions il y a près d'un an à ce sujet :

En dehors de la réparation des dommages de guerre proprement dits et du remboursement urgent des indemnités qui seront accordées au commerce et à l'industrie, il faut s'attendre à des besoins de capitaux énormes de toutes parts.

L'industrie ne peut manquer de prendre un essor prodigieux dès la cessation des hostilités : sans parler des reconstructions proprement dites, on peut admettre qu'une grande partie des voies ferrées et du matériel roulant européen devra être renouvelée. La modification des conditions économiques internationales amènera inévitablement la création d'industries nouvelles. Toutes les usines créées spécialement pour la guerre se modifieront pour leur destination du temps de paix, tandis que d'autres s'agrandiront.

Tout cela se traduira par des besoins immédiats de grands capitaux. Il ne peut être question de laisser les industriels s'adresser librement et tous en même temps aux disponibilités du public. Ce

serait courir à une raréfaction immédiate de l'argent qui entraînerait des spéculations nuisibles au rétablissement de l'équilibre normal.

Pour les mêmes motifs, il serait impossible de demander aux banques de souscrire en actions de capital ou en obligations l'aide financière que l'industrie leur demandera. La totalité des disponibilités serait rapidement immobilisée à long terme par ce procédé, et l'on se demande de quelle manière et en combien de temps le marché public arriverait à absorber la quantité énorme de valeurs mobilières ainsi emmagasinées.

Nous sommes ainsi amenés logiquement à admettre que l'intervention des banques, en attendant que des émissions publiques progressives deviennent possibles, se produira sous forme d'avances gagées, à court ou à long terme.

L'intervention directe de l'Etat dans les prêts industriels et commerciaux ne nous paraît pas à conseiller : trop de risques se présenteront, trop de connaissances spéciales sont nécessaires pour que l'on puisse songer à transformer assez vite les organismes administratifs de l'Etat en vue de les adapter à une pareille tâche.

En outre, le fait de placer, même momentanément, dans l'industrie et le commerce des capitaux provenant en somme de la fortune publique et destinés à y retourner sous forme de valeurs mobilières, implique nécessairement la surveillance de l'emploi et du rendement de ces capitaux.

Il ne saurait être question d'assujettir toutes

les sociétés et tous les particuliers qui auront recours à ces crédits momentanés au contrôle de l'administration de l'Etat : ce serait ruiner toutes les initiatives et compliquer le problème à l'infini.

Un dernier argument (et à mon avis le principal) contre l'intervention directe de l'Etat est le suivant : il est probable que la plupart des avances temporaires à consentir après la guerre se consolideront peu à peu en actions de capital ou obligations. Il est évident que le jour où ces opérations deviendront possibles, les banques sont mieux placées que l'Etat pour opérer les placements définitifs dont il s'agit, et personne ne pourrait envisager de voir celui-ci devenir un vaste organisme de placements mobiliers.

Il est donc rationnel de réserver aux banques le principal rôle dans les rapports avec l'industrie et le commerce après la guerre.

L'appui du Gouvernement et des banques d'Etat sera indispensable pour le réescompte des avances consenties et dont la consolidation définitive ne pourra être entreprise qu'au bout d'un certain délai, en tenant compte de l'élasticité des marchés financiers et des disponibilités du public.

Les besoins de fonds auxquels il faudra faire face peuvent assez logiquement se grouper de la manière suivante :

L'industrie pourra avoir besoin de capitaux, qu'il s'agisse soit d'usines à agrandir, soit d'usines

nouvelles, soit d'usines à remettre en œuvre :

1° Pour les constructions immobilières ;

2° Pour ses machines et son outillage ;

3° Pour ses matières premières ;

4° Pour la formation des approvisionnements minimum de vente ;

5° Pour ses fonds de roulement.

On peut rapprocher les besoins d'argent des maisons de commerce de ceux de l'industrie ; ils se limitent en fait aux deux dernières catégories de l'énumération ci-dessus.

A part l'importance des chiffres et le nombre des opérations à conclure, l'on peut faire face à tous ces besoins au moyen des opérations de banques courantes et qui ne sont d'ailleurs que celles admises de tout temps :

1° Avances sur immeubles et constructions en cours ;

2° Avances sur matériel et outillage ;

3° Avances sur matières premières ;

4° Avances sur marchandises ;

5° Avances sur documents (connaissements, contrats, etc...).

Il est incontestable que pour la plupart des grands établissements de crédit, nombre de ces opérations étaient devenues exceptionnelles. J'estime qu'il faudra y revenir après la guerre et que le seul moyen de retourner rapidement à l'ordre normal des choses, sans devoir recourir outre mesure aux emprunts à l'étranger, sera d'utiliser le plus largement possible, et en les facilitant autant que faire se pourra, tous les moyens de

crédit prévus par les lois ou que de nouvelles lois mettraient à notre disposition, si le besoin s'en faisait sentir.

Evidemment, les opérations qui résulteront de cette situation seront innombrables. La variété des risques sera infinie et l'on se demande si les organismes financiers seront capables d'arriver au terme d'un tel programme sans danger pour la sécurité de leurs placements ou sans devoir exagérer les précautions en ce qui concerne les gages à demander en couverture de leurs avances.

Combien la solution serait plus simple et plus prudente si les banques se trouvaient en présence, non plus de sociétés industrielles ou de particuliers isolés, mais d'associations et de groupements réunissant en un bloc tous les intéressés de même espèce. Quel poids donnerait la signature d'associations de ce genre aux garanties individuelles de chacun des adhérents !

Il est incontestable que le contrat d'une avance consentie par les banques à un industriel et possédant la double garantie de l'intéressé et de l'association de tous les industriels du même groupe, constituerait un papier de premier ordre dont on ferait l'escompte sans risque.

Rien ne dit que l'Etat lui-même ne pourrait pas trouver à l'étranger, si la nécessité en devenait impérieuse, des avances qui seraient ainsi gagées par l'avoir industriel de tout le pays.

Je considère une partie de ces questions, non

pas comme des problèmes de l'après-guerre, mais comme des problèmes actuels. La reconstitution de notre outillage national et privé, la reformation de nos approvisionnements et de nos matières premières doivent être envisagées maintenant et non à la fin de la guerre. Le temps perdu par nous, au moment où toutes les puissances d'Europe se remettront au travail, serait pour notre pays plus désastreux qu'une nouvelle guerre.

Du côté de nos amis français, le problème est étudié depuis quelque temps déjà et l'Association Centrale pour la reprise de l'activité industrielle dans les régions envahies a mis sur pied le « Comptoir Central d'achats industriels pour les régions envahies ». Ce Comptoir a été constitué sous forme d'une Société anonyme au capital (fonds de roulement) initial d'un million.

La circulaire officielle relative à cet organisme s'exprime comme suit :

« Dès la création de notre Association, son Conseil d'Administration a jugé qu'il devait se préoccuper d'étudier tout d'abord les moyens pratiques de réaliser la première et la plus urgente partie de son programme, c'est-à-dire la reconstitution des approvisionnements d'outillage, d'articles industriels et de matières premières.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

« Le Comptoir servira d'intermédiaire pour acheter au compte des industriels et avec les fonds qu'ils lui confieront, ce qui leur sera nécessaire pour la remise en route de leurs usines. Mais la plupart des industriels devant sans doute être arrêtés dans cette voie par le manque de disponibilités, des pourparlers sont

poursuivis avec le Gouvernement en vue d'obtenir l'ouverture de crédits au Comptoir. Ces crédits devraient servir, soit pour constituer des approvisionnements d'outillage, d'articles industriels ou de matières premières que l'Etat remettrait en nature aux industriels sinistrés qui accepteraient pour partie ce mode de dédommagement, soit pour effectuer des achats collectifs en faveur des industriels sinistrés sous forme d'avances, à valoir sur les indemnités. »

Nos théories sont donc entrées dès à présent dans le domaine pratique.

Je crois que si nos industriels adoptaient les mêmes idées, il conviendrait qu'ils suivent assidûment ce qui se fait dans les associations françaises avec lesquelles ils pourraient éventuellement agir de commun accord ou tout au moins parallèlement. En tout cas, le problème est urgent et j'estime que les intéressés, ainsi que notre Gouvernement, doivent se hâter, non seulement de lui trouver une solution, mais surtout de mettre cette solution en pratique sans tarder davantage.

J'ai l'impression qu'il faut s'engager résolument dans la voie des grandes associations. Des avis autorisés se sont d'ailleurs déjà prononcés sur la probabilité de voir, après la guerre, s'établir de plus en plus les grandes collectivités d'intérêts similaires.

Les rôles respectifs des grandes associations industrielles et commerciales d'une part, des banques et de l'Etat d'autre part, sont trop claire-

ment indiqués par toutes les considérations qui précèdent pour qu'il me soit nécessaire de les reproduire synthétiquement ici.

L'on objectera certainement à ces projets de grandes associations que les appliquer serait courir à la formation de « clans » ou de « castes » plus dangereuses pour l'initiative individuelle qu'utiles à la collectivité.

Il est évident que des organismes de ce genre ont facilement une tendance à l'impérialisme et qu'il serait désolant de voir la caste des industriels et la caste financière se liguer au détriment de concurrents plus faibles ou débutant dans la carrière. Nous en arriverions ainsi à une situation analogue à celle qui amena l'Allemagne à ses théories expansionnistes et à la guerre. Nous devons toutefois admettre que l'expérience acquise et la bonne volonté des dirigeants de notre finance et de notre industrie nous éviteront cet écueil. D'autre part, il ne faut pas s'arrêter à quelques intérêts particuliers dans un problème aussi vaste que celui de la réorganisation complète d'un pays.

Personne ne peut admettre un instant qu'une réorganisation de ce genre pourrait être réalisée sans un effort général bien ordonné et sans la centralisation de tous les moyens disponibles.

Il est inévitable que les organisations puissantes soient quelquefois nuisibles aux faibles ; le sort actuel de notre pauvre pays et la triste expérience que nous venons de faire en sont une preuve douloureuse ; mais nous ne devons

avoir qu'un but : rendre le plus rapidement possible à notre patrie sa prospérité d'autrefois, en augmentant non seulement sa force et sa richesse intérieures, mais aussi son expansion industrielle et commerciale hors frontières. Cette tâche est assez vaste pour absorber toute notre activité, sans que celle-ci ait encore besoin de se dépenser en luttes d'intérêts particuliers ou en considérations accessoires qui ne seraient que des obstacles inutiles sur une route déjà bien longue.

La question des dommages de guerre se liant à celle de la reprise de l'industrie et du commerce en général s'élargit d'ailleurs de jour en jour. Le *Temps* (18 janvier 1917) relate ainsi la séance de ce jour à la Chambre française :

M. Ceccaldi a demandé au Gouvernement à quels moyens financiers il comptait recourir pour payer les indemnitaires. S'adressera-t-il, comme le bruit en a couru, à une société financière ? Pourquoi « ne pas substituer à la politique financière des grands établissements de crédit la politique financière des banquiers d'Etat ? » M. Ribot peut d'autant plus aisément pratiquer celle-ci qu'il n'a, en ce moment, à redouter ni les influences des démarcheurs financiers ou politiques ni les attaques de presse, que la censure saurait bien arrêter.

A quoi M. Ribot, dont on connaît le libéralisme et qui ne demande qu'à ses actes de le garantir contre des critiques, répond : « Jamais je n'ai fait censurer un seul article. » (*Très bien !*)

D'ailleurs, il s'explique au fond. Ce qui domine la question, ce n'est pas un intérêt financier : c'est un grand sentiment de solidarité, de justice :

« Nous ne nous sommes pas préoccupés de savoir ce que coûterait ce grand acte de solidarité ; nous avons tous pensé que nous ne pouvions pas, durant cette terrible guerre, laisser peser une incertitude sur les admirables populations des départements envahis qui nous donnent en ce moment l'exemple d'une magnifique fermeté d'âme. (*Applaudissements.*)

« Toutes les voix qui s'élèvent de ces pays et qui parviennent jusqu'à nous, disent : « Ne faites pas la paix à cause de nous, si elle n'est pas digne de la France. (*Vifs applaudissements.*) Nous saurons souffrir tant qu'il le faudra. Nous mettrons au service de la patrie tout ce que nous avons de forces et de capacité de souffrance. » (*Vifs applaudissements.*) »

Toutefois il faudra payer. Comment ? Par la création de papier escompté à la Banque de France, par une inflation de la circulation des billets de banque ? Ce serait une grave imprudence. Par la remise aux indemnitaires de titres de créances sur l'Etat négociables ? Opération mauvaise, qui risquerait de déprécier le crédit de celui-ci. Non, on payera par des emprunts directs de l'Etat. Bien entendu, pour ces emprunts, l'Etat pourra se servir d'intermédiaires : les banquiers ont du bon, s'ils se renferment dans leur rôle et leur devoir. D'ailleurs, les conventions qui pourront être passées devront être ratifiées par une loi.

M. Ribot a exprimé une idée fort intéressante : Si on constitue une société, a-t-il dit, il serait désirable que ce soit « une union, une fédération, non seulement de banques, mais de toutes les grandes industries de ce pays » :

« Peut-être y aurait-il quelque chose de nouveau, d'intéressant et de fécond, dans cette réunion des industriels et des banquiers, qui ne se connaissent pas assez. Ils ont à apprendre les uns des autres. Les banquiers ont à apprendre des industriels et peut-être aussi ont-ils à apprendre aux industriels

eux-mêmes. Cette fusion, je la vois, pour ma part, avec intérêt, et je dirai avec faveur. »

Il a émis une autre idée, non moins digne d'attention : la société, si elle se crée, ne devra pas se borner à servir d'organe de relations avec les sinistrés des régions envahies ; elle devra aider au relèvement de toutes ces industries, de tous ces commerces qui, même en dehors des régions envahies, ont souffert de la guerre. Le ministre a déclaré formellement qu'il n'accepterait la création de cette société qu'à la condition qu'elle ouvrît, à ses risques et périls, — car le règlement des sinistres dans les régions envahies ne lui fera courir aucun risque, — un crédit de 500 millions à ces industries, à ces commerces éprouvés par la guerre, où que ce soit en France, — et sans doute aussi aux colonies, bien que le ministre ne l'ait pas dit expressément.

Nous nous rapprochons bien fort des idées que nous émettions dès juin 1916 et qui nous valurent parfois l'épithète d'utopiste. Ce n'est pas une mince revanche que d'entendre M. Ribot lui-même entrer résolument dans la voie des grandes associations industrielles et bancaires appuyées et aidées par l'Etat.

## VI

### LE CRÉDIT A L'EXPORTATION

Cette question a fait couler trop d'encre et a soulevé trop d'opinions divergentes pour qu'une place ne lui soit pas réservée dans nos études :

Nous lisons à ce sujet dans Daniel Bellet [1] :

1. Daniel Bellet, II, p. 273 et 275.

En tout cas, le président du Syndicat pense que ce sont les banques qui ont été les principales créatrices de l'expansion industrielle allemande ; surtout dans une industrie où la concurrence a amené à consentir des crédits de vingt-quatre, de trente-six et même de soixante mois, pour des machines, il est vrai, coûteuses. Il est évident que cette pratique entraîne des immobilisations onéreuses pour le vendeur constructeur, nécessite des capitaux importants comme fonds de roulement ; et il est certain qu'au point de vue des avantages qu'en peut tirer le fabricant, l'évidence s'impose.

On citait cet exemple caractéristique d'un imprimeur achetant, à un fabricant allemand de machines d'imprimerie, une machine de 10 000 francs, payable en cinquante mois, et remettant à ce fabricant cinquante traites de 200 francs ; celui-ci à son tour les remet en nantissement à son banquier, en même temps qu'une traite de 10.000 francs à trois mois, acceptée par lui-même. Le banquier lui escompte la traite de 10 000 francs ; puis, la veille de l'échéance, il remplace la traite de 10 000 francs par une traite de 9 400 francs, car il a déjà encaissé du vendeur trois traites de 200 francs. A l'échéance suivante, le renouvellement est fait avec une traite de 8 800 francs et ainsi de suite. Cela a permis au constructeur de machines de mobiliser la somme totale. Aussi bien M. Voirin affirmait que les banques allemandes, de façon courante, venaient réescompter souvent à des établissements de crédit français les traites successives de 10 000, de 9 400, de 8 800 francs.

Il est certain, comme nous le disions en commençant ce chapitre, que le crédit est nécessaire au grand commerce et à la grande industrie à cause même de l'importance des capitaux en jeu, comme conséquence aussi du développement d'une clientèle qui réclame elle-même le crédit prolongé. Les organisations bancaires sont dans leur rôle en pratiquant le

crédit ; elles peuvent rendre des services signalés; toute la question est, si l'on veut durer, que la façon dont le crédit est accordé soit rationnelle et suffisamment prudente, en dépit des risques qui, encore une fois, sont à la base de toutes les affaires commerciales et industrielles.

M. Berrogain estime que l'intervention de l'Etat pourrait être utile pour l'organisation des crédits à l'exportation. Voici ce qu'il en dit[1] :

L'intervention de l'Etat devrait, à notre avis, se produire sous la forme d'une participation dans la souscription du capital. L'Etat, premier intéressé au développement du commerce national, devrait prêcher d'exemple et, devenant commerçant, souscrire directement une partie du capital. La part incombant à l'Etat devrait toutefois être inférieure à la moitié du capital social, afin que l'organisme ainsi constitué demeurât une entité indépendante, dirigée par un Conseil d'administration indépendant dans sa majorité, mais soumise à un contrôle effectif de l'Etat dont elle recevrait l'orientation générale et avec lequel elle collaborerait à l'œuvre commune. L'Etat serait représenté par quelques administrateurs, en nombre restreint, afin de ne pas donner au nouvel établissement un caractère trop administratif. Mais un délégué de la Banque de France, un deuxième de l'Office national du commerce extérieur et un représentant de la Chambre de commerce de Paris faciliteraient la collaboration souhaitée. Les commissaires des comptes seraient également nommés par l'Etat, afin qu'un contrôle effectif soit exercé pour la sauvegarde des deniers nationaux.

1. Berrogain, p. 154.

Nous ne croyons pas, en ce qui nous concerne, que l'intervention de l'Etat soit ici indispensable : il n'y a aucune raison de croire que nos banques ne seront pas à même de faire face aux crédits nécessaires à l'exportation tout en évitant les excès dans lesquels versèrent les établissements de crédit allemands.

M. Berrogain s'exprime ainsi sur la question des banques d'outre-mer[1] :

Une des raisons qui ont empêché jusqu'à ce jour la réalisation des divers projets de banques d'exportation ou du commerce extérieur, est la croyance populaire qu'une banque d'exportation n'est pas, en principe, une bonne affaire. Il semble, si l'on écoute certains arguments, que la création d'une banque purement commerciale est une œuvre nationale, patriotique, mais dont les capitalistes doivent se désintéresser, parce que leur rôle n'est pas de faire de l'altruisme. Pourtant rien n'est plus faux. On cite, comme exemple, certains essais tentés en France, dont l'unique résultat a été d'augmenter les banques d'escompte d'une unité de plus. Si ces banques, dit-on , ne se sont pas limitées à l'objet pour lequel elles avaient été fondées, c'est qu'elles n'y trouvaient pas un aliment suffisant : d'où inutilité et danger de créer une banque de commerce extérieur. Les chiffres de nos exportations apportent un démenti à cette affirmation ; et les témoignages que nous avons reproduits sont significatifs. Ce point peut être considéré comme jugé.

Quant aux résultats, nous avons l'exemple des sociétés anglaises et allemandes. Ces sociétés, purement commerciales, démontrent, par leurs bilans, que leurs opérations sont fructueuses et qu'en ren-

1. Berrogain, p. 205.

dant de réels services à leur pays, elles ne négligent pas l'intérêt de leurs actionnaires. Pourquoi ne peut-il pas en être de même chez nous ?... Si les opérations d'outre-mer présentent des risques, ce qui est vrai, n'en présentent-elles donc que pour les banques françaises ?... et si, malgré ces risques, les sociétés anglaises et allemandes enregistrent normalement et régulièrement des bénéfices sérieux, quelles raisons peuvent être invoquées pour prétendre qu'une banque française d'outre-mer ne peut pas être une bonne affaire ?...

La vérité, selon nous, est très simple : la réussite d'une banque d'outre-mer est subordonnée à certaines conditions déterminées, dont la réalisation demande un effort soutenu, et seule la difficulté de réaliser ces conditions est responsable du jugement erroné apporté sur les résultats éventuels de l'entreprise. Or, nous croyons, et nous croyons avoir démontré, que nous disposions de tous les éléments nécessaires et suffisants à la création de banques viables et prospères ; nous restons donc convaincus que des banques françaises d'outre-mer peuvent et doivent rémunérer d'une manière très satisfaisante les capitaux qui leur seront confiés.

La reprise des affaires est une question de la plus haute importance qui préoccupe tous les Belges, car chacun comprend combien il importe que notre pays reprenne dans le monde sa place au point de vue économique.

Or, pour cela, il faudra arriver à une alliance intime du commerce et de l'industrie avec la finance.

Cette alliance trouvera son expression primordiale dans le crédit.

N'oublions pas, en outre, que le crédit est

susceptible d'engendrer du capital nouveau, sous forme de bénéfice, comme le capital existant peut produire lui-même du capital nouveau sous la même forme. Ce qui nous amène à conclure que le crédit contient en lui-même une richesse nouvelle, lorsqu'il est productif, et, par suite, qu'il contribue à augmenter par son intervention la puissance économique du pays.

C'est là ce dont les grandes banques allemandes paraissent s'être bien rendu compte, si l'on en juge par le fait qu'elles faisaient appel au concours des capitaux étrangers par voie de crédit. De pareilles opérations étaient une source à peu près certaine de profit, c'est-à-dire de gain, sous forme de bénéfices, puisque les fonds empruntés à 5 p. 100 ou 6 p. 100 pouvaient rapporter 10 p. 100 et plus.

Nos banques n'étaient pas, en général, orientées dans la direction de longs crédits à accorder à l'industrie. Selon l'expression, peut-être un peu forte, de M. P. Baudin, « les grandes banques ont méconnu leur fonction dans l'œuvre de la société moderne ». M. le ministre des Finances Ribot a exprimé la même pensée, sous une forme plus discrète, dans l'exposé des motifs du projet de crédits provisoires pour 1915.

Nous aurons à reconstituer d'énormes capitaux. Il nous faudra vendre beaucoup pour récupérer les frais de mise en train, et vendre vite pour compenser le modeste bénéfice par le fréquent renouvellement du capital en circulation. L'inauguration et le maintien de cette activité

exigeront des facilités de crédit judicieusement et fortement organisées.

Mais comment organiser le crédit au commerce d'exportation ?

Voici ce qu'en pense l'auteur anonyme de l'intéressante brochure : *La question du crédit à l'exportation :*

Les résultats obtenus par les banques anglaises et allemandes, qui sont des établissements fortement organisés dans les centres où s'exerce leur activité, ne sauraient servir de base à une argumentation sérieuse. Ces instituts se trouvent, en effet, établis auprès de l'acheteur d'un pays déterminé, alors que les banques françaises le seront auprès du vendeur et n'auront que des correspondants ou agents auprès des clients de tous les autres pays. Il ne peut en être autrement, car les banques françaises exerceront leur activité dans le même sens que l'exportateur, c'est-à-dire que celle-ci sera *rayonnante*, alors que l'action des banques anglaises et allemandes est *convergente.* On doit reconnaître que le premier système est extrêmement désavantageux, car il entraîne une perte de force.

Bien que la supériorité de l'action convergente des banques anglaises et allemandes d'exportation, sur l'action rayonnante telle qu'on la conçoit en France, ne soit plus à démontrer, il faut reconnaître que le premier mode est le résultat d'une longue expérience et qu'il ne saurait s'improviser. Il suppose d'ailleurs un ensemble de circonstances favorables dont nous ne pouvons

disposer actuellement : l'existence d'un noyau de clients nationaux dans les pays d'outre-mer, une grande ambition des commerçants français à l'étranger qui ne doivent pas hésiter à se considérer comme de véritables pionniers de l'extension des affaires nationales au dehors, enfin un tempérament plus commerçant se traduisant par des sacrifices pécuniaires adéquats au but poursuivi.

Il ne faudrait toutefois pas considérer le crédit à l'exportation comme une opération commerciale avantageuse, mais bien comme une aide philanthropique, faite au nom de l'intérêt national. On ne s'élèvera jamais trop contre cette conception fausse démentie par l'expérience anglaise et allemande.

Une indication intéressante sur les dangers des méthodes allemandes nous est fournie par Daniel Bellet[1] :

M. Seigneuret, qui est un praticien avisé, qu'on ne peut point accuser comme nous de faire de la *théorie*, a manifesté à plusieurs reprises l'inquiétude qu'on devait avoir en présence des procédés des banques, recevant les valeurs créées par des négociants allemands, et les acceptant, non pas seulement à l'encaissement, mais comme un cautionnement sur lequel ces banques consentaient à escompter du papier sur place, à deux signatures : papier de complaisance, ce que l'on appelle en France de la *cavalerie*. C'était sans doute un moyen d'obtenir de l'argent et de faire de longs crédits au dehors; mais il ne recommandait point cette façon de faire du

1. Daniel Bellet, II, p. 304 à 306.

crédit, qui devait forcément entraîner de gros risques, à moins d'un choix très strict et très « appuyé » des maisons auxquelles on consentait ainsi ce crédit. Nous pourrions enfin invoquer, pour justifier notre opinion, celle même de cet anonyme auteur de *la Question du crédit à l'exportation* que nous avons signalée et appréciée comme elle le mérite, et qui faisait bien remarquer que, si les Allemands avaient voulu faire bénéficier leurs exportateurs de conditions de crédit aussi favorables que celles dont les exportateurs anglais jouissaient depuis très longtemps, ils n'avaient pas, comme les Anglais, eu recours uniquement à des procédés dépourvus de dangereux artifices.

L'auteur montrait que l'Allemagne avait voulu faire vite et introduit comme conséquence des méthodes souvent excessives et, par conséquent, très périlleuses.

Il appelait le crédit à l'exportation en Allemagne un produit de serre chaude; il voulait bien reconnaître qu'il avait trouvé un ensemble de circonstances particulièrement favorables, mais il se demandait si cette adaptation était réelle et quel serait l'avenir. C'est pour cela précisément que, tout en considérant qu'il y a sans doute de grandes améliorations à apporter, un peu à l'instar des Allemands et des Anglais, dans notre crédit à l'exportation ou dans notre organisation du crédit à l'exportation, il faut se défier de l'imitation servile.

Et ceci non pas seulement en cette matière, mais pour bien d'autres, pour celles que nous avons indiquées comme envahies par des pratiques dangereuses, artificielles, coûteuses, que l'Allemagne adoptait et suivait malgré tout, parce que ce qu'il lui fallait avant tout, c'était accroître constamment son chiffre d'affaires à l'étranger, conquérir, absorber les marchés de l'extérieur.

Nous venons de voir la nécessité du crédit à

l'exportation, mais aussi les dangers d'un excès dans cette voie. En tous cas, il paraît certain que, sans en arriver aux solutions extrêmes admises par les banques allemandes, nous pouvons souhaiter qu'à l'avenir une place plus large soit réservée dans l'activité de nos banques aux crédits d'exportation à longue échéance.

Cela entraînera vraisemblablement l'extension de nos banques belges au-dehors de nos frontières, soit par la création de succursales, soit par la création de nouveaux établissements de crédits étrangers avec intervention de capitaux belges.

Il ne peut être question que chaque banque établisse des succursales dans tous les centres commerciaux ou industriels qui nous intéressent.

Des ententes seront utiles, soit pour la création à frais communs des succursales nécessaires, soit pour la délimitation des zones d'action de nos différents établissements de crédit.

Il faut espérer que cette question vitale pour l'expansion de notre commerce extérieur sera prise en sérieuse considération par les dirigeants de nos grandes banques.

---

# CONCLUSIONS

Nous avons vu, dans les pages qui précèdent, les rôles respectifs de l'Etat et des grandes banques dans la période de restauration économique qui suivra la guerre. On pourrait résumer nos idées de la manière suivante :

1° Evitons les interventions et les initiatives inutiles de l'Etat qui ne doit que remplacer, dans l'intérêt général, l'initiative privée lorsque celle-ci est impossible.

2° Les grandes banques devront mettre leurs efforts en commun pour la reprise de la vie économique. L'Etat devra les aider dans cette tâche en fournissant les appuis qui lui seront demandés, mais en évitant d'entraver les actions individuelles.

3° Il est probable que des ententes internationales entre les grandes banques des pays alliés se scelleront à l'appui des ententes douanières que l'on étudie en ce moment.

4° Le rôle des établissements de banque sera considérable dans l'après-guerre, les opérations de crédit étant appelées à être essentielles dans la reprise de la vie économique. Il importe que ceux qui devront être à la tête de notre finance

s'en préoccupent dès à présent et étudient en commun la solution à donner aux importants problèmes qui se présentent.

5° En s'inspirant des méthodes allemandes, mais en évitant les excès qui furent vraisemblablement une des causes de la guerre européenne, nous aurons à réorganiser et à intensifier notre commerce extérieur par un appui sérieux aux industries et au commerce. Le crédit d'exportation devra entrer dans nos habitudes ; nous devrons y donner tous nos soins : l'enrichissement du pays (ou plutôt l'effacement des maux de la guerre) dépendra presque exclusivement de la rapidité et de l'importance de la reprise de nos exportations.

6° L'Etat devra se préoccuper principalement de la réparation des dommages de guerre et du règlement des réquisitions allemandes. Ce sera sa tâche la plus urgente au lendemain de la guerre et il doit s'en préoccuper dès à présent. Il pourra y être aidé, dans une certaine mesure, soit par un consortium des grandes banques existantes, soit par un organisme nouveau créé avec leur concours.

7° Il serait utile que des associations soient créées entre victimes des dommages de guerre ou des réquisitions allemandes. Ces associations pourraient représenter officiellement tous les intéressés qui seraient ainsi à même de collaborer directement avec le Gouvernement à l'élaboration des mesures qui s'imposent.

8° L'Etat devra éviter d'intervenir dans la

réorganisation de nos industries et de notre commerce, et laisser sur ce terrain toute liberté à l'initiative privée des organismes de banque. Il devra se borner à faciliter toutes les opérations allégeant la circulation monétaire et évitant les transferts effectifs ou les immobilisations d'argent.

9° La communauté des efforts et l'unification des règles du crédit seront aussi indispensables. Un comité central des grandes banques sera utile comme organe régulateur.

Le Gouvernement pourrait y être représenté pour maintenir la liaison entre les finances de l'Etat et les organismes de crédit privés.

10° Le retour à la vie et à la prospérité de nos industries et de notre commerce serait, à mon avis, grandement facilité par la création d'associations industrielles et commerciales, plus ou moins étendues, mais ayant pour but d'augmenter les facilités de crédit de chacun, en assurant aux banques des garanties supplémentaires diminuant leurs risques et élargissant, par conséquent, le champ des opérations réalisables rapidement.

Ces associations seraient des plus utiles aussi pour représenter les grands groupements industriels et commerciaux auprès des pouvoirs publics et guider ceux-ci dans l'élaboration et l'application des mesures d'ordre général qui se présenteront.

11° Le rôle de l'Etat comprendra également les mesures immédiates en ce qui concerne la

circulation monétaire, le rétablissement du change, le nouveau régime fiscal et les emprunts nationaux tant extérieurs qu'intérieurs. Nous estimons que dès à présent ces problèmes doivent être étudiés et mûris par tous ceux à qui incombera la lourde charge de les résoudre. Dans l'intérêt général, il semble à conseiller que, dans ces domaines aussi, il y ait collaboration étroite entre le Gouvernement, les grandes banques et les industriels.

Voici bien en quelques mots la synthèse de toutes les grandes idées que nous avons rencontrées au cours de notre étude des problèmes financiers de l'après-guerre.

Notre situation est évidemment délicate, les communications régulières étant difficiles entre la Belgique occupée et le siège provisoire du Gouvernement; ce qui rend presque impossible de s'entendre au préalable avec les industriels et les banquiers restés au pays.

Il faut néanmoins que tous nos efforts tendent dès à présent à nous éviter d'être surpris par la paix comme nous l'avons été par la guerre.

J'ai cherché à exposer ci-dessus comment j'entrevois le retour de notre Pays à la vie normale et comment les relations pourraient s'établir entre les différents éléments appelés à prendre part à notre restauration économique.

En dehors d'organismes provisoires dont il a été question plus haut et qui, d'après moi, seront

engendrés fatalement par les nécessités de l'après-guerre, je ne crois pas qu'il y ait lieu d'avoir recours à des moyens inédits et périlleux par le fait même des expériences à faire.

Le monde a déjà traversé des crises et a pu en sortir par des moyens étudiés de longue date et qui ont fait leurs preuves. Certes, la crise actuelle est la plus dure que l'Histoire ait à enregistrer, mais il suffira d'intensifier et de simplifier ce qu'on peut appeler l'outillage financier pour répondre à ces besoins anormaux.

Mettre en commun les intelligences et le travail, organiser les initiatives et s'entr'aider mutuellement, tel devrait être en quelques mots le programme de tous ceux qui ont à cœur de prendre part à la résurrection de notre Pays. La concentration des efforts sera aussi nécessaire que celle des capitaux ou celle des moyens industriels et commerciaux qui font partie des évolutions les plus incontestables de notre époque, et qui furent à la base de toute la puissance économique et militaire de ceux que nous combattons aujourd'hui et contre lesquels nous aurons à lutter encore lorsque la parole ne sera plus au canon.

Baser tout un système sur la bonne volonté générale et l'esprit de solidarité patriotique de tous les intéressés pourrait paraître présomptueux. Je n'aurais jamais songé à le faire avant la guerre ; mais j'ai la ferme conviction que le bel exemple de solidarité sociale qui nous est

donné par les organismes créés en Belgique occupée pour l'aide matérielle et financière de nos populations, ainsi que l'effet régénérateur des épreuves douloureuses que notre Pays aura traversées, permettent d'envisager des solutions qui auraient été irréalisables autrefois.

Je n'ai aucunement la prétention de poser des principes ou de préconiser des solutions : mon but sera atteint si j'arrive à attirer sur les problèmes de demain l'attention de ceux qui auront la charge de les résoudre.

Je ne crois pas non plus que l'exposé de mon programme n'obtienne que des approbations. Mon ambition est plus modeste et sera plus que satisfaite si quelques-unes des idées que je viens de mettre en avant, sur la nécessité de l'union et de la coopération des efforts, se trouvent mises en pratique, et qu'elles puissent ainsi contribuer, même indirectement, à la prochaine résurrection économique de notre Pays.

---

# TABLE DES MATIÈRES

# TABLE DES MATIÈRES

ÉVREUX

IMPRIMERIE CH. HÉRISSEY

4, RUE DE LA BANQUE